



RECHERCHE
DES
RAISONS
DE
La Conduite
De la
GRANDE BRETAGNE
Par rapport à l'Etat présent des Affaires
En Europe.



Traduit de l'Anglois.

1 7 2 7.

*Preuves de la nécessité, ou
suite de la recherche, se trou-
vent miscell. ii. 12^e reliées aux
bonnes de la France.*

Comme ces herbes des raisons sont attaquées dans les Crafts man
du 4 Janvier 1729. L'auteur a jugé à propos de répondre par
une brochure sous le titre Defense de la herbe qui se trouve
dans l'Angleterre aux pres avec elle même pag 88

RAISONS

DE

La Conduite


De la

GRANDE BRETAGNE

Par rapport à l'état de son Commerce

Par M. P. P.





AVERTISSEMENT
DU
TRADUCTEUR.

Ce fut le Dimanche, deuxième de Février, qu'une Personne d'un mérite & d'un rang fort distingué reçut de *Londres* par la Poste un Exemplaire d'un Livre Anglois, qui passe pour avoir été composé par le célèbre Docteur *Benjamin HOADLY*, cy-devant Evêque de *Bangor*, & à présent de *Salisbury*.

Ce Livre, qui a paru à l'ouverture du Parlement de la Grande Bretagne, est destiné à instruire la Nation Britannique des véritables causes de la Conduite du Roy & de son Ministère, dans la Conjoncture délicate où se trouvent les Affaires de l'Europe ; des Armemens de l'Année passée ; des Préparatifs que demande celle-cy ; des Mouvements qui agitent les Pu-

iffances de l'Europe, & des Alliances, qui vont la partager en deux Lignes.

Comme il n'y a point d'objet plus digne de la curiosité du Public, que les Evénemens rapportez dans ce Livre, il étoit bien juste qu'il parût dans plus d'une langue. C'est ce qui obligea la Personne, dont je viens de parler, de m'en demander la Traduction en François; Mais Elle exigea de moy une diligence, que je crains qu'il n'ait fait tort à l'Original, & qui n'en fasse à la Traduction. La Version d'un Ouvrage de cette importance, méritoit qu'on y travaillât à loisir; qu'on la relût & l'examinât après l'avoir achevée, & qu'on ne la donnât au Public, qu'après y avoir mis la dernière main. Au lieu de cela, le Traducteur & l'Imprimeur travailloient à la fois.

La première feuille étoit à peine imprimée qu'on sut par les Gazettes, que des Personnes, qui

qui ont eu apparemment communication de l'Original, à mesure qu'on l'imprimoit, en avoient déjà publié deux Versions, l'une en François & l'autre en Allemand. Il étoit naturel alors de renoncer au Projet d'une nouvelle Version. Mais la Personne, par les ordres de qui j'ai entrepris ce travail, souhaita qu'on le continuât, parce qu'Elle ne trouvoit aucun inconvenient, qu'un même Ouvrage fût traduit deux fois, & parcequ'une Version pourroit servir à éclaircir & à confirmer l'autre. Elle ajouta, qu'elle prioit le Traducteur de se souvenir, *qu'il ne s'agissoit pas de traduire de l'Anglois, mais de traduire un Discours Anglois.* Le conseil est très juste, & on l'auroit mieux suivi, si l'on avoit eu plus de tems & moins de distractions. Cependant on s'est plus attaché au sens qu'aux paroles de l'Original, & l'on n'a pas crû s'en écarter, quand on n'a fait que développer ou ferrer quelquefois davan-

rage les Raisonnemens de l'excellent Auteur.

Ce n'est point par modestie qu'on le dit, mais l'Ouvrage de Monsieur l'Evêque de Salisbury (car pourquoy lui ôterions nous la gloire d'un livre que le Public lui donne) cet Ouvrage méritoit qu'une meilleure Plume le rendît en François. Il est parfaitement bien écrit en sa Langue. Les Graces & la Netteté en ornent la force de l'Expression & la justesse du Raisonnement. Pour le fonds des choses, on y voit la conduite d'un des plus habiles Ministères de l'Europe; présidé, dirigé par un Prince d'une Prudence & d'une Expérience consommées. On y voit des Mesures justes, prises à propos, où la Vigueur & la Modération sont parfaitement unies; des secrets, cachez sous le voile de la plus fine dissimulation, decouverts par des Ministres attentifs & pénétrans, des Projets déconcertez aussitôt que formez; des Obstacles invincibles mis
 aux

aux Dessesins des Ennemis de la Gr. Bretagne, fans rompre la Paix avec eux, & fans commettre aucune hostilité; la Paix conservée par la Force, & tous les Artifices de la Politique é-ludez par une Conduite, où règne par tout la Fidelité, la Droiture & l'observation des Traitez.

Jene sai si je me trompe; mais il me semble que le Livre, dont on donne la Traduction, mérite à tous égards de passer chez toutes les Nations d'être conservé à la Posterité, & de tenir une des premières places dans les Cabinets des Politiques. On y apprendra, quelles sont les vraies causes de tous les mouvemens des Grandes Puissances de l'Europe depuis deux Années; comment, sous la surface d'une eau claire & tranquille, il s'élevoit d'un fonds bourbeux des parties, qui devoient la troubler & l'agiter furieusement. On y trouvera d'excellentes leçons de politique pour

les plus habiles Négociateurs. On y verra comment un homme, capable de concevoir de vastes Projets, les fait échoüer par sa vanité. Il veut jouir trop tôt de sa Gloire ; c'est par là qu'elle lui échappe avec son secret. On y verra, qu'il n'y a presque point de paroles indifférentes, pour un Ministre qui est chargé d'Affaires secretes. On y verra combien les vastes Dessesins de l'Ambition trompent ceux qui les forment, & que dèsque la Fraude & l'Artifice entrent dans un Système d'Etat, il ne peut guéres reüssir sans une grande supériorité de Forces. On y verra l'avantage d'un Prince & d'un Ministère sages & fermes, qui marchent à la lumiere de la Prudence, dans des chemins dressez par les Traitez, & sur les traces de la Bonne Foy.

Au reste il y a des Personnes, qui trouvent un peu de Déclamation dans cet Ouvrage. Pour moy j'avoüe, que j'y reconnois bien un
Ora-

Orateur Eloquent aussi bien qu'un profond Politique, qui pénètre les Conséquences éloignées des Evenemens, & qui me les découvre dans leurs causes, où elles ne sont encore que comme des semences imperceptibles. Mais j'avoüe aussi, que cet Ouvrage ne me plairoit pas tant, si suivant une Méthode Géométrique, l'Auteur s'étoit contenté de poser ses Propositions & d'en tirer les Conséquences, sans y mettre aucun ornement. Je considère d'ailleurs, que cet EXAMEN a été fait, non pour des Ministres, mais pour une Nation entière, & pour une Nation libre, qui délibère elle même sur ce qui concerne ses Interêts, & sur l'usage qu'elle doit faire de ses Forces. Je regarde ce Livre comme un Discours prononcé en présence des deux Chambres du Parlement, de l'Auguste Senat de la Gr. Bretagne, comme un Discours, dans lequel il ne s'agit pas seulement de représenter à cet illustre Corps, ce qui s'est fait & ce qui se doit

doit faire; mais de le toucher & de l'emouvoir, d'exciter dans toute la Nation, un Zèle généreux pour sa Gloire & pour ses Interêts. C'est ainsi que les *Démotbenes* en ufoient dans la République d'Athenes, les *Cicérons* dans celle de Rome. La noble Eloquence a toujurs été en usage dans les Républiques, ou dans les Monarchies tempérées; Et tout ceque l'on doit exiger d'un Orateur, c'est que le solide & le vray soyent le fonds de son Discours, que ses Raisonnemens soyent justes, & que l'Imagination ne fasse que prêter un beau coloris à la Verité. C'est ainsi, ce me semble, qu'il faut juger de l'Ouvrage, que l'on attribüe à Mr. l'Evêque de Salisbury.

Le 27 de Fevrier 1727.



La face des Affaires de l'Europe a si fort changé dans le cours de l'année dernière, que le Spectateur le plus désintéressé ne peut regarder ce qui se passe, sans en rechercher les causes & sans tâcher de les deviner. La Curiosité elle-même, qui est le principe le moins raisonnable de nos recherches, devient légitime à la vuë d'une semblable Scène; elle attend qu'on lui développe les raisons d'un changement si soudain, & invente cependant toutes celles qu'elle peut imaginer. Elle veut savoir d'où vient qu'après un Calme, qui n'a gueres eu d'exemples depuis un grand nombre d'années, il s'éleve tout d'un coup un amas de nuages epais, qui, (s'ils ne se dissipent bien-tôt) sont prêts à crever, & à se décharger en quelque endroit.

Cette Curiosité naturelle aux hommes n'est pourtant pas le grand motif, qui oblige les Anglois à vouloir être informez des causes de l'agitation, qu'ils voyent dans le Monde. C'est l'Interêt général de toute la Nation, qui se croit en droit, (à prendre même ce terme dans sa précision) de demander & d'attendre qu'on lui donne la dessus tous les éclaircissens, que la Nature des affaires peut permettre. Car, dans une Nation libre, où les résolutions ne sauroient être efficaces sans le consentement & le concours du Peuple, tout homme, qui pense le moins du monde, se croira justement offensé, si on ne prend soin de lui expliquer, dans le tems &

d'une manière satisfaisante, quelle peut être la cause des mouvemens qu'il voit, & qui ne peuvent que l'étonner & l'inquieter. Il est même tout à fait de la prudence & de l'intérêt de ceux qui sont à la tête des affaires, de prévenir ou de satisfaire la dessus le désir des Peuples. Car s'ils n'ont pas cette déférence pour une Nation, qui croit qu'elle lui est due, ils doivent s'attendre qu'un grand nombre de gens envifageront leur conduite par tous les endroits, qui peuvent donner prise à la censure & à la médifance, parce qu'ils ne cherchent qu'un pretexte d'accuser les Ministres, qui auront eû le pouvoir en main dans le tems, où cette crise des affaires Politiques a parû dans le Monde. Personne n'ignore quel est le panchant général des Peuples au murmure & au mécontentement; soit parceque naturellement ils n'aiment guères ceux qui sont au dessus d'eux, soit parcequ'ils s'ennuient aisément d'un même Ministère; toujours prêts à se plaindre, les uns par un zèle affecté pour la Patrie, les autres par un zèle veritable, mais qui manque de connoissance.

Ce que je viens de dire ne fut jamais plus vray qu'il l'est à présent, par rapport à la Nation Britannique. En effet il n'est point d'Anglois, qui ayant contribué à procurer la Paix générale, & à assurer les divers Intérêts de l'Europe; soit aux dépens de son sang ou de ses richesses, soit par son suffrage, ou en personne, ou dans ceux qui le représentent: il n'est point, dis je, d'Anglois, qui apres s'être flatté de l'esperance de jouir du fruit de nos travaux, de nos taxes, & de nôtre sang, dans une Paix durable & dans un Commerce etendu & tranquille; il n'en est point, qui ne soit en droit de demander aujourd'hui. . . . D'où viennent ces tenébres, qui
cou-

couvrent de nouveau la face des affaires ? Toute l'Europe encore une fois dans l'agitation Trois Flottes Angloises équipées à grands frais , & envoyées en hâte aux diverses Parties du Monde Quel mystère incomprehenfible, que l'Empereur & le Roy d'Espagne , ces deux Princes , que deux puiffans Médiateurs pouvoient à peine tenir dans les bornes de la Bienéance ordinaire l'un envers l'autre , & cela dans un Traité public ; que ces deux Princes , dis je , renoncent à cette Médiation , & que dans le même tems ils s'embrassent l'un l'autre secretement , qu'ils s'unissent dans des desseins pernicieux au Commerce & aux Droits des autres Nations ; & qu'ils le fassent avec toutes les marques d'une affection cordiale , & d'une amitié ferme.

N'est ce donc pas là , disent les Anglois , en parlant du Roy d'Espagne , n'est ce pas le Roy de ces Etats , qui ont si bien senti que l'amitié de l'Angleterre leur étoit plus nécessaire que celle de toutes les autres Nations , qu'il a passé en Proverbe dans le Royaume : *Paz con Inglaterra , con todos otros la guerra. La Paix avec l'Angleterre , la Guerre avec le reste du Monde ?* N'est - ce pas le Roy de ces Provinces , qui tirent plus d'avantage du Commerce qu'elles ont avec nous , qu'elles n'en tirent de tous les autres Etats ensemble ? N'est - ce pas ce Roy , qui s'est engagé par les Traitez les plus forts & les plus solemnels , à maintenir la Gr. Bretagne dans les Droits , qui lui ont été cédez , dans les Possessions qu'elle s'est acquise en Espagne ; & qui même immédiatement avant l'ouverture du Congrès de Cambrai , approuva & ratifia de nouveau ses engagements , en accédant à la *Quadruple-Alliance* , & en acceptant la Médiation de la Gr. Bretagne & de la France.

Mais l'étonnement des Anglois devient encore plus grand, lorsqu'ils tournent leur attention du côté de l'Empereur. N'est ce pas là, disent ils, ce Prince, que nous avons, pour ainsi dire, porté dans nos mains; que nous avons mis au dessus des atteintes de tous ses Ennemis; que nous avons soutenu de toutes nos forces dans le tems de sa plus grande foiblesse? N'est-ce pas lui, pour qui nôtre zèle arma nos Flottes, épuisa nos Thrésors, afin de l'élever sur le Throne d'Espagne, dans un tems, où la Maison d'Autriche étoit exposée de toutes parts aux plus grands dangers? Il est à présent en possession des Etats Hereditaires de Sa Maison, & revêtu de plus, (comme nous l'avons toujours souhaité) de l'eminente & de l'auguste Dignité Impériale: Mais ne peut-on pas dire avec justice qu'il est redevable, & de la conservation de ces Etats, & s'il est permis de l'ajouter, de la Couronne Imperiale, à cette Marche admirable, mais si dangereuse, de l'Armée des Conféderez en Allemagne, & aux heureux succez dont Dieu la benit? à cette Victoire, où la valeur des Troupes de la Gr. BRETAGNE, de HOLLANDE, d'HANNOVRE, de PRUSSE, & de HESSE, seconda si bien les sages & justes mesures du General de Sa Maj. Britannique, qui forma & qui conduisit une si importante entreprise?

Les Anglois demandent encore, si ce n'est pas ce même Empereur, qui, après avoir été pendant toute la dernière Guerre l'Objet de l'amour & des voeux de la Nation Britannique, fut établi par la Paix dans la Possession de la Flandres, & en particulier de la Ville & du Port d'OSTENDE, en levez à ses Ennemis par nos armes victorieuses? Enfin les Anglois demandent, si ce n'est pas ce même Empereur, que

nos Flottes ont servi si utilement en dernier lieu dans la Méditerranée, où elles lui ont acquis l'Empire de l'Italie, d'où l'on prétendoit le chasser ? Et cela malgré les remontrances réitérées de quantité de personnes habiles, qui s'étonnoient de nous voir concourir avec tant d'ardeur à élever une Puissance, déjà trop grande & trop formidable, & dans laquelle nous pourrions trouver un jour cet Ennemi, que nous craignons alors uniquement dans la Personne d'un autre Prince.

Il est naturel à des Peuples libres, & éclairez, de jeter les yeux sur le Passé, & de faire ces sortes de Questions & d'autres semblables. Mais la Reflexion qui suit n'est pas moins naturelle. C'est qu'on ne peut presque s'imaginer que l'Empereur & le Roy d'Espagne, se trouvant dans de tels engagements avec nous, forment des desseins & fassent des démarches contre les Intérêts & la Liberté de nôtre Nation, s'ils n'ont des raisons très fortes pour les justifier. Comment nous persuader, *dis-on*, que, sans avoir été extrêmement offensé, l'Empereur ait pû se résoudre à faire le moindre affront à la Couronne de la Gr. Bretagne, ou même à chagriner une Nation, qui a sacrifié tant de thrésors & tant de sang pour son service ? Il faut assurément, & nous ne pouvons presque en douter jusqu'à ce qu'on nous ait montré le contraire, il faut que l'Angleterre ait fait quelque grande faute ; qu'elle soit coupable de quelque Partialité inexcusable au préjudice de l'Empereur ; qu'elle lui ait manqué de foy ; qu'elle lui ait fait quelque outrage ; & qu'en un mot, elle ait offensé ce Prince dans son Honneur, ou dans ses justes Intérêts. Il n'y a que de
tels

tels Manquemens, qui ayent pu donner lieu à sa Maj. Impériale de tenir avec nous une conduite, si contraire aux maximes ordinaires des Princes & des Etats les uns envers les autres.

Pour moy, je ne fai point difficulté de l'avoüer, si ces soupçons sont bien fondez; si l'on a violé, ou des Traitez solennels, ou même quelques Engagemens avec la Cour de Vienne; si on lui a fait des affronts, ou si l'on a manqué aux Devoirs que de fidèles Alliez sont obligé de se rendre reciproquement; si quelque chose de pareil peut être imputé à la Cour de la Gr. Bretagne, il ne faut plus parler des services passez. Dans une telle supposition toutes les obligations précédentes doivent être regardées comme nulles. L'Empereur à raison de se deffendre, de se fortifier par des Traitez, contraires aux Traitez qu'il a faits avec nous, & de prendre le Parti qu'il juge le meilleur pour son Honneur & sa Sureté; Et *pour nous autres Anglois*, nous ne sommes nullement en droit d'accuser l'Empereur d'*Ingratitude*, ou de *manque de Foy*. Toute nôtre Indignation doit se tourner contre ceux, qui, dans cette supposition, par leurs Conseils & par leur mauvaise Conduite, ont rendu *sage, juste & necessaire*, celle que ce Prince tient aujourd'hui avec nous. Il faut faire le même aveu par rapport au Roy d'Espagne, si l'on peut alleguer les mêmes raisons, & en sa faveur & contre nous.

Examinons donc à présent quelle a été la Conduite du Roy, & de la Nation Britannique; premièrement envers l'Empereur, & ensuite envers le Roy d'Espagne. Cette Nar-

Narration aura deux Parties. La *premiere* s'etendra depuis l'avènement du Roy à la Couronne jusqu'à l'Ouverture du Congrès de Cambrai ; & la *seconde*, depuis l'Ouverture de ce Congrès jusqu'à la Signature du Traité de Paix, faite à Vienne entre l'Empereur & l'Espagne.

LORSQUE Sa Majesté monta sur le Thrône de la Gr. Bretagne, il restoit plusieurs Articles de grande importance à régler, avant qu'on pût regarder la Paix de l'Europe comme appuyée sur des fondemens solides & durables. Il y avoit en particulier certaines choses très désagréables à l'Empereur, & d'autres que le Roy d'Espagne souhaitoit extrêmement. Comme Sa Majesté cherchoit à les satisfaire l'un & l'autre, Elle commença par des Traitez & des Conventions préliminaires ; après quoi elle entra dans la discussion des deux principaux Articles, qui furent reglez dans le Traité de Londres, le 22 Juillet 1718, à l'entière Satisfaction de l'Empereur, qui étoit une des Parties Contractantes dans ce Traité, & qui confirma de sa propre main ce que ses Ministres avoient auparavant signé en son Nom. Ce Prince jugeoit avec raison, que ses États d'Italie, qui lui ont toujours été chers, ne seroient pas fort en sureté sans la possession de la *Sicile*, d'où dépend en bonne partie la conservation de *Naples*. Le Roy de la Gr. Bretagne régla donc cet important Article, comme étant le plus essentiel du Traité, & de concert avec la France, Sa Majesté fit en sorte que la *Sardaigne*, cédée à l'Empereur par l'Espagne, fût acceptée par le *Duc de Savoye*, qui étoit devenu Roy de Sicile, en échange de la Sicile même, que ce dernier céderoit à l'Empereur.

A l'égard de l'Espagne on convint aussi d'un Article très intéressant pour Elle. On assura à *Don Carlos*, Fils de la Reine d'aujourd'hui, la Succession de *Tuscane*, *Parme* & *Plaisance*, l'Empereur, qui seul y pouvoit mettre obstacle, y ayant consenti, & cela sous la Garantie de l'Angleterre & de la France.

Ces deux principaux Articles ayant été arrêtez de la sorte, on renvoya à un Congrès, qui devoit se tenir sous la Médiation des deux Couronnes qu'on vient de nommer, la décision des autres points, circonstances & incidens, qui restoit encore à ajuster, pour en venir à une Paix parfaite entre l'Empereur & l'Espagne. La Médiation de l'Angleterre & de la France étoit un Article exprès du Traité de Londres, qui fut signé d'abord par l'Empereur, & quelque tems après par le Roy d'Espagne, ces deux Princes l'ayant solennellement approuvé & ratifié. A l'égard du premier Article, qui concerne la Sicile, il fut exécuté bientôt après la conclusion du Traité, l'Empereur ayant été mis en possession de ce Royaume là.

Jusqu'ici l'on n'apperçoit de nôtre part qu'une amitié très réelle & très officieuse pour l'Empereur, laquelle alla peut-être jusqu'à l'excès. Ce que ce Prince souhaitoit passionnément lui fut accordé, & pour les autres Puissances, on ne leur donna que ce que l'Empereur lui même consentit qu'on leur donnât, comme un équivalent raisonnable. A l'égard du Roy d'Espagne, il n'avoit aucun sujet de mécontentement, puisqu'on lui avoit assuré ce qu'il demandoit pour son Fils en Italie. Aussi, bien loin de se plaindre, il accéda

accéda de lui même au Traité de Londres , avant la tenue du Congrès , & consentit à tout ce qui y étoit contenu.

Les choses ayant été préparées de la sorte le Congrès se tint à Cambrai le 26 Janv. 1723, afin d'ajuster ce qui restoit de différens entre l'Empereur & le Roy d'Espagne, par les soins & par la Médiation des Roys d'Angleterre & de France. C'est là le second période de Narration ; il s'étend depuis l'Ouverture de ce Congrès , jusqu'à la conclusion de la dernière Scène , qui s'est passée à Vienne.

Les Puissances Médiatrices en ont usé durant toute la tenue du Congrès , avec tant d'équité & d'impartialité , & en général d'une manière si conforme aux Articles du Traité de Londres , qu'on ne fait pas difficulté d'en prendre à témoins les deux Puissances *contestantes*. Il ne se fit pas la moindre démarche , qui pût donner de l'ombrage à l'une , ou à l'autre , ni leur fournir aucun prétexte de mécontentement. Et ce qui ne permet pas d'en douter , c'est que la Cour Impériale n'auroit pas manqué de se plaindre hautement de nôtre conduite , si elle avoit eu quelque raison de le faire. Or c'est ce qu'elle n'a point fait , & ce qui n'auroit effectivement servi , qu'à faire mieux connoître à tout le monde , soit l'extrême équité , que les Médiateurs ont religieusement observée , envers l'une & l'autre des Puissances en contestation , soit l'attachement inviolable des mêmes Médiateurs aux Traitez , & en particulier à celui de Londres , auquel la Cour Impériale avoit consenti , comme on l'a dit. Pour ce qui est de l'Espagne , Elle n'a pas fait non plus la moindre plainte contre la conduite des Puissances Médiatrices , pendant tout le cours

du Congrès : Au moins n'en a telle fait aucune , qui n'ait eu son origine dans la Justice constante des Médiateurs , qui se renfermant dans les bornes du Devoir & de l'Honneur , ne pouvoient admettre les Demandes nouvelles & exorbitantes de cette Cour.

Voici donc l'état de l'affaire. Pendant que les Médiateurs travaillent , & commencent à faire quelque progrès , en vertu & sous l'autorité d'un Traité solennel , signé & approuvé par les deux Couronnes *contestantes* ; pendant ce tems là , sans qu'il paroisse de leur part le moindre mécontentement , ni qu'on leur en eût donné le moindre prétexte , elles négocient en particulier un Traité , qui s'entame , se continue & s'achève à Vienne. Or par ce Traité secret elles contreviennent manifestement à l'Article de la Médiation , par lequel l'Empereur & le Roy d'Espagne s'étoient solennellement obligez de terminer leurs différens sous les yeux de l'Angleterre & de la France , & de concert avec Elles. D'ailleurs cette Négociation fut conduite avec le plus grand mépris pour les Puissances Médiatrices , avec lesquelles on ne daigna pas garder feulement les apparences de l'honnêteté.

Ainsi , à ne considérer le Traité de Vienne que dans la manière d'y procéder , & dans ses circonstances , on y voit d'un côté la violation manifeste d'un article exprès d'un Traité précédent ; & de l'autre , un sanglant affront fait aux Médiateurs ; Affront , qui leur donnoit seul un juste sujet d'en faire éclatter leur ressentiment. Mais les deux Rois étoient trop moderez pour cela. Car , comme ils ne cherchoient l'un & l'autre qu'à procurer & à affermir la paix , ils étoient

étoient bien éloignez de la rompre pour l'injure, qu'on leur avoit faite. Aussi, quand on leur notifia la première fois dans les formes la signature du Traité de Vienne, & lorsqu'on les eut assurez, que ce Traité n'étoit qu'une Alliance défensive entre l'Empereur & l'Espagne; qu'il ne tendoit qu'à la satisfaction mutuelle de ces deux Princes, & que, loin de déroger au Traité de Londres, il y étoit parfaitement conforme; lors, dis-je, qu'on leur eut donné ces assurances, les Roys de la Gr. Bretagne & de France, en témoignèrent leur satisfaction par tout. Ils dirent hautement soit dans leurs Cours, soit dans les Cours étrangères par leurs Ministres, qu'ils étoient ravis de voir, que deux Puissances, si irritées l'une contre l'autre qu'elles ne gardoient presque plus aucunes mesures de bienfiance entre elles, eussent trouvé les moyens de se réconcilier sans l'assistance d'aucun Médiateur, & de lever toutes' seules des obstacles à leur union, qui sembloient insurmontables; Et cela sous des conditions, qui, comme on l'affirmoit, n'avoient rien d'incompatible avec la tranquillité de l'Europe. C'étoit là la grande fin du Congrès, &, si l'on y étoit parvenu par les Négociations de Vienne, les Puissances Médiatrices n'auroient fait aucune attention aux moyens, que l'on avoit employez pour y arriver. Quelque grand que fût le mépris, qu'on leur avoit témoigné, Elles en auroient sacrifié le ressentiment à la Paix publique, qui étoit leur unique Objet.

Mais quoique que les Cours d'Angleterre & de France en usassent avec tant de modération & d'honnêteté, celles de Vienne & de Madrid sentoient bien, que la démarche, qu'elles venoient de faire, ne pouvoit qu'être très choquante pour

les Médiateurs, & qu'elle avoit beſoin d'une bonne Apologie. Heureuſement pour ces Cours il arriva dans ce tems là deux choſes, qui leur fournirent les raiſons du monde les plus ſpecieuſes pour juſtifier leur conduite. Au moins c'eſt ainſi qu'en jugerent leurs Agens. La première fut le deſſein de renvoyer l'Infante, & la ſeconde le refus, que fit Roy de la Gr. Bretagne d'accepter ſeul la Médiation dans le Congrès de Cambrai.

D'abord les Miniſtres Impériaux, qui ſe trouvoient ſoit à Cambrai, ſoit à Londres ou à Paris, rejettèrent ſur ces deux cauſes tout ce qui s'étoit paſſé à Vienne. Ils déclarèrent, que la raiſon d'un procédé, qui ſembloit extraordinaire, venoit uniquement, de ce que le Roy de France ayant fait à Sa Majeſté Catholique l'affront du Monde le plus ſanglant, Elle ne pouvoit plus avec honneur le reconnoître pour Médiateur de la Paix, qu'Elle traitoit avec Sa Majeſté Imperiale; Que le Roy de la Gr. Bretagne ayant refusé d'être ſeul Médiateur, lors que la Cour d'Eſpagne lui en fit la propoſition; il n'y avoit plus aucune eſpérance de reüſſir par la voye du Congrès de Cambrai; & que par conſéquent toute la reſſource du Roy Catholique avoit été de recourir directement à la Cour de Vienne. Qu'outré de l'injure qu'il venoit de recevoir de la part de la France, & preſſé par la neceſſité de ſes affaires, il s'étoit vû réduit à ſe jeter entre les bras de l'Empereur, & à ſe confier entièrement à l'honneur & à l'équité de ce Prince, Que Riperda ayant expliqué à l'Empereur les Intentions du Roy d'Eſpagne, Sa Maj. Imperiale témoigna d'abord toute la répugnance imaginable pour une pareille propoſition,

ne voulant point du tout arrêter le cours des Négociations de Cambrai ; Que ce ne fut qu'après bien des sollicitations que, l'amour de la tranquillité publique prévalant dans l'Esprit de ce Prince sur toutes les autres considérations, il consentit à la fin que les Négociations fussent transportées à Vienne, sur tout quand on l'eût convaincu que le ressentiment de l'Espagne contre la France, & le refus de Sa Maj. Britannique d'être seul Médiateur, mettoient des obstacles invincibles à la continuation du Traité dans le Congrès de Cambrai.

Tel fut le langage des Ministres Impériaux, à la première notification du Traité de Vienne, lorsqu'ils crurent qu'il étoit nécessaire d'en faire l'Apologie. Et quoy que l'on ne puisse affirmer, que la Cour d'Espagne ait allégué elle-même le dessein de renvoyer l'Infante, comme le principal motif de sa conduite ; cependant les meilleures Relations, que l'on reçut de ce País là, témoignent, que dèsque la nouvelle du Traité de Vienne se repandit à Madrid, tous les discours rouloient sur cette raison, & s'arrétoient à ce lieu commun. On fut ravi de pouvoir attribuer, à la colére & au ressentiment d'un Prince offensé, un Traité, qui en apparence étoit très desavantageux à la Cour d'Espagne, & l'on ne crut pas pouvoir mieux excuser les conditions basses que cette Cour avoit acceptées. On se flatta d'ailleurs, que cette raison ecarteroit les soupçons, qu'il y eût quelque pernicieux secret, caché derriere le rideau, jusqu'à ce que que l'occasion fût venue de le découvrir.

Mais les *Faits* & les *Dates* sont des choses stables, que l'on change pas par le son de mots, ni par des discours plausibles.

Aussi

Aussi trouva-t-on bientôt, qu'on ne pouvoit dans le fonds imaginer de prétexte plus mauvais, ni plus propre à ouvrir la porte aux soupçons les mieux fondez, que celui que l'on avoit inventé. Et comme la fausseté en étoit visible, il étoit raisonnable de conclure, qu'il s'étoit tramé à Vienne des desseins bien pernicieux, puis qu'on n'osoit les avouer.

Les Cours de la Gr. Bretagne & de France étoient trop attentives aux affaires de l'Europe, pour ne pas approfondir celleci, & pour ne pas tâcher d'avoir en main des preuves convaincantes, que tout ce qu'on leur avoit dit du Traité de Vienne n'étoit pas vrai. En effet on fut bientôt, que les premiers avis, que la Cour de Madrid avoit eus de la résolution de renvoyer l'Infante, n'y étoient arrivez, que le 8. de Mars 1725. Ce n'étoit même encore que des soupçons. Cependant Ripperda, qui a menagé le nouveau Traité, avoit été envoyé à Vienne trois Mois auparavant, & même ses *pleins pouvoirs*, pour négocier ce Traité clandestin, étoient signez du 22 Novemb 1724.

Quand dans la suite le Traité de Paix eut été signé à Vienne dans les formes le 30 d'Avril, on commença de dire publiquement à la Cour d'Espagne, que dès le 29 du Mois de Mars précédent (jour auquel on fut à Madrid qu'un Courrier devoit y apporter la ratification des principaux Articles) que dès ce jour là, dis - je, on avoit regardé la Paix avec l'Empereur comme une affaire sûre. Or du 8. de Mars, que l'on eut à Madrid les premiers avis du dessein, que le Roy de France avoit pris de faire casser son Mariage avec l'Infante, jusqu'au 29, il n'y a que vingt & un jours.

Les

Ces Dates, qui sont certaines, forment une Démonstration évidente de la fausseté du prétexte avancé par les Cours de Vienne & de Madrid. Car, comment la résolution de renvoyer l'Infante peut elle avoir été la cause des Négociations, qui se faisoient secrètement à Vienne, & du Traité qu'on y a conclu, puisque les Pleins-pouvoirs donnez à Ripperda pour ces Négociations, étoient expédiés plus de trois Mois avant que l'on eût aucun avis de la résolution de la Cour de France? Certainement une Commission résolüe & expédiée le 22 de Novembre 1724, n'est pas l'effet d'un affront, dont on n'a eu aucune connoissance que le 8 de Mars suivant.

D'ailleurs, comment est ce que les principaux Articles d'un Traité, entre deux Puissances très ennemies, & fort éloignées, peuvent avoir été réglés à Vienne, & la Cour de Madrid en être informée le 29 de Mars, si le projet de ce Traité, & toutes les Négociations nécessaires pour sa conclusion, n'ont commencé que depuis le 8 de ce Mois là, lorsque le dépit du Roy d'Espagne en fit naître le dessein? Mais cela est trop clair pour y insister. A peine entre le 8 & le 29 de Mars y auroit il assez de tems pour projeter les Articles d'un Traité, & pour les envoyer à Vienne.

Ce premier prétexte n'étant donc qu'une pure invention, examinons le second, & nous trouverons qu'il est aussi faux que déraisonnable. On dit, que Sa Maj. Britannique refusa de se charger seule de la Médiation. Mais ce Prince pouvoit il l'accepter sans offenser ouvertement le Roy de France, & sans violer manifestement la Quadruple Alliance, pour ne rien dire de quantité d'autres inconveniens? Ce prétexte n'est

donc pas raisonnable. Mais il y a plus, c'est qu'il est aussi faux que le premier, & en voici la démonstration.

La Cour d'Espagne ayant rejeté la Médiation de la France, proposa de continuer les Négociations de Cambrai par la Médiation de Sa Maj. Britannique toute seule. L'ouverture en fut faite la première fois le 9 de Mars 1725. On en donna avis au Roy, qui étoit à Londres, & la réponse de Sa Majesté n'arriva à Madrid qu'environ le 24 d'Avril suivant. Ainsi la réponse du Roy ne sauroit être le motif d'un Traité, dont les principaux Articles étoient arrêtés avant le 29 de Mars 1725. & qui fut signé dans les formes à Vienne le 30 d'Avril, c'est à dire, environ une semaine après que le refus de Sa Majesté d'être seul Médiateur eut été connu à Madrid, & lors qu'il étoit impossible qu'on le sçût encore à Vienne.

Il est donc clair à présent, que l'injure faite à l'Espagne par la France, en renvoyant l'Infante, ne sauroit, ni justifier, ni excuser le procédé honteux & clandestin de la Cour d'Espagne dans les Négociations de Vienne : Et il n'est pas moins clair que le refus, que fit Sa Majesté Britannique d'accepter seul la Médiation du Congrès de Cambrai, n'a pû donner la naissance à un Traité, qui étoit parvenu à sa parfaite maturité, avant que l'on proposât au Roy de se charger de cette Médiation. Car ce Traité ayant été signé à Vienne lorsque l'on ne pouvoit encore y savoir avec certitude la réponse du Roy, il faut bien qu'il eût été arrêté avant qu'on eût demandé au Roy, s'il vouloit être seul Médiateur.

Ainsi les deux raisons, qui furent alléguées par les Ministres de l'Empereur, lorsqu'ils notifièrent la première fois,

aux

aux Cours d'Angleterre & de France , l'Alliance , que leur Maître venoit de faire avec l'Espagne, étant visiblement supposées , ces deux Cours conçurent de justes ombrages des Négociations de Vienne , & conclurent avec raison, que le Traité qu'on venoit d'y faire, devoit contenir des mystères bien pernicieux.

Continuons de rapporter ce qui appartient à cette première Scène, je veux dire ce qui se passa pendant que le Congrès de Cambrai subsistoit encore. J'ai remarqué, que la Cour d'Espagne négocioit actuellement son Traité à Vienne dès la fin de l'Année 1724. Pendant le cours de cette Négociation, & plus de trois Mois depuis que l'on eut été averti à Madrid du dessein de renvoyer l'Infante, cette Cour ne cessa point de caresser celle d'Angleterre. Elle ne trouvoit point d'expressions assez fortes pour témoigner toute son amitié à Sa Maj. Britannique. „ Le Roy Catholique, *disoit-on*, „ est résolu de se séparer pour toujours de la France, & de donner au Roy d'Angleterre toute sa confiance & toute son amitié . . . Sa Majesté desire d'entrer dès à présent, avec Sa Maj. Britannique, dans les engagements les plus étroits, afin de rendre cette amitié perpétuelle . . . On se flatte, que Sa Maj. Britannique consentira, que les Négociations de Cambrai continuent par Sa Médiation, Sa Maj. Catholique étant résolue de lui confier tous ses Intérêts. „

Telles étoient les protestations de la Cour d'Espagne, pendant que Ripperda, muni de ses Pleins-pouvoirs, agissoit à Vienne, non seulement contre la Médiation, que l'on proposoit à Sa Majesté, & contre les mesures, qu'Elle auroit dû prendre,

prendre, si Elle l'avoit acceptée, mais contre des engagements, qui subsistoient entre l'Angleterre & l'Espagne, & contre toutes les lois, qui s'observent entre des Nations amies. Mais comme il falloit toujours cacher des pratiques sourdes, qui étoient si contraires aux protestations publiques, lorsque les Négociations de Ripperda commencèrent à faire quelque bruit dans le monde, la Cour d'Espagne affecta de parler de lui avec mépris, & de dire, „ que c'étoit un homme contreprenant, & vain, qui aimoit à faire parler de lui dans le monde. „ Insinuant par là, qu'Elle n'avoit aucune part à tout ce que Ripperda faisoit à Vienne.

Cependant la réponse de Sa Maj. Britannique, qui s'excusoit d'accepter seul la Médiation, étant arrivée à Madrid, le Roy d'Espagne approuva les raisons de Sa Majesté, & témoigna, „ qu'il étoit disposé à se contenter d'une réparation, on de la part de la France, & à oublier l'injure qu'il en avoit reçue, pourvû que cette affaire fût ménagée par le Roy de la Gr. Bretagne, ajoutant, qu'il étoit bien aise de la terminer de la sorte, parceque les Négociations de Cambrai pourroient continuer sur le pied qu'elles avoient commencé. *Qu'au reste*, Sa Majesté Britannique étoit l'ami commun des deux Partis : qu'il avoit donné souvent à l'Espagne des preuves essentielles de son amitié, & qu'il venoit de le faire encore dans cette dernière occasion. „

Il n'est pas nécessaire que je fasse remarquer au Lecteur, que dans le tems que le Roy d'Espagne faisoit ces protestations d'amitié à Sa Maj. Britannique, & qu'il témoignoit tant d'ardeur pour la continuation des Négociations de Cambrai,

brai, sur le pied qu'elle avoient commencé, celles de Vienne étoient si avancées, que le Traité fut signé le 30 d'Avril, c'est à dire, sept ou huit jours après qu'on se fut expliqué à Madrid de la manière que je viens de dire.

Ce langage ne discontinua pourtant pas encore. Le Courrier, qui apporta la nouvelle de la Signature du Traité de Paix entre l'Empereur & le Roy d'Espagne, étant arrivé à Madrid le 21 de Mai, & cette nouvelle étant divulguée, la Cour d'Espagne ne se lassoit point de faire des excuses, de ce qu'Elle n'avoit pas communiqué cette Négociation à Sa Majesté Britannique. Elle entassoit protestation sur protestation, soit d'égards particuliers pour l'amitié de l'Angleterre, soit de desir sincère de cultiver l'union la plus étroite avec Elle. L'Espagne ajoûtoit à cela les assurances les plus fortes, que l'on n'avoit rien stipulé dans le Traité de Vienne, qui fût en aucune manière préjudiciable ni au Roy, ni aux intérêts de ses sujets, ou qui fût contraire le moins du Monde à aucun des engagements, dans lesquels Elle étoit entrée avec Sa Majesté, soit séparément, ou conjointement avec la France. Le Roy Catholique assuroit encore Sa Majesté, „ qu'il conserveroit toujourns une vive reconnois- „ fance des grands services, que Sa Majesté lui avoit rendus, „ & des témoignages, qu'Elle lui avoit donnez, en tant d'oc- „ casions de son amitié, & de son attention aux interets de l'E- „ spagne. Enfin ce Prince disoit au Roy, qu'il espéroit, que „ ce qui venoit d'arriver ne donneroit aucune atteinte à l'a- „ mitié qui régnoit entre les deux Couronnes, amitié, sur la „ quelle l'Espagne comptoit entièrement, & qu'Elle desiroit „ de cultiver par toutes les voyes possibles „

C'est ainsi que l'Espagne tâchoit d'amuser l'Angleterre, mais il

malaisé d'y reüssir, car durant toute cette Scène de civilites, il parut souvent des symptômes, qui annonçoient un mal dangereux, & qui étoient plus que suffisans pour inspirer une juste défiance de toutes ces protestations d'amitié, qui venoient de la Cour de Madrid ou de celle de Vienne. A ces symptômes succédoient des indications, qui devenoient de jour en jour plus mauvaises, & qui furent enfin suivies de preuves si certaines, qu'elles ne permirent plus de douter, qu'il n'y eût entre les deux nouveaux Alliez un Traité secret de la plus dangereuse consequence. Je vai rapporter quelques-unes de ces indications & de ces preuves, selon l'ordre du tems, où elles parurent.

I. Le 12 de Mai 1725 le Ministre, qui se trouvoit à Londres de la part de l'Empereur, notifia dans les formes à la Cour de la Gr. Bretagne la Signature d'un Traité de Paix, fait à Vienne entre son Maître & le Roy d'Espagne, & en communiqua une copie. Il assura en même tems, que ce Traité avoit été dressé sur le pied de la *Quadruple Alliance*, & qu'il ne contrevenoit à aucune des Conventions précédentes, auxquelles il étoit parfaitement conforme. Après avoir allégué quelques autres raisons, pour faire goûter ce Traité, le Ministre de l'Empereur ajoûta : „ que Sa Maj. Impériale espe-
 „ roit de l'amitié de Sa Maj. Britannique, qu'Elle voudroit
 „ bien accéder au Traité en question, & entrer en même tems
 „ dans la Garantie de la Succession des Etats Héréditaires de
 „ la Maison d'Autriche, telle que Sa Maj. Impériale l'avoit ré-
 „ glée par sa dernière Constitution., En fin ce Ministre ra-
 „ conta : „ qu'après la Signature du Traité de Vienne Ripper-
 „ da avoit représenté à l'Empereur, qu'il restoit encore quel-
 „ ques

ques points à ajuster entre le Roy son Maître & le Roy de,,
la Gr. Bretagne; Que Sa Maj. Catholique prioit l'Empe-,,
reur d'employer Sa Mediation pour terminer cette affaire;,,
Que là dessus Sa Maj. Impériale avoit répondu à Ripperda,,
ques'il s'agissoit d'une affaire, qui eût du rapport au Traité,,
de Londres, ou qui fût survenue en conséquence de ce Traité,,
il étoit prêt de s'en mêler, pourvû que Sa Maj. Britannique,,
l'agrêât, mais qu'autrement il ne s'en mêleroit point du tout.,

La Cour d'Angleterre répondit à cette notification & à
ces propositions : „ Que la Signature du Traité de Vienne,,
n'étoit plus une nouvelle, le Roy en ayant été informé,,
dans le tems par un Courrier ; Qu'à l'égard de la Garantie,,
proposée, Sa Majesté ne trouvoit pas à propos de prendre de,,
nouveaux engagements, parcequ'elle étoit résolue de se conser,,
ver une entière liberté pour être toujours en état d'affister ses,,
veritables amis, dans toutes les occasions, qui s'en presente-,,
roient. Que pour la Médiation que Ripperda avoit demandée,,
à l'Empereur de la part du Roy d'Espagne, elle n'étoit pas,,
nécessaire, parce qu'il ne s'agissoit entre l'Espagne & l'An-,,
gleterre que de quelques points touchant le Commerce,,
pour lesquels on n'avoit pas besoin de Médiateurs.,

On ne sauroit disconvenir, que la Cour Britannique n'ait
agi fort prudemment, en refusant de se charger d'une Ga-
rantie, qui pourroit avoir de très facheuses conséquences.
Car l'Empereur n'ayant à présent que des Filles, le Régle-
ment, qu'il a fait touchant la Succession de ses Etats, aura de
bonnes ou de mauvaises influences sur les affaires de l'Europe
selon les mariages, qu'elles contracteront. Et comme per-
sonne

sonne ne peut savoir quel Prince Elles pourront épouser, Sa Majesté a fait très sagement, en ne voulant pas s'obliger de soutenir une Succession, par laquelle il pourroit s'élever une Puissance formidable à toute l'Europe, & fatale à la Gr. Bretagne elle-même.

Ainsi la réponse de la Cour d'Angleterre fut tout à fait prudente : mais ce qu'on a découvert dans la suite justifie aussi, qu'elle fut faite fort à propos. Les aspects de la Succession de la Maison d'Autriche ne sont rien moins que favorables à la liberté de l'Europe ; car comme on le verra tout à l'heure, les Archiduchesses sont destinées aux Infants d'Espagne ; & si ces mariages se font, on voit déjà se former en Europe une Puissance capable de faire trembler tout le reste de la Chrétienté.

Malgré ces considérations, des gens n'ont pas laissé de trouver étrange, que Sa Majesté ait refusé sa Garantie. La raison, qu'ils en ont alléguée, & sur laquelle on a fort insisté, c'est que Sa Majesté Impériale offroit de son côté de garantir la Succession des Etats de la Gr. Bretagne dans la Maison Royale. Mais il faut savoir, que dans le premier Traité, qui fut fait entre le Roy & l'Empereur, ce Prince refusa constamment de Garantir la Succession dans la Maison d'Hannover. Il ne voulut pas même en entendre parler, jusqu'à ce que par le Traité de la Quadruple Alliance, le Roy lui eût obtenu *l'importante acquisition de la Sicile*. Cela fait voir la disparité entre ce que l'Empereur a fait en faveur du Roy, & ce qu'il demande de la part du Roy. Car (1) Sa Maj. Impériale a refusé de garantir la Succession, dans la Maison
Roy-

Royale de la Gr. Bretagne, par un Traité commencé & continué avec une parfaite intelligence des deux côtez. Et (2) si dans la suite il a accepté cette Garantie, ce n'est qu'après que le Roy lui eut assuré la possession de la Sicile, de sorte qu'on peut dire, qu'il a vendu sa Garantie bien cher. Mais quand le Roy refuse de garantir la Succession des Etats de la Maison d'Autriche, il refuse d'accéder à un Traité commencé & fini, non seulement sans sa participation, non seulement sans aucun égard à son amitié, & sans aucune marque de respect pour lui, mais avec un mépris manifeste pour Sa Majesté en qualité de Médiateur dans un Congrès, qui subsistoit actuellement pendant qu'on négocioit secrètement le Traité de Vienne. Il y a plus encore ; C'est que la Garantie, que l'Empereur demande au Roy, peut avoir des conséquences, tant par rapport à la grande Bretagne, que par rapport au reste de l'Europe, dont il est impossible de juger, avant que les Mariages des Archiduchesses soyent arrêtés & connus.

Toutes ces disparitez font voir, qu'on n'est nullement fondé à prétendre, que le Roy doit garantir la Succession des Etats de la Maison d'Autriche, sous prétexte que l'Empereurs'est obligé de garantir celle des Etats de la Gr. Bretagne dans la Maison Régnante.

Mais, pour revenir à la Proposition du Ministre de l'Empereur, touchant la Succession, comme on ne pouvoit raisonnablement s'attendre, que la Cour d'Angleterre y donnât les mains, cela fit d'abord soupçonner que l'on cherchoit quelque sujet de mécontentement & de division. Ce soup-

son augmenta par l'offre, que l'Empereur faisoit de sa Médiation, pour terminer des différens qui restoient, à ce qu'on disoit, entre l'Angleterre & l'Espagne. On ne connoissoit point de différens entre ces deux Couronnes. Toutes les affaires importantes, qui concernoient les deux Nations, avoient été terminées par les Traitez précédens. Ainsi parler de différens nouveaux, & proposer de les accommoder par la médiation de l'Empereur, cela sentoit le dessein d'allumer un feu, où il n'y en avoit point, & de faire naître des sujets de discorde, qui, sous prétexte de les terminer, donneroient occasion à une rupture ouverte.

On ne peut s'empêcher de remarquer en passant avec combien d'artifice cette première Proposition fut faite. On l'a bien connu depuis que les choses ont été mieux développées. L'Empereur offre d'une manière générale Sa Médiation, pour accommoder je ne sai quels différens, qu'on s'uppose entre l'Angleterre & l'Espagne; mais on se garde bien alors de nommer, ou d'indiquer aucun de ces différens. La vérité est, qu'on vouloit parler de *Gibraltar*: Cependant les Ministres de l'Empereur se taisent là dessus. Mais quelque tems après la Cour de Madrid commence d'avouër, que la Médiation de l'Empereur, qu'elle avoit ou demandée, ou acceptée, tendoit à obliger l'Angleterre de lui restitüer Gibraltar. Cette intrigue se développant par degrez, l'Empereur donne ordre en suite à son Résident à Londres d'insinüer *verbalement*, qu'il avoit promis Sa Médiation à l'Espagne touchant l'affaire de la restitution de Gibraltar. Ainsi, ce qui n'avoit été notifié au commencement, que comme une Proposition faite par Ripperda *depuis la Signature du Traité*, se trouve

trouve dans la suite être un article du Traité même ; Et au lieu, que l'Empereur devoit avoir dit à Ripperda, *qu'il ne se mêleroit d'aucune affaire entre l'Angleterre & l'Espagne, à moins qu'elle ne fût une dépendance du Traité de Londres, & qu'il ne s'agît de le faire exécuter*, il se trouve à présent que l'Empereur se mêle d'une affaire directement contraire au Traité de Londres. Car quand le Résident de l'Empereur produisit l'article même du Traité de Vienne, on y vit, que *Sa Maj. Impériale s'étoit engagée à employer ses bons offices, c'est à dire, Sa Médiation, pour faire restitüer Gibraltar à l'Espagne*. Or le possession de cette Place avoit été confirmée & assurée à la Couronne de la Grande Bretagne par un Article exprès du Traité de Londres, qui ratifia celui d'Utrecht, de forte que ce n'étoit plus un sujet de contestation entre l'Angleterre & l'Espagne. Ainsi l'Empereur, qui ne vouloit accorder Sa Médiation à l'Espagne, qu'en cas qu'il s'agît de l'exécution du Traité de Londres, lui accorde Sa Médiation pour une infraction manifeste au même Traité.

II. Voilà ce qui fit naître les premiers soupçons, qu'il y avoit quelque accord secret entre l'Empereur & le Roy d'Espagne, mais ces soupçons s'augmentèrent infiniment, lorsqu'on en vint à la considération du Traité. On y voyoit d'une part la plus parfaite intelligence, rétablie en un moment entre deux Puissances ennemies, fans en appercevoir aucun motif ; Et d'autre côté, les conditions, que l'Espagne avoit acceptées, étoient telles, qu'on eût dit qu'Elle avoit oublié, non seulement ses interêts, mais son honneur dont Elle avoit paru si jalouse au Congrès. Par exemple, on ne voyoit rien dans ce Traité touchant *l'Ordre de la Toison d'Or,*

qui fut un des articles sur lesquels on insista le plus à Cambrai. On n'y voyoit rien sur le sujet des *Tures*, que les deux Puissances se disputoient, si non ce qui auroit pû être aisément réglé dans le Congrès d'une manière beaucoup plus honorable pour l'Espagne. Et pour passer à des Articles plus importants, on ne trouvoit dans ce Traité, ni les *Garnisons neutres*, qui, par la Quadruple Alliance, devoient assurer les Droits de *Don Carlos* à la Succession de *Toscane*, ni quantité d'autres choses, que les Médiateurs avoient proposées tant pour la sûreté de cette Succession que pour celle du Duché de Parme. De sorte que l'Espagne renonçoit volontairement à des avantages, que les Médiateurs de Cambrai vouloient lui donner, pendant qu'Elle accordoit tout à l'Empereur, jusqu'à la Garantie de la Succession de ses Etats Héréditaires, quoique la Proposition en eût été rejetée à Cambrai par les Médiateurs mêmes.

Que peut-on conclure naturellement d'un pareil Traité? On a vû deux Couronnes animées à tel point l'une contre l'autre, qu'Elles ont résisté, pendant plusieurs années, à tout les efforts de deux puissans Médiateurs, qui travailloient à les réconcilier; Et on les voit à présent, dans l'espace de trois ou quatre Mois, faire d'elles mêmes la Paix entre Elles, & se jeter entre les bras l'une de l'autre, avec la plus grande affection, & la plus grande cordialité. On a vû l'Espagne, dans le Congrès de Cambrai, extraordinairement difficile & roide, quand on lui a proposé des conditions avantageuses, qu'Elle étoit assurée d'obtenir; Et on la voit à Vienne devenue si facile & si pliable, qu'Elle se soumet d'Elle-même aux conditions onéreuses, qu'il plaît à l'Empereur de lui imposer

fer. A Cambrai, Elle ne veut pas se contenter de la Foy de l'Empereur, appuïée de la Garantie de la France & de l'Angleterre ; A Vienne, Elle se repose entierement, sur la Foy de l'Empereur toute seule, sans aucune Garantie, ni présente, ni à venir. Il n'y a qu'un moyen d'expliquer une conduite si contradictoire ; c'est que le Traité, qu'on a montré à Londres, n'est pas seul qui ait été fait à Vienne ; Il y en a un autre, que l'on tient caché, parce qu'il est trop infoutenable pour le rendre public, mais qui va se manifester indirectement par les manières hautaines & insultantes de ceux qui l'ont tramé.

III. En effet, dès que le Traité de Paix entre l'Empereur & l'Espagne eut été signé à Vienne, ce qui arriva, comme je l'ai déjà dit, le 30 d'Avril 1725, on entendit Ripperda menacer hautement Sa Majesté, & parler d'Elle en public de la manière la plus insolente ; S'il discontinua un peu dans la suite, c'est parce qu'il s'apperçut enfin que la Politique demandoit plus de modération & de réserve. Voici quelques uns des discours, qu'il tenoit à Vienne : „ Si le Roy GE-„
ORGE soutient la France, nous savons bien les moyens de „
 placer le Prétendant sur le Thrône. **ALBERONI** étoit un „
 grand homme, mais qu'il a fait de lourdes fautes ! c'en fut „
 une bien grande d'envoyer en Sicile la Flotte Espagnole, „
 au lieu de l'envoyer droit en Angleterre, pour déthrôner „
 le Roy, ce qui pouvoit se faire alors très aisément ; Et ce „
 coup une fois fait auroit ouvert le chemin à de tout autres En- „
 treprises. Le Roy **GEORGE** ne sauroit mieux faire que de „
 s'accommoder avec nous, car nous sommes en état d'avancer „
 avec efficace les Intérets du Prétendant. „ Ripperda, qui

tenoit ce langage, supposoit toujourns, que la Cour de Vienne ne feroit aucune difficulté d'entrer dans toutes les mesures de celle d'Espagne.

Ces insolentes menaces revenoient à tout moment & ne se disoient pas à l'oreille & en confidence : Ripperda vouloit si bien qu'on les publiât, qu'il ne faisoit pas difficulté de dire à ceux, à qui il parloit : „Je sai bien qu'on rapporte tout ce „ que je dis, mais j'en suis bien aise, car je ne le dis qu'afin „ qu'on le rapporte. „

Il ne parloit pas avec plus de respect des Alliez du Roy que du Roy même. Un jour que l'on s'entretenoit du Traité fait à Hannover entre les Roys de la Grande Bretagne, de France & de Prusse. Ripperda dit tout haut : Oûi, ouï, Nous apprendrons à ces petits Messieurs à faire des Traitez. J'ajoutérai, qu'environ dans le même tems, une Personne d'un rang fort élevé à la Cour de Vienne, n'eut guères plus d'égards que Ripperda pour la Personne de Sa Majesté. Car quelcun ayant dit en conversation : „qu'il dou- „ toit, que Sa Majesté Britannique voulût se charger de la Ga- „ rantie de la Succession d'Autriche, cette Personne répondit d'un ton fort emû : *Qu'il prenne garde à lui, car nous sommes bien informez, que l'on commence à être fort las de lui en Angleterre.*

Il est aisé de juger que de pareilles insultes, & de pareilles menaces, venant de Personnes d'un certain caractère & d'un certain crédit, devoient faire naître de nouveaux soupçons, & confirmer ceux, que l'on avoit déjà. Des discours

cours si audacieux & si méprisans ne se hazardent point par des Ministres , si des Accords secrets, & des résolutions dont le monde n'est pas encore instruit, ne leur donnoient la hardiesse de s'exprimer de la sorte.

IV. Voici des Discours d'une autre espèce , mais qui ne confirmoient pas moins les soupçons, que l'on avoit en Angleterre. Ce sont des mots, qui échappoient de tems en tems, & comme par hazard à Ripperda, mais qui découvroient des Articles tres importants du Traité, qu'il avoit négocié. S'entretenant un jour avec quelques Personnes, il ne fit pas difficulté de leur dire: *Que l'ESPAGNE s'étoit engagée à soutenir la Compagnie d'Ostende.* Et comme cela fit tomber la conversation sur Gibraltar, *Nous savons bien, dit-il, que Gibraltar est imprenable ; mais , par les mesures que nous avons prises , nous sommes assurez d'obliger l'Angleterre à nous le rendre.* Dans le même tems il parla du Mariage de Don Carlos avec l'Ainée des Archiduchesses, comme d'une chose dont on étoit convenu. Puis il ajouta, que *le Prince des Asturies, à qui l'on avoit d'abord destiné ce Parti, étoit attaqué de la poitrine, & ne pouvoit vivre.*

Certainement ces deux ou trois mots de Ripperda devoient faire soupçonner , que le Mariage de Don Carlos avec l'Ainée des Archiduchesses, la restitution de Gibraltar, & la conservation de la Compagnie d'Ostende, étoient trois Articles du Traité secret. Car bien que ces paroles n'ayent été dites qu'en conversation, & qu'il semble que le hazard les ait fait naître, c'est le moins, qu'on en puisse conclure, que de *simples soupçons*, quand on considère qu'elles sortent

de la bouche d'un homme qui a été le principal Agent du Traité dont il s'agit.

V. Il en parut un de commerce, qui contribua beaucoup à fortifier nos soupçons. Quoique ce second Traité n'eût été signé qu'un jour après celui de la Paix entre l'Empereur & l'Espagne, il ne fut point néanmoins communiqué à la Cour Britannique, par ordre de Sa Majesté Impériale, qui ne lui en fit donner aucun avis, ni avant, ni depuis la Signature. C'est le Ministre du Roy, qui en envoya une copie à Londres aussitôt qu'il fut imprimé à Vienne.

Quand on lut ce Traité, on y apperçut, avec la dernière évidence, les changemens considérables, que l'on y faisoit dans le commerce de l'Europe: Changemens, dont les premiers effets devoient être la ruine du nôtre dans les Indes Orientales & Occidentales, en attendant qu'elle se communicât à toutes les branches considérables du commerce de l'Angleterre. Cen'est pas tout pourtant; Car la Cour de la Gr Bretagne eut de très fortes raisons de se persuader que ce Traité public, quelque préjudiciable qu'il fût à la Nation Britannique, ne contenoit pas tout ce qui avoit été arrêté sur le sujet du commerce entre l'Espagne & l'Empereur. On jugea sans peine, qu'il devoit nécessairement y avoir quelque chose d'inconnu, qui contrebalançât du côté de l'Espagne les avantages, qu'Elle cédoit à l'Empereur & à ses sujets, contre les termes exprès des Traitez précédens. On considéra aussi que ceux, qui avoient dressé de tels Articles de commerce, n'en étoient pas

pas

pas demeurez là , parce qu'ils ne pouvoient se flatter de re-
 üffir, s'ils n'étoient convenus d'autres Articles, & s'il n'y a-
 voit entre eux un Traité secret, qu'il n'étoit pas encore
 tems de manifester.

VI. Vers la fin de Juillet, ou au commencement d'Août,
 le Duc de Wh - - n arriva à Vienne. La Cour de la Gr.
 Bretagne n'ignoroit pas son véritable deffein, ni l'argent que
 les Amis du Prétendant lui avoient fourni pour son voyage.
 Il dissimula d'abord ce qui l'avoit amené à Vienne, & assura
 les Amis de Sa Majesté, que son unique but étoit de voya-
 ger pendant quelques Années, jusqu'à qu'on eût oublié dans
 sa Patrie le souvenir de ses fautes, & qu'il eût mis ses affai-
 res particulieres en meilleur ordre. Mais ce déguisement ne
 pût se soutenir long-tems. On le vit bientôt joüer un tout
 autre Personnage, & dans les conversations, & dans toute
 sa conduite. Il devint intime de Ripperda, avec qu'il avoit
 de fréquentes conférences, & du quel on savoit qu'il rece-
 voit de l'argent. Il fut introduit chez les Premiers de Vien-
 ne, & durant tout le séjour qu'il y fit, lui, & GRAHAM, A-
 gent du Prétendant, & le Ministre de RUSSIE auprès de
 l'Empereur étoient dans l'Union la plus étroite.

Le premier projet fut de renvoyer le Duc en Angleterre,
 pour y faire de grands exploits ; mais quand on considéra,
 qu'il s'étoit trop découvert pour y être en sûreté, on aban-
 donna ce plan, & l'on convint, qu'il valloit mieux l'envo-
 yer à Rome auprès du Prétendant, & delà en Espagne. A-
 vant qu'il partît, GRAHAM son Confident & son ami in-
 time, eut de longues conférences avec une Personne du pré-

mier rang , & d'un grand crédit à la Cour , avec laquelle il continua d'en avoir plusieurs autres dans la suite. Ces liaisons de Wh - - n avec Ripperda , & avec Graham , & ces conférences de Graham avec la Personne , que l'on vient de désigner , fortifièrent l'opinion , qu'on avoit conçüe en Angleterre , que la nouvelle Alliance de l'Empereur avec l'Espagne ne pouvoit être quelque chose d'aussi innocent , que l'étoit le Traité de Paix qu'on avoit rendu public.

VII. Ce fut aussi dans ce tems là , que les complimens , dont la Cour de Madrid avoit tâché d'amuser celle d'Angleterre , commencèrent à changer peu à peu , jusqu'à ce qu'elle le prit sur un ton tout différent. Vers la fin du mois de Juin , Elle se contenta d'avouer ouvertement , qu'Elle avoit accepté la Médiation de l'Empereur pour la restitution de Gibraltar ; mais Elle accompagna cet aveu des protestations accoutumées d'amitié pour le Roy de la Gr. Bretagne , ajoutant qu'Elle esperoit , qu'il ne s'offenseroit pas de cette démarche : La même Cour déclara aussi franchement , que l'affaire de Gibraltar avoit été le principal Objet des Négociations avec l'Empereur , & le premier Article concerté avec lui. En conséquence de cela , Mr. GRIMALDO écrivit , vers le 16 de Juillet suivant , & par l'Ordre de Sa Maj. Catholique , une Lettre au Ministre du Roy , dont la conclusion étoit bien positive. Il lui mandoit : *Que la Continuation de l'Alliance & du commerce de l'Angleterre avec l'Espagne , dépendoit de la prompte restitution de Gibraltar.* Jusques là pourtant on gardoit encore quelques mesures d'honnêteté avec l'Angleterre , mais dans la suite tous les discours , que l'on tenoit à la Cour de Madrid sur le sujet de la Gr. Bretagne , étoient pleins de mena-

menaces & d'insultes. On n'épargnoit pas même la Personne du Roy ; car comme ce Prince étoit alors à Hannover on eut l'audace d'en parler en ces termes: QU'IL SE HATE DE RETOURNER CHEZ LUI, D'ASSEMBLER SON PARLEMENT, ET D'Y PROPOSER AU PLUS VITE LA RESTITUTION. Un si grand changement dans le Stile de la Cour de Madrid, & cette manière hautaine de demander Gibraltar, dont l'Angleterre étoit en possession en vertu des Traitez signez par le Roy d'Espagne, annonçoient bien clairement, qu'il y avoit entre ce Prince & l'Empereur un Traité secret d'Alliance offensive, contre la Gr. Bretagne.

VIII. La manière, dont Ripperda fut reçu à Madrid, ne permettoit pas non plus d'en douter. On a vû comment cet homme, qui avoit été le principal Instrument des Traitez de Vienne, avoit parlé du Roy en des termes très insolens & très outrageux, jusqu'à menacer Sa Majesté. Mais, comme avant son retour on n'avoit donné aucune attention aux plaintes, que le Ministre du Roy en avoit faites, de même, bien loin de lui en faire des reproches quand il fut revenu à Madrid, on le combla de biens & d'honneurs, & on le vit posséder la confiance de la Cour à un degré, qui est presque sans exemple.

Que conclure de là si non, que les discours de Ripperda étoient les justes expressions des pensées & des intentions de la Cour d'Espagne. Car comme en demandant Gibraltar, cette Cour verifioit une partie des discours, que ce Ministre avoit tenus publiquement à Vienne ; de même lors qu'Elle l'éleve à des honneurs etonnans, sans désavouer rien de ce

qu'il avoit fait, ou dit, contre le respect dû au Roy, Elle témoigne hautement qu'Elle approuve toute sa conduite, comme étant parfaitement conforme au grand but de l'Alliance, qu'il a negociée à Vienne. Et, pour dire la verité, quelque vain que soit naturellement Ripperda, on concevra difficilement, qu'il eût ôsé traiter Sa Maj. Britannique avec tant d'insolence, s'il n'eût bien scû, que cela s'accordoit avec les Articles de son nouveau Traité, & que sa Cour le soustiendroit.

Ce sont là les soupçons que l'on eut en Angleterre. Ils furent fondez sur des Indices, que l'on ne pouvoit ni expliquer, ni comprendre, ni accorder, qu'en supposant, qu'oultre le Traité public entre l'Empereur & l'Espagne, il falloit qu'il y en eût une autre secret; On va voir que ces soupçons n'étoient que trop justes, car à présent cette matière va passer de la probabilité à la certitude.

IX. IL Y A des tems, où il nous paroît d'une si grande utilité de révéler nos secrets, qu'elle l'emporte sur tous les inconveniens, qui en peuvent résulter; & c'est ce qui arriva dans l'occasion que je vai dire.

Ripperda, devenu premier Ministre de Sa Majesté Catholique, jugea qu'il étoit de la dernière importance, pour l'exécution de ses Deseins, de prévenir à quelque prix que ce fût l'Accession des Provinces Unies au Traité d'Hannover. Il s'entretint plusieurs fois sur ce sujet avec l'Ambassadeur des Etats; mais quand il vit que toutes ses raisons ne pouvoient le persuader, il crut qu'il falloit l'intimider, lui & ses Maîtres, & les obliger par la crainte à ne point entrer dans cette Alliance. C'est

C'est dans cette vûe, qu'au commencement de Février 1726 il dit, du plus grand féricieux & du plus grand sang-froid du monde, aux Ambassadeurs de la Gr. Bretagne, & des Etats Généraux : „ Qu'il y avoit un Traité secret d'Alliance offensive entre l'Espagne & l'Empereur, par lequel ces deux Puissances s'étoient obligées mutuellement de se soutenir dans, leurs différentes Demandes ; „ Après ce début il leur découvrit ces trois Articles du Traité; Le *premier*, que l'Empereur aideroit l'Espagne à recouvrer Gibraltar ; le *second*, que l'Espagne soutiendrait l'Empereur dans le nouvel Etablissement de la Compagnie d'Ostende ; le *troisième* contenoit ce que chaqu'une des deux Puissances devoit fournir pour remplir les vûes du Traité. L'Espagne devoit donner de l'argent, & l'Empereur des Troupes. Cette ouverture de Ripperda tendoit à faire comprendre aux Etats Généraux qu'il seroit inutile de travailler à ruiner la Compagnie d'Ostende, après les mesures que l'on avoit prises pour la soutenir.

Si Ripperda l'avoit voulu, il auroit pû ajouter un quatrième Article; c'est celui de mettre le Prétendant sur le Thrône de la Grande Bretagne, & de commencer même par cette Entreprise, avant que de passer à l'exécution des vastes Projets, par lesquels les nouveaux Alliez se préparoient à jeter toute l'Europe dans la guerre & dans la confusion. La Cour de la Gr. Bretagne reçut de tous côtez des avis si certains, que c'étoit là un des principaux Articles du Traité de Vienne, qu'il n'est pas plus permis d'en douter à présent, que des articles avoués & reconnus par Ripperda, & qui seront confirmés par tout ce qui va suivre.

L'aveu du Ministre d'Espagne fut d'abord mandé à la
 Cour

Cour Britannique; Et, à l'ouverture de la dernière séance du Parlement, une Personne d'une haute considération, ne manqua pas à ce que la Fidelité, qu'il doit à sa Patrie, & à l'Auguste Assemblée, dont il est Membre, exigeoit de lui. Il déclara publiquement dans la Chambre des Pairs, comme un fait certain, & avoué par Ripperda lui même, qu'il y avoit une secrete Alliance offensive entre l'Empereur & le Roy d'Espagne, dont les Articles tendoient à dépouiller l'Angleterre de ses Droits, tant à l'égard de ses Possessions hors des Isles Britanniques, que de son Commerce.

Une Déclaration si positive, faite en plein Parlement, se répandit aussitôt dans toute la ville, où elle causa une grande rumeur; Et comme on en avertit la Cour de Vienne, le Résident de l'Empereur eut ordre de donner satisfaction là dessus à celle d'Angleterre. Il alla donc trouver un des Ministres de Sa Majesté, & lui lut un endroit du Traité de Vienne, „ lequel contenoit, *disoit-il*, tout ce que son Maître avoit pro- „ mis à la Cour d'Espagne sur le sujet de Gibraltar; „ Cet endroit portoit seulement, *que l'Empereur s'étoit engagé à employer ses bons offices pour la restitution de cette Place*. Le Résident ajouta, suivant ses ordres, „ que rien n'étoit plus faux que „ la prétendue Alliance offensive entre l'Empereur son Maître & l'Espagne, & que les propres termes du Traité, qu'il „ avoit fait voir, en étoient une preuve pleine & satisfaisante.

Cette conclusion surprend, & l'on ne peut comprendre comment la Cour de Vienne a pû s'imaginer, que le Ministre d'Angleterre se rendroit à des éclaircissmens, qui l'accusent plutôt qu'ils ne la justifient.

En effet le moins à quoi l'Angleterre devoit s'attendre, dans une pareille conjoncture, c'est qu'on lui fît voir, non un morceau d'étaché d'un article, mais ce qui le suivoit immédiatement, & l'article tout entier. Elle devoit même s'attendre naturellement, que si on vouloit la desabufer, & regagner la confiance, on lui feroit voir le Traité dont cet article faisoit partie. Mais quand on affecte de ne lui montrer qu'un fort petit fragment d'un article suspect, & qu'on en use avec tant de réserve & de mystère, que fait on qu'augmenter la défiance, & prouver dans le fonds l'accusation, dont on veut se purger?

Retournons à présent de Vienne à Madrid, & nous y trouverons de nouvelles preuves d'un Traité secret. Dans le tems que Ripperda parloit avec tant d'ouverture aux deux Ambassadeurs, le Roy d'Espagne ecrivit aux Etats Généraux pour les d'étourner d'accéder au Traité d'Hannover. Sa Lettre fut lüe dans l'Assemblée des Etats le 8 Fevr. 1726. Elle contenoit en substance, *qu'il s'étoit engagé à assister Sa Maj. Impériale en cas de guerre, ou d'insulte - - ce qu'il avoit résolu de tenir - - faisant de la cause de ce Prince une cause commune - - regardant comme ses Ennemis tous ceux qui le seroient de Sa Maj. Impériale.* Or les Etats n'ayant de différent avec l'Empereur, qu'au sujet de la Compagnie d'Ostende, tout ce que le Roy d'Espagne leur mandoit ne pouvoit regarder que cette Compagnie, ni recevoir d'autre explication que celle-cy, „ C'est, que si les Etats entreprennent quelque chose contre la Compagnie d'Ostende, dans la vue de défendre & de maintenir, leurs Droits; Sa Majeste Catholique tiendrait la parole, qu'Elle avoit donnée d'assister l'Empereur, & soutiendrait, cette

„ cette Compagnie par la force, s'il étoit nécessaire. „ C'est en effet le sens, que le Ministre du Roy d'Espagne à la Haye donna lui même à la Lettre de son Maître, dans cette Déclaration qu'il fit aux Etats: *Que Sa Majesté Catholique regarderoit comme fait à Elle même tout ce qui seroit fait contre la Compagnie d'Ostende.* Peut on avoier plus ouvertement, qu'outre le Traité, qui avoit été rendu public, il y en avoit autre secret, pour lequel on s'engageoit à soutenir cette Compagnie par la force ?

Continuons cet Examen. Environ 2 Mois après que Ripperda eut fait aux deux Ambassadeurs l'aveu, dont j'ai parlé, la Cour de la Gr. Bretagne fit représenter à celle de Madrid, combien Elle avoit été surprise d'apprendre, qu'il y eut un Traité d'Alliance offensive entre l'Empereur & Sa Maj. Catholique. Là dessus la Cour d'Espagne se contenta de répondre en termes généraux: „ qu'Elle souhaitoit toujours „ l'amitié de la Gr. Bretagne, & que les Engagemens, dans „ lesquels Elle étoit entrée avec l'Empereur, n'y mettoient „ aucun obstacle. „ Le Ministre d'Angleterre fit des instances inutiles pour avoir une réponse plus précise, & pour porter la Cour de Madrid, ou à avoier le Traité secret, ou à le nier positivement. Voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, ils résolurent lui & l'Ambassadeur des Etats d'avoir une conférence avec Ripperda, qui d'abord voulut biaiser, & persuader ces Ministres, qu'il n'avoit pas parlé d'une Alliance Offensive proprement, mais d'une Alliance, qui étoit quelque chose de plus que Défensive. Cependant quand il se vit pressé par les deux Ambassdeurs, qui soutenoient unanimement le contraire, & qui lui demandoient de répondre précisément,

„ S'il

„S'il n'étoit pas vrai, qu'il leur eût déclaré en termes ex-
près à l'un & à l'autre, *qu'il y avoit un Traité secret d'Alliance
Offensive entre l'Empereur & l'Espagne.* Alors Ripperda leur ré-
pondit : OUI, JE L'AI DIT, ET JE N'AI RIEN DIT QUI NE
SOIT VRAI. Et comment auroit il pû le nier, quisqu'il n'y
avoit pas un Etranger de quelque distinction à Madrid, qui
ne l'eût entendu parler de cette Alliance Offensive fans au-
cune réserve? Or qui en croira-t-on, dans une affaire de cet-
te nature, si ce n'est un premier Ministre, lors qu'il avance
un fait publiquement, & qu'il n'est desavoüé ni par le Roy
son Maître, ni par aucun des autres Ministres?

Difons encore un mot sur ce sujet. La Cour d'Angleter-
re ayant fait faire des représentations à celle de Madrid sur
ce qu'Elle paroiffoit s'intéresser jusqu'à l'excès au Commerce
d'Ostende, cette Cour n'avoüa d'abord *qu'une simple obliga-
tion d'employer ses bons offices pour accommoder le différent,* que ce
Commerce causoit. Là dessus l'Angleterre fit des Proposi-
tions d'accommodement si équitables, que l'Espagne elle-
même fut contrainte de les approuver. Mais quand on lui
remontra, que si l'Empereur refusoit de s'en contenter, Elle
ne pouvoit plus raisonnablement le soutenir dans des préten-
sions, qu'Elle jugeoit Elle-même contraires à des Proposi-
tions équitables, alors la Cour d'Espagne répondit sans détour:
*Pour cela, on ne peut l'accorder, car l'Espagne doit tenir ses en-
gagemens avec l'Empereur.*

Voila un aveu bien clair, qu'il y a entre ces deux
Puissances, non de simples *Engagemens* de procurer un *Accom-
modement à l'amiable,* mais un *Traité secret d'Alliance Offensive.*

Car puisque l'Espagne s'est obligée de maintenir les Prétentions de l'Empereur au préjudice des Propositions d'accommodement , qu'on lui montre , & dont Elle reconnoit l'équité, il faut bien qu'Elle ne se soit pas engagée à procurer un *Accommodement à l'amiable*. Il faut en second lieu, que ces *Engagemens*, qui ne peuvent avoir été pris que dans un *Traité*, soyent contenus dans un *Traité secret*, puis qu'ils ne paroissent point dans celui, qui a été rendu public. Il faut enfin que ce *Traité secret* soit un *Traité Offensif*, puis qu'on s'y engage à maintenir une invasion dans les Droits d'autrui, & à s'opposer par la force à des gens, qui n'agissent que pour la défense des Droits, dont ils sont en possession par des *Traitez solennels*.

Après tout ce que je viens de dire, il ne convient plus à la Cour d'Espagne de désavouer ce que Ripperda a déclaré aux deux Ambassadeurs, & beaucoup moins encore ce qu'elle a dit elle même en termes fort clairs. Aussi toutes les circonstances de cette Affaire, telles que je viens de les rapporter, y répandent un trop grand jour pour pouvoir résister à tant d'évidence; Et toutes les Personnes, qui ont quelque connoissance des Affaires publiques, conviendront que la *Question d'un Traité secret* n'est plus un Problème, mais un fait démontré en matière de Politique.

Voici donc ce que nous pouvons affirmer à présent (i)
 Que le *Traité de Paix* fait à Vienne en dernier lieu, & a rendu public, a été concerté par les Cours de Vienne & de Madrid, pendant le Congrès de Cambrai, assemblé pour les réconcilier, sans que ni l'une, ni l'autre aient reçu
 aucune

aucune injure de la part des Médiateurs. (2) Que ce Traité a été négocié & conclu contre un Article exprès de celui de la *Quadruple Alliance*, dans lequel il est porté: „Que les différens, qui restoient entre l'Empereur & l'E-„spagne, seroient terminez par la Médiation de l'Angleterre,„ & de la France.„ (3) Que la Cour de Madrid a caché des Négociations, qui se faisoient secretement à Vienne par son ordre & par son Ministre, sous le voile spécieux de plus grandes assurances de confiance, d'amitié & d'un desir sincère de continuer les Négociations de Cambrai. (4) Que le Traité public de Vienne contenant des conditions très desavantageuses, & honteuses même à l'Espagne, pendant qu'Elle étoit sûre d'en obtenir de plus avantageuses & de plus honorables par la Médiation de Cambrai, on est forcé de supposer, qu'il y a un autre Traité secret, qui la dédommage des pertes, qu'Elle fait par le Traité public, & que ce Traité ne peut être qu'Offensif. (5) Que cette supposition, fondée sur des raisons si fortes, a acquis une parfaite évidence, & une entière certitude, par la déclaration reiterée & confirmée de celui qui a négocié le Traité, & qui en conséquence a été fait Premier Ministre d'Espagne; par les aveus exprès des deux Cours de Vienne & de Madrid, sur le sujet de la restitution de Gibraltar, & de la conservation de la Compagnie d'Ostende; & enfin par cet Article *ironqué* du Traité, que la Cour de Vienne fit présenter à celle de la G. Bretagne, dans le tems qu'Elle étoit accusée en plein Parlement d'avoir conspiré avec l'Espagne contre Nous, & qu'Elle cherchoit à s'en justifier.

APRES avoir établi de la sorte la certitude de cette Alliance

ance Offensive, tâchons d'en approfondir la nature, aussi bien que celle des autres Traitez faits entre ces deux Puissances, & par quels endroits nous en souffrirons vraisemblablement, & Nous, & tout le reste de l'Europe. Pour Nous, nous en souffrirons (1) par rapport à l'établissement de la Couronne dans la Maison Royale Protestante, Etablissement, qui la plus grande, & même l'unique sûreté de tous nos autres Biens; (2) Par rapport aux Possessions de l'Angleterre en Espagne; (3) Par rapport aux Droits & Privilèges de la Nation du côté du Commerce. Et pour dire la vérité, par une conséquence nécessaire; Nous en souffrirons de telle sorte, que l'on pourra douter, si nous méritons encore, ou si nous ne méritons plus le titre de Nation. A l'égard de l'Europe, il est aisé de juger, quel sera vraisemblablement son sort, & que deviendra *la Balance du Pouvoir*, si l'on permet, que les principaux Deseins de l'Alliance de Vienne reüssissent. Voilà ce que je me propose d'examiner. Cette recherche est l'unique moyen de porter un jugement juste sur les mesures, que prennent le Roy d'Angleterre & ses Alliez; & quand j'aurai fait voir combien ces mesures sont nécessaires, si il y a encore des gens qui ferment les yeux à une si grande lumière, il ne me reste plus qu'à leur dire, *Que ceux, qui sont aveugles, s'aveuglent encore.*

I. COMME rien n'intéresse plus tous les bons Anglois que la conservation & l'affermissement de la Couronne dans la Maison & dans la Ligne Protestante, le premier Objet de nôtre recherche doit être d'examiner & d'approfondir les atteintes qu'on y a déjà données dans le nouveau Traité

té d'Alliance , & les projets qu'on a formez pour le ren-
 verser.

Je n'ignore pas les discours ordinaires de certaines gens,
 qui , toutes les fois que l'on parle du *Prétendant* & des com-
 plots faits en sa faveur, ont accoutumé de s'en moquer.
 „ C'est, disent ils, un *Epouventail Politique*; un vain Nom , „
 „ dont on se sert pour jeter l'allarme dans la Nation , c'est „
 un *Marionnette*, à qui ceux, qui tiennent les rênes du Gou- „
 vernement, font jouer le Personnage qu'ils veulent, & que „
 leurs Deseins le demandent. „ Mais quel malheur ne seroit
 cé pas pour l'Angleterre, & dans quel affreux état ne serions
 nous pas bientôt plongez, Nous & nôtre Posterité, si ces
 fortes de railleries, que sont sans cesse des Gens mal inten-
 tionnez pour le Gouvernement, étoient capables de détour-
 ner ceux, qui sont à la tête des Affaires, des soins & de la
 vigilance, qu'exigent d'eux leur zèle & leur fidélité pour le
 Souverain, & pour la Patrie. J'ose dire, qu'il n'y a point
 de jour, peut-être point d'heure, où l'on ne s'aperçoive
 de la nécessité de tourner les yeux sur un Objet si important.
 Car enfin les principes connus des Cours de Vienne & de
 Madrid nous obligent de conclure, que lors qu'Elles prirent
 la résolution de manquer de foy à un Roy de la Gr. Bretagne,
 trop attaché aux Intérets de ses sujets pour souffrir qu'ils so-
 yent ruinez par quelque Puissance que ce soit, & de faire
 entre elles un Traité très offensant pour Sa Majesté, & très
 préjudiciable à la Nation; Quand, dis-je, les Cours de Vi-
 enne & de Madrid prirent cette résolution, Elles formèrent
 en même tems celle d'inquiéter Sa Majesté par tous les en-
 droits possibles. Mais sur tout Elles résolurent de l'inquiéter

fur le fujet de Sa Couronne, afin de le réduire, en l'attaquant par un côté si sensible, à la nécessité, ou d'accepter les conditions qu'Elles voudroient lui imposer, ou de voir élever en sa place sur le Thrône de la Gr. Bretagne un Roy selon leur cœur, & du quel Elles pussent se promettre toute la complaisance, & toute la soumission qu'Elles voudroient en exiger. Mais comme ce n'est encore là qu'un raisonnement probable, venons à des faits certains.

J'ai parlé de Wh - - n, de son séjour & de ses pratiques à Vienne, du Dessein qui l'y avoit amené, & des encouragemens qu'on lui donna. J'ai dit aussi que Ripperda, avant que de quitter Vienne, menaçoit hautement le ROY GEORGE de lui mettre en tête le Prétendant. Tout cela fit naître de justes soupçons d'un complot, qui se formoit contre le Roy & la famille Royale; mais ces soupçons se fortifièrent extrêmement par les avis, que la Cour de la Gr. Bretagne reçut là dessus de ses Amis dans toutes les Cours de l'Europe.

En conséquence des mesures, qui avoient été prises à Vienne, le Duc de Wh - - n en partit, pour se rendre à Rome, chargé de Lettres de recommandation du jeune Ripperda pour l'Ambassadeur d'Espagne. Il se rendit d'abord chez ce Ministre, qui l'introduisit auprès du Prétendant, dans la maison duquel il demeura six jours enfermé, afin d'être *inconnito*, autant que cela se pourroit. Après des conférences fort secrètes, il prit la poste & partit de Rome pour se rendre à Madrid, où Ripperda le Père son intime ami avoit alors tout pouvoir. Wh - - n étoit muni de Lettres de créance de

de la part du Prétendant, orné d'ailleurs de l'Ordre de la Jarretière, & d'un nouveau titre, & avec ces marques publiques de *Trahison & de Parjure* il fut recû à Madrid de la manière la plus obligeante.

Ce n'est pas là ce que Ripperda avoit promis. Il avoit assuré & juré cent fois, que si Wh -- n venoit à Madrid, *il seroit renvoyé dans vingt-quatre heures : qu'il ne le recevoit point dans sa Maison, & qu'il ne se trouveroit pas même en compagnie avec lui.* Mais cela n'empêcha pas que l'on ne fît partout à Madrid le meilleur accueil du monde à ce *nouvel Agent*; Il eut même de fréquentes conférences secrètes avec Ripperda, & des liaisons étroites avec le Comte de KONINGSEC, Ministre de l'Empereur, qu'il voyoit très souvent, quoi qu'il avouât en public, qu'il n'étoit venu en Espagne que pour le service du Prétendant, & qu'il n'en fît pas même un mystère aux Anglois affectionnez au Roy & à son service. Or pourquoy tant de liaisons & de conférences avec les Ministres de l'Espagne & de l'Empereur, si ce n'est pour traiter avec eux de l'Affaire, qui avoit conduit Wh -- n à Madrid? Je ne croi pas que personne puisse en douter, surtout si l'on considère, que dans le même tems le ci-devant Duc d'ORMOND eut de fréquentes Audiances du Roy, & que les Partisans du Prétendant présentèrent à la Cour d'Espagne divers Projets concertez pour le mettre sur le Thrône d'Angleterre, afin que cette Cour pût les comparer, & choisir celui qu'Elle trouveroit le plus praticable.

Je demande à présent aux Apologistes de l'Alliance de Vienne, comment ils pourront justifier, ou excuser ces *Audiances* données au ci-devant du Duc d'Ormond, cet *accueil*

fait

fait à Wh - - n, Ministre déclaré du Prétendant, & chargé d'une commission de sa part? Je leur demande comment ils pourront accorder cette conduite de la Cour d'Espagne avec le VI Article de la Paix d'Utrecht? Cet Article porte, que *Sa Maj. Catholique PROMET en son nom, & au nom de ses Héritiers & de ses Successeurs, qu'ils ne troubleront, ou inquiéteront jamais la REYNE, ses Héritiers & Successeurs en LIGNE PROTESTANTE, qui se trouveront en possession de la Couronne de la GR. BRETAGNE, & des Domaines qui lui sont assujettis; Que ni le Roi Catholique, ni aucun de ses Successeurs ne donneront, dans aucun tems, ni AIDE, ni SECOURS, ni FAVEUR ou CONSEIL, directement ou indirectement, à aucune Personne, ou Personnes, qui, pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être, tâcheront dans la suite de s'opposer à la dite Succession, par des Guerres ouvertes, ou par des conspirations de quelque nature qu'elles soient, contre tel Prince, ou Princes, qui seront en possession du Trône de la Gr. Bretagne, en vertu des Actes du Parlement, qui auront été faits à ce sujet.*

Ce n'est pas tout. Sa Majesté Régnante étant parvenue à la Couronne de la Gr. Bretagne, l'Article VI du Traité d'Utrecht fut renouvelé & confirmé par l'Article V de la Quadruple Alliance, à laquelle le Roy d'Espagne accéda avant l'ouverture du Congrès de Cambrai. C'est là que *Sa Majesté Catholique s'est obligée, (comme l'Empereur l'avoit fait auparavant) tant pour Elle, que pour ses Héritiers & Successeurs de MAINTENIR & GARANTIR la Succession des Royaumes de la Gr. Bretagne, telle qu'elle est établie dans la Maison de SA MAJ. BRITANNIQUE à présent REGNANTE, comme aussi à défendre tous les Domaines & Provinces possédées par Sa Majesté, & à ne donner ni permettre aucune protection, ou refuge, au PRETENDANT (qui est dé-*

de peint dans cet endroit du Traité) ou à ses Descendans, ni aucun secours, conseil ou assistance, directement ou indirectement; Et d'observer la même chose, c'est à dire, de ne donner aucune retraite, secours, conseil &c. par rapport à tous ceux qui sont CHARGEZ d'ORDRES ou de COMMISSIONS de la part de ladite Personne (du Prétendant) pour troubler le Gouvernement de Sa Maj. Britannique, ou la tranquillité de ces Royaumes.

Malgré des Obligations si solennelles, si précises & si récentes, la Cour d'Espagne ne laissa pas de recevoir Wh--n, & de l'écouter. Elle ne s'en tint pas même à de simples conférences avec lui, ni à des Projets vagues. De pernicious Desseins contre la Gr. Bretagne furent arrêtez, & l'on se mit en devoir de les exécuter, comme je vai le montrer par les Préparatifs, qui en furent faits, & dont je rapporterai des particularitez, que l'on ne sauroit nier.

Au Mois de Fevrier 1726 la résolution fût prise d'envoyer un Corps de 12 mille hommes sur les côtes de GALICE & de BISCAYE. Il y avoit à CADIX dans ce tems la plusieurs Vaisseaux, qui étoient certainement destinez à un Embarquement; il y en avoit deux vaisseaux de 70 pièces de Canon, un de 64, un de 56, un de 26, & un de 24, & tous étoient pourvus de vivres pour cent jours. On savoit d'ailleurs à Cadix, que l'on avoit acheté 48000 fusils, pour le service du Prétendant. Mais comme ces armes n'étoient pas encore payées, & que le Ministre de Sa Majesté à Madrid fut informé du lieu, où elles étoient, il les fit acheter, payer, & emporter; Ceux, qui en avoient fait le marché, lui firent offrir la somme qu'il en avoit donné, & le prièrent instamment de les leur rendre;

mais il favoit trop bien à quoi elles étoient destinées pour s'en désaisir.

Outre les Vaisseaux, dont on vient de parler, il y'avoit encore à Cadix trois Vaisseaux de guerre Russiens, un de 64 pièces de Canon, & les deux autres de 40. Ils avoient été equipez quelque tems auparavant à PETERSBOURG, d'où ils arriverent à Cadix au commencement de l'hyver de l'année 1725, sous prétexte d'y charger des marchandises pour la Russie. Mais au mois de Decembre ils firent voile pour S. ANDRÉ, où ils demeurèrent trois mois.

La Cour de la Gr. Bretagne fut bientôt instruite de la destination de ces Vaisseaux, soit par des Lettres de l'Agent du Prétendant à Petersbourg, soit par d'autres Lettres, qui consernoient la même affaire, & qui furent interceptées. On y apprit, „ que les trois Vaisseaux avoient été construits, aux „ dépens des Amis du Prétendant, & avec la permission de la „ Cour de Russie; Qu'on les envoyoit en Espagne, pour être „ employes à une Expédition, projectée en faveur du même „ Prétendant; Et qu'enfin on avoit fait marché pour cinq „ autres, qui devoient suivre bientôt. „ Ajoutons à cela, que lors que les Vaisseaux Russes passèrent le SUND, un certain Parti en témoigna tant de joye à STOCKHOLM, que les Amis de la Gr. Bretagne ne purent s'empêcher d'y faire attention. Et comme en faisant route au Nord de l'Ecosse, le mauvais tems les obligea de relâcher en Irlande, les Officiers de la Douane étant allez à bord, comme ils sont obligez de le faire, ils apperçurent dans les Officiers toutes les marques possibles d'inimitié contre le Roy, de mauvais Desseins, & de crainte d'être découverts.

Après

Après cela, quand on eut avis en Ruffie que ces Vaisseaux étoient arrivés en Espagne, un des plus grands Seigneurs de la Cour annonça cette bonne nouvelle à un autre Seigneur, qui l'écrivit aussitôt à Stockholme, dans la pensée qu'elle feroit impression sur l'esprit des Suédois. Il ajouta dans la même Lettre: *Que l'Alliance de l'Angleterre & de la France ne produiroit pas de grands effets, parceque la Cour Impériale d'un côté, & de l'autre les Mesures, que l'Espagne prenoit en faveur du Prétendant, donneroient assés d'occupation à ces deux Puissances.*

Pendant que les Vaisseaux Ruffes étoient à S. André, tous les Amis du Prétendant se donnoient de grands mouvemens à Madrid. Le ci-devant Duc d'Ormond avoit de fréquentes Audiances du Roy; un certain CONNOCK, Résident ordinaire du Prétendant, ne bougeoit de la maison de Ripperda, & un nommé POMPHILY, venu depuis peu d'Angleterre, offroit de l'argent à tous les Officiers cassés, qui voudroient s'engager au service du même Prétendant. C'est ce qui a été déclaré par plusieurs de ces Officiers, & en particulier par un Suisse Protestant, à qui Pomphily s'étoit adressé.

Voilà quels étoient les Préparatifs, que l'on faisoit en Espagne, & voici l'Entreprise que l'on y ménoit. J'ai dit, qu'au mois de Février 1726 on forma le Dessen d'envoyer douze mille hommes sur les Côtes de Gallice & de Biscaye; On vouloit les avoir là toutes prêtes pour les embarquer & les faire passer subitement dans les Iles Britanniques: Mais, comme il falloit un prétexte pour faire marcher un si gros Corps de Troupes dans ces deux Provinces, la Cour de Madrid supposa, qu'Elle avoit reçu des avis certains, que le Roy

de la Gr. Bretagne equipoit une Flotte afin de faire une Invasion dans ces Provinces maritimes, & d'y mettre tout à feu & à sang : Ce fut sous prétexte de ces avis, qu'aucun Anglois n'avoit assurément donnez, & que personne ne pouvoit croire à Madrid même, qu'on fit marcher une Armée de ce côté là. Mais quand M. Stanhope eut représenté au Duc de Ripperda alors Premier Ministre, & possédans toute la confiance de son Maître, que ces avis n'étoient pas seulement faux, mais absurdes, & qu'il étoit impossible que l'Angleterre se préparât à faire une Invasion en Espagne, Ripperda promit à M. Stanhope, de faire arrêter la marche des Troupes, jusqu'à ce que l'on pût recevoir de la Cour Britannique une Déclaration qui confirmât celle de son Ministre.

On suspendit donc la marche des Troupes, mais la véritable raison de ce contreordre ne fut pas celle que Ripperda disoit. Quelques Amis du Prétendant remontrèrent à la Cour d'Espagne, „ que, quelque pretexte que l'on prit, l'envoi de „ 12 mille hommes en des Provinces, où l'on entretenoit à „ peine deux ou trois Bataillons, donneroit l'allarme à la „ Cour d'Angleterre, qui ne marqueroit pas de se mettre „ sitôt en état de défense ; Qu'il valloit mieux faire marcher „ les Troupes dans la Navarre, sous le prétexte si naturel d'as- „ surer cette Frontière contre la France ; Que là elles seroient „ assez proches de la Province de GUIPUSCOA pour s'y rendre, „ & s'y embarquer au premier ordre, dès que l'on auroit as- „ semblé un nombre suffisant de Batimens de Transport : „ Qu'elles passeroient de là en Ecoffe sous le convoi de quel- „ ques Vaisseaux Espagnols, & de trois Vaisseaux Russes ; Ils „ proposent en même tems, qu'on fit partir de CADIX quel-
ques

ques Bâtimens chargez d'armes, qui seroient en Ecosse, en droiture, & que l'Empereur tint prêt à Ostende un Corps, de six mille hommes pour suivre & soutenir les Espagnols.,

C'étoit là le Projet, que les Amis du Prétendant avoient préparé, mais qui fut bientôt deconcerté par les vigoureuses résolutions de la Nation Britannique, & par les promptes dispositions que fit la Cour d'Angleterre. Desespérant alors de réussir, les Espagnols furent obligez de remettre leur Entreprise à un tems plus favorable ; Ils falut d'ailleurs envoyer aux Indes Occidentales une partie des Vaisseaux, qu'ils tenoient à CADIX & à S. ANDRE', & ceux des Moscovites reprirent la route de leur País.

Voilà au pied de la Lettre ce qui se tramoit en Espagne en faveur du Prétendant, quand le Roy, qui en étoit bien informé, rompit toutes ces mesures. Et quand la Cour de Madrid auroit la Hardiesse de protester contre ces faits, pour ne pas essuyer à la fois & la honte d'avoir manqué son coup, & celle d'avoir violé la Foy publique, y a-t-il encore quel- qu'un assez simple & assez dupe pour se laisser ebranler par de pareilles Protestations ? N'a-t-on pas vû cette Cour ménager & conclurre une Alliance contre nôtre Commerce, & contre les justes Droits qui nous assurent la possession de Gibraltar, pendant qu'Elle nous cachoit ses démarches sous le voile des plus grands égards pour Sa Majesté, & des assurances les plus fortes & réitérées d'une amitié sincère ? C'est pourtant dans ce tems là qu'Elle conspiroit, non seulement contre la Nation, mais contre la Couronne du Roy.

En effet, aussitôt que les Traitez de Paix & de Commer-

ce, qui avoient été faits à Vienne, eurent été publiez, on reçut de la part de plusieurs Personnes des avis positifs, & tels que l'on ne pouvoit s'empêcher d'y ajouter foy, „qu'en-
 „tre les Articles de l'Alliance entre l'Empereur & le Roy d'E-
 „spagne, il y en avoit un, par lequel ils s'obligeoient de faire
 „une Tentative pour mettre le Prétendant sur le Thrône, a-
 vant que de porter leurs armes ailleurs. Qu'en reconnois-
 sance d'un si grand service le Prétendant s'engageoit dès qu'il
 seroit en possession de la Couronne de la Gr. Bretagne, à re-
 stituer à l'Espagne Gibraltar & PORT-MAHON, à garantir l'E-
 tablissement & le Commerce de la Compagnie d'Ostende, &
 à permettre même à leurs Vaisseaux d'aller négocier dans nos
 Plantations, avec les mêmes Privilèges, dont jouissent les
 Anglois. Or certainement des avis de cette importance, don-
 nez au Gouvernement par des Personnes d'un certain cara-
 ctère, suffirent seuls pour justifier les préparatifs que l'An-
 gleterre a faits afin d'en prévenir les suites.

Je viens donc de prouver, que le Traité de Paix entre
 l'Empereur & l'Espagne doit contenir & contient en effet un
 Article en faveur du Prétendant; & les preuves, que j'en ai
 alléguées, sont aussi certaines que celles de l'existence d'un
 Traité secret entre ces deux Puissances. Or je ne croi pas
 qu'on puisse douter de ce dernier fait, après ce qui a été dit,
 & ce que l'on dira encore sur les Articles de Gibraltar & du
 Commerce.

Cela me conduit à parler de la Cour de Vienne, car l'Ar-
 ticle du Prétendant ne la regarde pas moins que celle d'Espa-
 gne. En effet l'Affaire du Prétendant étant, comme je viens
 de

de le montrer, un des Articles Secrets du Traité entre ces deux Cours, il faut bien que la Cour Imperiale soit aussi entrée dans le Desein de déthrôner le Roy, & de Nous mettre sous le joug d'un Usurpateur. Et cela fait voir quelles sont les dispositions de cette Cour envers le Roy & la Nation Britannique, qui certainement n'ont pas mérité de sa part une telle récompense. Je sai bien que Sa Maj. Impériale ne Nous a pas donné des marques si publiques & si éclatantes de ses mauvaises Intentions, que celles que Nous avons reçues de la part de l'Espagne. Mais cela ne prouve pas, ni qu'elle n'ait point trempé dans les mesures de cette Cour, pour Nous livrer au Prétendant, ni qu'elle les ait ignorées. C'est seulement une preuve qu'elle a une politique plus fine & plus circonspecte; car du reste l'Article du Traité suffit seul pour faire connoître ses Deseins.

Mais, que dis je? Nous en avons bien d'autres preuves. Si Nous considérons la conduite, que la Cour Impériale tient avec nôtre Nation; le moins que Nous en puissions conclurre, c'est qu'Elle se soucie fort peu de Nous, puis qu'il n'y a point de torts, directs, indirects, préens, à venir, qu'Elle ne Nous fasse dans nôtre commerce partout où Elle en a le pouvoir. Je dis, *des torts à venir*, parce qu'ils existent dès que Nous en voyons les causes certaines. Ne sentons nous pas déjà le préjudice infini, que nous cause le nouvel Etablissement d'Ostende? Et pouvons nous n'en pas prévoir les terribles suites? Ostende n'est pourtant à l'Empereur que parce que nos Armes, & celles des Etats Généraux, en ont fait la conquête, & lui en ont donné la possession.

Le Roy de la Gr. Bretagne avoit fait céder la Sicile à
l'Em-

l'Empereur, & les Espagnols s'en étant emparez, ils n'en ont été changez que parce que nos Flottes ont pris, ou coulé à fonds leur Vaisseaux. Le service étoit grand, mais l'Empereur nous en a déjà récompensez, en défendant l'entrée de nos Manufactures de laine dans cette Ile. Le Roy lui a fait là dessus les plus fortes représentations. On a fait voir que cette défense étoit une violation des Traites, en vertu desquels les Anglois ont le Privilège de transporter leurs Marchandises dans les Etats, qui ont appartenu à l'Espagne, quoiqu'ils ayent passé sous d'autres Maîtres; Que la Sicile ayant été donnée au Duc de Savoye par la Paix d'Utrecht, les Privilèges des Anglois leur ont été conservés: Que l'Empereur, qui a succédé au Duc de Savoye est entré dans les mêmes obligations, & qu'il y est d'autant plus tenu, qu'il est redevable de la possession de ce Royaume, aux bons offices & aux Armes de Sa Majesté. Malgré toutes ces remontrances la défense n'a point été levée, elle n'est que suspendue. L'Empereur en use de même dans ses Etats Héritaires d'Allemagne, quoiqu'on ne puisse nier, que c'est par nos Armes, par celles de nos Alliez, & aux dépens de nos richesses, qu'ils ont été garantis de leur entière ruine. Il y a défendu l'entrée d'un grand nombre de nos Manufactures, de sorte que partout où ce Prince possédoit un pouce de terre, sans aucun egard aux secours, que Nous lui avons donnez, aux Traitez qu'il a fait avec Nous, il nous dépouille du plus cher de tous nos Biens. Or si la Cour Impériale est résolüe de continuer sur ce pied là, il n'en faut pas douter, Elle époussera les Interêts du Prétendant, quand même Elle ne l'auroit pas déjà fait, parcequ'Elle est bien informée, que Sa Ma-

jesté

jesté ne trahira pas les Droits & les Privilèges de son Peuple sur un Article aussi essentiel, que l'est celui du Commerce.

Je conclus à présent qu'il est clair, & par les Discours des Ministres, qui ont la Direction des Affaires, & par les préparatifs, qui se font en Espagne, & par les Avis, que Sa Majesté a reçus de toutes parts, &, enfin par la connexion des Affaires mêmes; Je conclus, dis-je, que l'Alliance de Vienne a été faite dans la vue de renverser nôtre Gouvernement; Et supposé, ce qui n'est pas vrai-semblable, c'est qu'il n'y ait pas là dessus un Article exprès, dont l'Exécution devoit commencer du côté de l'Espagne, il est pourtant certain, que les Desseins formez par les Cours de Vienne & de Madrid demandoient qu'Elles travaillassent à ruiner nôtre heureuse *Constitution*, si Elles vouloient les faire réussir. Or troubler, renverser cette *Constitution*, c'est jeter la Gr. Bretagne dans des malheurs infinis.

II. Passons à présent à *nos Possessions* en Espagne, & voyons si l'Alliance de Vienne ne tend pas à Nous en dépouiller & s'il n'est pas de nôtre Honneur & de nôtre Interêt de les défendre & de les conserver? L'Angleterre possède GIBRALTAR & PORT-MAHON à des titres qui ne peuvent être plus légitimes. Elle les a conquis par ses Armes dans une Guerre juste; Toutes les Parties intéressées dans cette Guerre ont reconnu ses Droits, & lui ont laissé ces deux Places comme un bien, qui lui appartient en propre. La possession lui en a été assurée par les Traitez, qui ont rendu la Paix à l'Europe, & le Roy d'Espagne, à qui elles appartenoient, l'a confirmée expressément dans deux Articles du Traité signé à Utrecht en 1713.

Gibraltar nous appartient donc par un Droit incontestable, tant que l'on comptera pour quelque chose les Loix, qui régulent le TIEN & le MIEN entre les Nations. Or si elle nous appartient, l'importance de la Place ne permet pas à une Nation juste & courageuse, telle qu'est la Nôtre, de souffrir qu'on la lui enlève. C'est pourtant le Dessen de l'Empereur & de l'Espagne, comme je l'ai prouvé par les aveus réitérés de Ripperda, & par le fragment du Traité secret, que l'Empereur a fait présenter à la Cour Britannique. Quand donc l'Espagne nous demande la restitution de Gibraltar, comme une condition de son amitié ; Quand l'Empereur nous déclare, qu'il a promis d'employer ses bons offices, pour nous obliger à faire cette restitution, c'est à dire à renoncer à un Bien, qui nous est acquis par les Armes & par les Traitez les plus solennels, je demande à tous les Anglois affectionnez à l'Honneur & à l'Interêt de leur Patrie, ce qu'ils pensent à l'ouïe d'une telle Proposition, & à la vue des Mesures, qui doivent avoir été prises pour la soutenir ? Devons nous céder lâchement cette Place à l'importunité de ceux qui nous la demandent, ou souffrir qu'ils nous l'arrachent par la force ?

Peut-être pourrions nous y consentir en faveur de la Paix, si Gibraltar n'étoit d'aucune conséquence pour Nous. Mais de quelle Place s'agit il ? D'une Place, qui, de l'aveu de nos Amis & de nos Ennemis, est de la plus grande importance : D'une Place, qui est l'Honneur & la Force de la Nation hors des Iles Britanniques ; D'une Place, qui est d'un utilité infinie pour la sûreté de nôtre Commerce dans les Pais éloignez ; D'une Place, qui par sa Situation est la meilleure retraite, que puissent avoir nos Vaisseaux de toute espèce ; D'une Pla-

ce enfin, qui Nous est d'une si grande utilité, que l'Espagne ne sauroit nous en donner aucune autre, qui pût nous dédommager de sa perte. Si donc nous ne voulons pas abandonner un poste de cette conséquence, & si, comme je l'ai démontré, la résolution de nous en dépouiller est une des Conventions du Traité secret entre l'Espagne & l'Empereur, quel parti pouvons nous prendre que celui d'employer toutes nos forces pour Nous la conserver?

III. Cependant si l'Empereur & l'Espagne réussissoient dans leurs vastes Dessesins, j'avoüe que Gibraltar ne vaudroit pas la peine que nous fissions des efforts pour ne le pas perdre. Ce seroit même une Entreprise bien imprudente, & si je l'ose dire, ridicule, que de faire des fraix immenses pour Nous assurer la possession d'une Place, à la vérité très utile pour nos Vaisseaux & pour nôtre Commerce, mais qui ne Nous serviroit plus de rien, si Nous devions être dépouillez du Commerce même, & si Nous n'avions plus que peu, ou point, d'occasion de mettre des Vaisseaux en Mer. C'est pourtant ce qui doit arriver, si Nous n'arrêtons pas le cours des Dessesins de l'Empereur & de l'Espagne. Car alors ce Commerce, qui fait l'Ornement & la Force de la Gr. Bretagne, tombera dans une telle décadence, qu'on le verra diminuer, s'affoiblir, & mourir enfin insensiblement dans chacune de ses Branches, pendant que celui des nouveaux Alliez prendra tous les jours de nouvelles forces & de nouveaux accroissemens. Qu'on l'aïsse faire seulement ces deux Puïssances, & l'on verra l'Espagne, loin de redresser nos justes Grieffs, nous en faire tous les jours de Nouveaux, & la Compagnie d'Ostende s'enrichir de nos débris & s'élever sur nos ruïnes. Or

qu'y a-t-il , qui puisse reveiller le zele des Anglois pour leur Patrie, si ce n'est pas la crainte d'un si grand malheur?

Tous les Anglois savent que leur Commerce est le plus grand de tous leurs Biens, que c'est là ce qui soutient & ce qui fait fleurir la Nation Britannique. Aussi a-t-il été l'unique objet de tous nos Traitez & de toutes nos Alliances depuis plusieurs Années. C'est pour l'amour de nôtre Commerce, que nous avons meprisé & laissé à d'autres, l'avantage d'acquérir de nouvelles Terres, & d'étendre leur Domaine & leur Puissance. Pour Nous, convaincus comme nous sommes, que le Commerce est la VIE de nôtre Nation, & que la NOURRITURE qui entretient cette vie, c'est les Encouragemens que l'on donne au commerce, Nous n'avons pensé qu'à le favoriser & à le mettre sur un pied honorable. De là vient que quand des Personnes, revêtues de quelque pouvoir, ont fait des démarches, dont les conséquences, quoyqu'eloignées, paroissent être préjudiciables au Commerce & tendre à l'avilir, cette injure a été ressentie si vivement, qu'on a vu les meilleurs Amis se désunir, & des gens, engagez dans des Partis contraires, se liguier ensemble afin de s'y opposer avec vigueur. Au contraire tous ceux, qui ont paru s'intéresser à la défense & à l'augmentation de nôtre Commerce, sont devenus l'amour des Peuples, & ont été regardez comme les Bienfaiteurs de la Patrie. De même, quand des Nations étrangères ont fait quelque entreprise au desavantage de nôtre Commerce, ou donné quelque atteinte aux Droits & aux Privileges, qui en font la sûreté & la prospérité, ces injures ont été regardées de toute la Nation, comme les plus grandes qu'on pût lui faire, & les plus dignes d'exciter tout son ressentiment.

Si

Si donc nous ne sommes pas devenus insensibles au plus cher de tous nos Interêts ; Si Nous conservons encore quelques restes de la Vie & de la Vigueur Britanniques ; Si Nous n'avons pas oublié que ce qui fait l'Honneur & la Force de notre Nation, c'est d'avoir étendu son Commerce plus qu'aucun Peuple du Monde, que pouvons Nous penser à la vue d'une Alliance, faite entre deux Puissans Princes, contre les Conventions expresses des Traitez, & dans le double dessein, premièrement, de nous dépouiller d'un Commerce, qui est la source de nos Richesses & de notre Puissance, & ensuite, de se maintenir mutuellement dans l'usurpation de nos Droits ?

Ce que j'avance ici n'est pas des paroles en l'air, ni des craintes imaginaires & inventées par le Ressentiment. Tout est réel, tout est certain, tout est incontestable. Car si nous n'obligeons pas l'Empereur & l'Espagne de rompre leur Alliance, ou si nous n'en prévenons pas de bonne heure les terribles suites, qu'elle esperance nous reste-t-il d'obtenir la juste réparation de tant de torts, que notre Commerce a déjà souffert, & d'empêcher qu'il n'en souffre de nouveaux ? L'Espagne nous donnera-t-elle quelque satisfaction de tant de déprédations & d'hostilités commises dans les Indes Occidentales, sous prétexte d'empêcher un Commerce clandestin ? de tant de violences, par lesquelles notre Commerce dans la JAMAÏQUE a été presque entièrement ruiné ? Elle a méprisé nos justes Remontrances touchant nos Grievs, avant qu'Elle se sentît appuyée de l'Alliance de l'Empereur ; Comment les traitera-t-elle à présent qu'elle se trouve fortifiée par cette Alliance ? Daignera-t-elle écouter seu-

lement nos Plaintes & nos Représentations en faveur des Droits reconnus de la Compagnie du SUD ; aujourd'hui que le peu de disposition qu'Elle a toujours eu à redresser aucune des Grieffs, est secondé par les forces d'une nouvelle Allianc & que d'autres Puissances de l'Europe lui permettent de le faire eclatter ? Des Puissances qui, pendant qu'elles étoient séparées, ont été inexorables aux cris de la JUSTICE & de l'EQUITÉ, prêteront Elles VOLONTAIREMENT l'oreille à leur voix, à présent qu'elles sont unies ? La Cour de Vienne qui, avant l'Alliance d'Espagne, a tenu bon contre toutes les sollicitations de divers Etats, qui lui représentoient combien la Compagnie d'Ostende étoit contraire aux Traitez, revoquera-t-elle l'Octroi fait à cette Compagnie, quand, les Richesses des Indes étant arrivées, elle se trouvera en état de soutenir ses Prétentions ? Et comment pourrions nous nous en flatter, puisque par un Article exprès du nouveau Traité, l'Empereur s'est obligé d'assister l'Espagne dans l'entreprise de nous enlever Gibraltar, & que l'Espagne s'est obligée d'assister l'Empereur dans celle de nous enlever nôtre Commerce, en maintenant la Compagnie d'Ostende, comme je l'ai evidemment démontré cy-dessus.

Ce n'est pas encore là tout le tort que l'Empereur & l'Espagne Nous font. Si l'on jette les yeux sur le Traité public de Commerce, fait entre ces deux Puissances, & signé à Vienne le 1 de Mai 1725, on y verra que l'Espagne accorde aux sujets de l'Empereur des Priviléges, qui sont directement contraires à divers Traitez faits avec d'autres Nations, & aux Droits acquis à ces Nations là par ces mêmes Traitez. Je ne m'arrêterai pas à le prouver, parceque cela a été mis dans

dans une si grande evidence, que l'on ne sauroit y rien ajouter. Je me contenterai de renvoyer ceux qui voudront en être instruits, aux divers Memoires dressez par ordre des Etats Généraux, & * imprimez dans les Mois de *Decembre* 1725. de *Janvier* & de *Fevrier* de 1726. Leurs HAUTES PUISSANCES y refutent d'une manière invincible tous les prétextes inventez par leurs Ennemis. La seule chose que j'ai dessein de faire est de coter les Traitez concernant l'espèce de Commerce, qui est directement attaqué par la nouvelle Compagnie d'Ostende; d'en exposer le but & les intentions, & d'indiquer les conséquences à venir de cette Compagnie.

Le Roy d'ESPAGNE & les Etats des PROVINCES UNIES ayant fait la TREVE de 1609, ce Prince leur céda, par le Traité, le privilège de négocier aux Indes Orientales, en vertu duquel leur Compagnie a toujours été depuis ce tems-là en possession du Commerce des Indes. Mais ce premier Privilège n'ayant point été confirmé, il le fut enfin, apres une longue & mure déliberation, en l'année 1648. par le Traité de MUNSTER; par lequel la Couronne d'Espagne n'accorde pas seulement aux Sujets des Provinces Unies le libre Commerce des Indes, *mais s'oblige de les y maintenir & de les proteger dans la possession & dans la jouissance qu'ils en avoient déjà.* On régla dans ce Traité les différentes Prétentions des Castillans & des Hollandois dans les Indes Orientales, On marqua les bornes de la Navigation & du Commerce de ces deux Nations; On en exclut tous les autres Sujets du Roy d'Espagne, & il fut défendu pour toujours

(*) Dec. 16. 1725. Janv. 19. 25. 1726. Fev. 5. 8. 12. 14. 1726. Voy. ^{aux} le *Daily Courant*, ou la Gazette de Londres.

aux Hollandois de s'étendre dans le District assigné aux Castillans, comme il fut défendu aux Castillans de s'étendre dans celui des Hollandois.

Cette Exclusion *des autres Sujets* du Roy d'Espagne, regardoit en particulier ceux des Pais-Bas Espagnols, à qui le Commerce des deux Indes avoit été interdit, dès l'année 1598, par l'Acte de CESSION, que PHILIPPE. II. fit de ces Provinces à l'Archi-Duc ALBERT, en faveur du Mariage de ce Prince avec l'Infante ISABELLE. L'Article VIII de cet Acte porte en termes exprès: *Que l'Archi-Duc, l'Archi-Duchesse & tous leurs Successeurs, seront exclus à perpétuité du Commerce & de la Navigation aux Indes Orientales & Occidentales, sous peine d'être dépossédez des Provinces qui leur sont cédées, & que si quelqu'un de leurs Sujets contrevient à ce Règlement, il en sera rigoureusement puni, & même de mort en certains cas. &c.*

Quoique l'Etablissement de ces nouveaux Gouverneurs dans les Pais-Bas-Espagnols, fut accompagné de diverses conditions, qui parurent autant de Grieffs aux Etats de ces Provinces, & sur lesquels ils firent des Plaintes & des Représentations, ils n'en firent néanmoins aucune sur le sujet de l'Exclusion du Commerce & de la Navigation aux Indes. Ils n'en firent point non plus, quand cette Exclusion fut confirmée par le Traité de Munster. Aucuns des Interessez ne protesta contre cet Article: Ceci prouve évidemment, que les Plaintes, que l'on fait aujourd'hui contre cette Exclusion, comme contre une Disposition dure & insupportable à des Peuples libres, sont *nouvelles & recherchées,* outre

outre qu'elles viennent trop tard, puis que c'est après des Traitez solennels, après des Traitez de paix, des Traitez favorables aux deux Parties, & contre les quels il n'est plus permis de réclamer.

Depuis la Paix de Munster il arriva un Incident, qui sert de commentaire à l'Article V. de cette Paix, & qui fait voir évidemment comment les Espagnols & les Hollandois l'entendoient dans ce tems là. Un nommé *Bastien Brower*, natif de Brabant ou de Flandres, mais toujours sujet de l'Espagne, obtint du Roy son Maître une permission de naviguer aux Côtes de la Chine, où il fit un Commerce très lucratif. Dès que le Conseil Souverain des Indes appartenantes à la Compagnie Hollandoise en eut avis, il envoya ordre à tous les Commandans de leurs Vaisseaux, & à tous leurs sujets de se saisir de cet homme, de gré ou de force, par tout où ils le rencontreroient. L'ordre fut executé, & Brower ne parut plus. D'autres sujets d'Espagne, qui avoient entrepris de semblables voyages, s'en désistèrent aussitôt. Cependant la Cour d'Espagne ne fit aucunes plaintes de la conduite vigoureuse des Hollandois, & son silence est une preuve certaine, qu'elle étoit convaincuë que le Droit de naviguer aux Indes Orientales n'appartenoit point à ses sujets des Pais-Bas; que l'Entreprise de Brower & d'autres étoit contre le Traité de Munster, & que les Hollandois avoient eu raison de s'y opposer par la force.

Parlons à présent des sujets de Sa Maj. Britannique. Tous les avantages & tous les privilèges de la Navigation & du Commerce dans les Indes, lesquels avoient été cedez aux
I
Hollan-

Hollandois par le Traité de Munster, furent cedez de même aux Anglois, & dans la même étendue, par le Traité fait entre l'Angleterre & l'Espagne en 1667. Depuis ce tems là ils naviguèrent librement aux Indes ; Et lors, qu'en l'année 1713, on conclut à Utrecht un Traité de Commerce, entre la Reine de la Gr. Bretagne & le Roi d'Espagne à présent Régnant, il fut dit dans le premier Article, *Que le Traité de Paix, de Commerce, & d'Alliance, conclu à Madrid, en 1667, étoit ratifié & confirmé par celui d'Utrecht* : On ajouta, *qu'à fin de fortifier & de confirmer d'avantage le premier Traité de 1667, on jugeoit à propos de l'insérer mot à mot dans le second* ; Et c'est ce qui fut fait.

Les choses étoient en cet état par rapport aux Commerce des Indes, lors qu'en 1724, un An seulement avant le Nouveau Traité de Vienne, le Roi d'Espagne temoigna par des Actes publics & authentiques, combien il étoit persuadé que le Commerce d'Ostende dans les Indes Orientales étoit contraire au Traité de Munster. En effet ce Prince fit présenter par son Ambassadeur à Londres un Mémoire, dans lequel il se plaignoit de la nouvelle Entreprise de l'Empereur, & demandoit que l'affaire de la Compagnie d'Ostende fut renvoyée au Congrès de Cambrai, „*Ne pouvant, disoit il, en conscience, confirmer la Cession des Pais-Bas à Sa Majesté Imperiale, que l'Octroi fait à cette Compagnie ne fut revoqué.* Il insistoit en particulier sur cette raison, c'est que s'il confirmoit la Cession des Pais-Bas, *sans se réserver expressément le Droit exclusif de la Navigation aux Indes, en général & sans exception ; les Etats seroient en droit de demander satisfaction à l'Espagne, de l'Infraction qui seroit faite par là au Traité de Munster, & se croiroient dégagés de l'obligation réciproque de s'abstenir de la Navigation*

tion aux Indes Espagnoles. Alors donc, c'est à dire, en 1724, l'Espagne croioit & faisoit représenter par ses Ministres, qu'Elle violeroit hautement un Traité public, si, en cédant les Païs-Bas à l'Empereur, Elle ne stipuloit pas expressément, que les sujets de ces Provinces n'auroient aucun Droit aux Commerce des Indes Orientales, & que la Compagnie d'Ostende seroit supprimée.

Tels sont, en peu de mots, les Engagemens de l'Espagne avec les Anglois & les Hollandois, touchant le commerce des Indes, & par conséquent touchant la nouvelle compagnie d'Ostende Voyans à présent quels sont ceux de l'Empereur.

La *Grande Alliance*, faite en 1701, entre l'Empereur *Leopold*, le Roi *Guillaume*, & les *Etats Généraux*, a pour Base le Commerce des Anglois & des Hollandois aux Indes ; C'est là le principal fondement de cette Alliance, dans laquelle on établit d'abord, que Charles II Roy d'Espagne, étant mort sans Enfants, ses États sont échus à l'Empereur, comme à l'Heritier universel des Royaumes & Domaines appartenans à la Maison d'Autriche. Et après quelques Articles, voici comment on s'exprime dans ce traité : *De sorte que si l'on n'applique quelque remède à ce mal, l'Empereur perdra ses Prétentions, l'Empire ses Fiefs en Italie, & les ANGLOIS & les PROVINCES UNIES l'usage libre de leur NAVIGATION & COMMERCE dans les Indes & en d'autres endroits.* &c.

Ces paroles font voir que le Desscin de la *Grande Alliance* dont je parle, fut d'un côté, d'empêcher que l'Empereur ne fût privé de son Droit Héréditaire à la Succession des États de la Branche d'Espagne, qui venoit de s'eteindre dans la

personne de Charles II; Et de l'autre, d'assurer le Commerce, des Anglois & des Hollandois dans les Indes, sur le pied qu'ils le possédoient. Ces Principes posez, il s'en suit: 1. Que la Famille Imperiale ne peut prétendre d'autre pouvoir que celui, qui a appartenu à Charles II; auquel Elle a succédé faute d'Héritiers mâles, ce Prince ne pouvant transmettre à ses Héritiers que les Droits dont il avoit jouti; Qu'en particulier l'Empereur ne peut posséder les Païs-Bas Espagnols, que sous les mêmes conditions, par rapport au Commerce, qu'ils ont été possédez par le dernier Roi d'Espagne de la Maison d'Autriche, & par ses Prédecesseurs, ni prétendre à des Droits, dont ceux-cy se feroient depouillez par des Traitez solennels, qui obligent non seulement les Princes qui les ont faits, mais tous leurs Successeurs. 2. Il paroît en *second lieu*, qu'un des fondemens, & même des principaux fondemens de la Grande Alliance de l'année 1701, fut la conservation du Commerce des Anglois & des Hollandois dans les Indes, sur le pied qu'ils en jouïssent, & de la manière qu'il se faisoit à la mort de Charles II. Car ces deux Nations ne s'engagèrent à soutenir les Prétentions de l'Empereur sur les Païs Bas Espagnols, que sous cette condition entre autres, que l'Empereur à son tour soutiendrait leur Commerce aux Indes sur le pied qu'ils en avoient jouï sans interruption. Se feroient ils chargez du poids d'une Guerre très onereuse, pour maintenir les Droits de la Famille Imperiale, s'ils avoient seulement pû soupçonner que ce seroit au préjudice des Droits de leur Commerce? 3. Il a été prouvé, que les Hollandois depuis le Traité de Munster en 1648, & les Anglois depuis le Traité de Madrid, en 1667, ont continué leur Commerce aux Indes Orientales en vertu de ces Traitez, à l'exclusion

des

des Pais-Bas Espagnols. Ainsi, quand par l'Alliance de 1701, ces deux Nations reconnoissent le Droit de l'Empereur à la Succession de ces Pais; quand elles s'unissent pour en mettre l'Empereur en possession; & qu'elles posent pour un des fondemens de cette Alliance la sureté & la conservation de leur Navigation & de leur Commerce dans les Indes; Je ne pense pas que personne ôse dire, que les Anglois & les Hollandois aient voulu donner aux Pais-Bas Espagnols, des Privileges, qu'ils n'avoient point, & qui leur auroient été très-préjudiciables à eux mêmes; ni qu'ils aient prétendu attribuer à l'Empereur, en qualité de Souverain de Pays-Bas, un Droit & un Pouvoir, que les Roys d'Espagne, aux quels il a succédé, n'avoient point, ou dont ils s'étoient dépouillez par des Traitez.

En un mot, la fin de la Grande Alliance est, d'un côté, de faire rendre à l'Empereur les Pais-Bas sur le Pied que les possédoit le Roy Charles, dont il est Héritier; & de l'autre, de maintenir le Commerce des Anglois & des Hollandois sur le pied qu'il se trouvoit établi, par les Traitez, pendant la vie de ce Prince. Quand donc l'Empereur reçoit les Pais-Bas des mains des Alliez, qui en ont fait la conquête, il se charge en même tems LUI & les SIENS, soit des obligations contractées par le Roy Charles, sur le sujet de leur Commerce, soit de celles qu'il a contractées lui même par la Grande Alliance, savoir, de maintenir le Commerce des Alliez dans l'état, où il se trouvoit alors. Or cela est bien éloigné de ce qui se passe à présent. L'Alliance oblige l'Empereur à défendre le Commerce des Alliez contre des Invasions étrangères; car c'est là ce qu'ils craignoient, comme on le voit

par ces paroles, *Les ANGLOIS & les PROVINCES UNIES perdront l'usage libre de leur NAVIGATION & COMMERCE aux INDES & ailleurs*; Et c'est aujourd'hui l'Empereur, qui fait des Invasions dans leur Commerce.

Quelques fortes que soient ces raisons, pour montrer que les Innovations, faites par l'Empereur dans le Commerce, sont contraires aux Traitez, & à la GRANDE ALLIANCE en particulier, il y en a encore quelques autres d'un grand poids. Car il fut stipulé dans cette Alliance, qu'en cas qu'elle eut un heureux succès, les Pais-Bas Espagnols n'appartiendroient pas tellement à l'Empereur, qu'il en eut la *Propriété* absolüe, illimitée & sans aucune condition. Il fut dit, qu'ils serviroient de *Barrière* aux Provinces Unies. Par où l'on voit que dans cette Alliance l'Empereur n'a pas seulement considéré son Droit & ses Intérêts, mais aussi la sûreté de ses Alliez, & celle de leur commerce, qui est leur principal intérêt. Ainsi donc par le Traité, & du consentement de l'Empereur, le Recouvrement des Pais-Bas a eu pour condition, la sûreté des Provinces Unies. Or y a-t-il rien de plus contraire à l'intention de ce Traité, que ce qu'on fait aujourd'hui dans ces Pais là contre le commerce de ces Provinces? C'est des Etats, qui doivent leur servir de Barriere & de Défense, que vient la ruine de leur commerce, c'est à dire leur perte inevitable.

Il y a plus encore. Ces Innovations, ne sont pas seulement contraires aux intentions de la Grande Alliance; Elles le sont à l'ARTICLE I. du Traité de Barrière, conclu à ANVERS en 1715, entre Sa Maj. Britannique à présent Régnante, l'Em-
pereur

pereur qui est aujourd'hui sur le Thrône, & les Etats Généraux. Cet Article porte en termes exprès, que l'Empereur jouira des Pais-Bas Espagnols de la même manière que le feu Roi Charles II. en a joui, ou du jour, conformément au Traité de Ryswick; c'est à dire évidemment, avec les mêmes Privilèges d'un côté, & de l'autre avec les mêmes Obligations, sans qu'on puisse les étendre ou les diminuer.

Après tant de Traitez solennels & de Stipulations formelles, peut on concevoir ce qui vient d'être fait à la face de l'Univers? Peut-on concevoir que l'Empereur, qui étoit chargé de toutes les Obligations prises par l'Empereur Leopold son Pere; Qui n'a pu succéder aux Pais-Bas Espagnols, en vertu de ses Droits Héréditaires, sans entrer dans toutes les Obligations, où avoient été les Rois d'Espagne ses Prédécesseurs; Qui a déclaré lui-même, par le Traité qu'il a fait avec Sa Maj. Britannique & avec les Etats Généraux, qu'il ne prétendoit jouir de ces Pais là, que comme en avoit joui le feu Roy d'Espagne, c'est à dire, avec les mêmes restrictions, & les mêmes obligations, qui lioient ses Prédécesseurs: Peut-on, dis-je, concevoir, que ce même Prince, bien loin de protéger le Commerce des Anglois & des Hollandois contre des Invasions étrangères, il l'envahisse lui-même ouvertement? Qu'au lieu de punir, ou du moins d'arrêter, comme il y étoit obligé, l'entreprise criminelle de ses sujets des Pais-Bas, (lors qu'au préjudice des Traitez ils s'ingèrent dans le Commerce des Indes Orientales,) il érige en leur faveur une Compagnie des Indes, à laquelle il accorde les plus grands Privilèges, afin qu'ils y puissent fonder & étendre leur Commerce; Enfin peut on concevoir que loin de céder aux justes Remontrances de ses
 Voi-

Voifins lèfez, ce Prince ne penfe qu'à fe fortifier du Secours & des Richèffes de l'Espagne, afin de foutenir l'inexcufable Ufurpation d'un Commerce, qui appartient à d'autres Nations ? Voilà pourtant ceque l'Empereur a fait.

Mais quelque etonnante que foit la conduite de l'Empereur, par rapport à l'etabliffement du Commerce dans les Pais-Bas Espagnols, quand on la compare avec fes Engagemens, celle de l'Espagne l'eft encore davantage, parcequ'elle s'ecarte avec plus d'obliquité du droit chemin tracé par les Traitez & par les Alliances. Il eft vrai que le Roy d'Espagne, en arrivant à la Couronne, eft entré dans les mêmes Obligations avec l'Angleterre & la Hollande, que les Rois fes Prédeceffeurs; Il eft vrai encore, qu'il les a ratifiez & confirmez par les Traitez qu'il a faits avec ces Puiffances. Tout cela lui eft commun avec l'Empereur. Mais voicy ce qu'il a de particulier; C'eft, comme je l'ai remarqué, qu'un An avant le Traité de Vienne, il a reconnu lui même & a déclaré publiquement: Qu'il ne pouvoit en confeience acquiefcer à l'etabliffement de la Compagnie d'Oftende, parcequ'il ne pouvoit le faire fans violer la Foy des Traitez. Cependant aujourd'hui, il ne confent pas feulement à l'etabliffement de cette Compagnie, mais il fe ligue avec l'Empereur pour la foutenir; il accorde aux Ostendois, & à tous les autres Sujets de l'Empereur dans les Pais-Bas Espagnols, ce qu'il n'auroit pas été en droit de leur accorder, s'ils étoient demeurés fes fujets. Il fait bien plus. Il accorde dans fes Places & dans fes Ports, ce qu'il n'a jamais voulu accorder aux Anglois ni aux Hollandois; Je dis dans ces Places & dans fes Ports, non feulement aux Indes Orientales, mais aux Indes Occidentales.

tales. Car, par les Articles II & III du Traité de commerce fait à Vienne, le Roi d'Espagne permet aux Sujets de l'Empereur de négocier dans les Indes Occidentales, il le permet, dis je, non pas à la vérité directement & entremesexpress, mais d'une manière indirecte & qui aura infailliblement le même effet. En leur donnant la liberté d'entrer dans les Ports des Indes Occidentales, d'y prendre des vivres & des rafraichissemens, d'y radouber leurs Vaisseaux, & d'y séjourner autant que cela leur sera nécessaire, ne leur permet-il pas en effet d'y faire le Négoce le plus utile & le plus facile tout ensemble? Car le Commerce des Lingots d'Or & d'Argent est d'une telle nature, qu'il n'est point de précautions qui puissent l'empêcher, dès qu'il est permis aux Vaisseaux d'entrer & de s'arrêter dans un Port, où se fait ce Commerce.

Je fai bien ceque l'on me répondra la dessus. L'Espagne n'accorde, *dira-t-on*, aux Sujets de l'Empereur, par le Traité de Vienne, que cequi a été accordé aux Sujets de Sa Maj. Britannique par le Traité, conclu à Madrid en 1670. C'est que les Vaisseaux de Sa Majesté ayent la liberté d'entrer dans les Ports des Indes Occidentales, appartenantes à l'Espagne, soit pour y prendre des rafraichissemens, ou pour s'y retirer en cas de Tempête. Mais peut-on ignorer que cette liberté a été révoquée, pour prévenir, ou l'abus qu'on en pourroit faire, ou la jalousie entre les Nations, & empêcher que l'une ne se plaignît, de ce qu'une autre étoit plus favorisée qu'elle. Ce fut pour cela qu'on prit dans le Traité d'Utrecht les Précautions exprimées dans l'ARTICLE VIII, qui est conçu en ces termes : *D'autant qu'entre autres*
Condi.

Conditions de la Paix Generale , il est établi par un commun Consentement , comme une règle principale & fondamentale , que l'exercice de la Navigation & du Commerce aux Indes Occidentales Espagnoles demeurera au même état que du tems de Charles II Roy d'Espagne , & afin que dans la suite cette Règle puisse être observée avec une fidélité inviolable , & d'une manière ferme & stable , de sorte que toutes causes de défiance & de soupçon concernant cette matiere soyent prévenues & éloignées , il a été spécialement convenu & conclu , qu'on ne donnera jamais aucune Permission ni Licence quelconque aux François ni à quelque autre Nation que ce soit , de NAVIGUER ou trafiquer dans les Domaines soumis à la Couronne d'Espagne en Amerique , excepté ce qui peut être accordé par le Traité ou les Traitez de Commerce (on les rapporte là) comme aussi les Droits & Privileges octroyez dans une certaine Convention appelée EL ASSIENTO de NEGROS. La même Condition fut aussi stipulée par le trente quatrième Article du Traité d'Utrecht , entre l'Empereur & les Etats.

Mais pour prouver que la Cour d'Espagne a toujours entendu cette Convention , dans le sens de ne permettre à aucun Vaisseau étranger d'entrer dans ses Ports des Indes Occidentales , sous quelque prétexte que ce puisse être , il ne faut que considerer , que l'on n'a jamais permis ni aux Anglois ni aux Hollandois d'y aborder , non pas même , pour s'y mettre à l'abri de la Tempête , ou pour y prendre les provisions dont ils avoient besoin : Et s'il est arrivé quelquefois à quelquesuns de leurs Vaisseaux de s'y retirer , on n'a pas manqué de les confisquer , par cette raison , que si on leur permettoit l'entrée des Ports , il seroit impossible de les empêcher d'y négocier. C'est dans cette vue qu'on a fait la Loi contenue dans les Articles VIII. & XXXIV. de la Paix d'Utrecht ; Mais,
bien

bien qu'elle ait été rigoureusement observée à l'égard des Anglois & des Hollandois, l'Espagne la révoque dans le Traité de Vienne en faveur des sujets de l'Empereur, & leur donne des Privilèges, dont toutes les Nations ont été exclues sans exception par la Paix Generale.

Observons encore sur le sujet des Articles du Commerce entre *l'Espagne, l'Angleterre & les Provinces Unies*, que la liberté accordée aux Anglois & aux Hollandois d'entrer dans les Ports Espagnols a toujours été expressément restreinte aux Ports de l'Europe. Mais dans le dernier Traité de Vienne il n'est pas fait mention une seule fois d'une telle restriction par rapport aux sujets de l'Empereur. Ils sont admis à tous les Privilèges, qui ont été accordés aux Anglois, sans en excepter le Vaisseau de la Compagnie de la Mer du Sud, ni *l'Assiento* des Nègres, pendant que les Hollandois sont exclus de l'un & de l'autre par le Traité d'Utrecht.

C'est ainsi que le Roy d'Espagne accorde aux sujets de l'Empereur, non seulement tous nos Privilèges, mais de plus grands encore; De sorte qu'au lieu de protéger la Gr. Bretagne & les Provinces Unies dans leurs Droits touchant le Commerce, conformément aux Traitez antérieurs, ce Prince a déclaré lui même, qu'il se trouve obligé, & qu'il est résolu, de protéger par la Force l'Empereur & ses sujets dans l'usurpation des Droits, dont Nous étions en possession.

Il en donc evident, & par toutes ces Considérations réunies, & par cet accord, que l'on apperçoit entre les Actions & les Paroles, quand on les compare ensemble, il est

evident , dis-je , que les deux Cours de Vienne & de Madrid ont fondé leur *Nouvelle Alliance* , pour ce qui concerne le Commerce , sur la *DESTRUCTION de la Foy Publique* , sur *L'INFRACTION des Traitez* , & sur la *VIOLATION* de tous ce qui peut entretenir la Paix & l'Amitié entre des Nations.

APRÈS avoir mis dans un si grand jour , & l'*Injustice* de la Cour Impériale en ce qu'Elle à entrepris d'établir dans les Pays-Bas Espagnols un Commerce contraire aux Traitez ; & la résolution formée par le Roy d'Espagne de favoriser & de maintenir cette Injustice & ce Commerce , il faudroit faire voir à présent les Conséquences d'une telle Entreprise par rapport à la Nation Britannique. Mais c'est ce qui à été parfaitement bien développé dans un petit Ouvrage , intitulé : *EXAMEN de l'importance de la Compagnie d'Ostende*. Je croi n'éant-moins , qu'avant que de quitter cette matière je ne ferai pas mal de remarquer quelques unes des Conséquences , & du nouvel Etablissement d'Ostende , & du nouveau Traité de Commerce , par lequel l'Espagne accorde de si grands Privilèges aux sujets de l'Empereur dans les Pays-Bas. Ces facheuses conséquences me paroissent d'une telle importance , qu'elles ne seroient pas seulement funestes à nôtre Commerce , mais dans la fuite & à nos Libertez , & à nôtre Religion même.

I. Il est clair , par toute la conduite des Provinces Unies , qu'Elles se regardent comme perduës du côté de leur plus grand Intérêt , qui est celui de leur Commerce , si la Compagnie d'Ostende subsiste. Or si ces Provinces viennent à perdre leur Commerce , tous ceux , qui sont au fait de ces sortes d'Affaires , savent bien , que le profit , qui reviendra de leur

leur perte, ne passera pas à l'Angleterre, mais aux Endroits d'ou le mal est venu.

II. Secondement, la même Rivale, qui ruinera le Commerce des Hollandois aux Indes Orientales, doit par la même raison y ruiner infailliblement celui des Anglois. J'ajoutera même qu'Elle ruinera ce dernier & plutôt, & plus sûrement. Car outre divers avantages qu'ont les Provinces Unies, outre qu'Elles sont seules en possession du commerce des Epiceries, c'est que les Marchandises, que les Hollandois apportent des Indes, sont exemptes des Impots de la Doüane, au lieu que les nôtres ne le sont pas, ce qui donnera aux Ostendois le plus grand encouragement, de porter & de débiter en Angleterre une grande quantité de leurs marchandises des Indes.

III. A l'égard de nôtre Commerce aux Indes Occidentales, il ne fera pas moins ruiné que celui des Indes Orientales, par les Privilèges que l'Espagne accorde aux sujets de l'Empereur. Il le fera par la liberté, qu'Elle leur donne, d'entrer dans ses Ports en Amérique (ce qui n'a jamais été permis ni aux Anglois, ni aux Hollandois sous aucun prétexte) & par la liberté, qu'Elle leur laisse en conséquence d'y négocier indirectement. Il le fera encore par les Privilèges étendus, qu'Elle leur accorde de jouir de tous les Droits, dont jouissent les sujets de la Gr. Bretagne, sans aucune exception, ce qui les mettra en état de Nous traverser en tout, & dans nôtre Contract d'ASSIENTO, & dans quelque autre sorte de Commerce, auquel Nous ayons droit par des Traitez réitérez.

Il ne faut pourtant pas se flatter que le mal s'arrête là. Il se communiquera nécessairement à diverses autres Branches des plus importantes de nôtre Commerce, parce qu'elles ont une liaison mutuelle & indissoluble les unes avec les autres. Et pour se convaincre de ce que j'avance ici, il ne faut que se faire une juste idée des Pais-Bas Espagnols, & des Peuples qui les habitent.

On doit donc considérer, (1) la Situation avantageuse de ces Provinces, qui se trouvent entre le Nord & le Sud de l'Europe, situation par conséquent très favorable à tous les Deseins d'un Commerce étendu. (2) L'Avantage des Ports d'Ostende & de Nieuport, qui, bien qu'ils ne soyent pas des meilleurs, peuvent cependant le disputer à ceux de Hollande, & seront des Havres aussi commodes pour des Armateurs que l'étoit celui de Dunquerque, lorsque le tems sera venu de traverser par la force, & nôtre commerce, & celui des Provinces Unies. (3) La commodité des Rivières, pour transporter à peu de fraix les Marchandises d'une Ville a l'autre. (4) Les Canaux & les Levées, que l'on a fait faire dans les lieux, où les Rivières manquent. (5) La fertilité du Pays, qui produit le bon marché des choses nécessaires à la vie, ce qui est un très grand avantage pour toute sorte de Manufactures. (6) Les Libertez & les Priviléges des Villes, lesquels subsistent encore, & qui ne sont pas un moindre encouragement pour les mêmes Manufactures. (7) Des Peuples industrieux, & très capables de pousser fort loin, & les Manufactures & le Commerce. (8) L'Expérience & l'Histoire des tems passez, qui leur apprend, qu'avec quelque encouragement de la part de leurs Gouverneurs des Fabriques de Toile & d'Estoffes

toffes de Laine ont fleuri dans leur Pays, sans compter celles, qu'ils conservent encore à présent. [9] Le rétablissement de leurs Manufactures de Laine, qu'ils ont relevées à LIMBOURG, où ils ont déjà porté la Draperie à un tel degré de bonté, que les Hollandois sont obligez de vendre leurs étoffes à trop bas pris. [10] La Fabrique des Toiles, qui s'établira avec d'autant plus de facilité dans les Pays-Bas, qu'il y croît une grande quantité de lin & de chanvre. [11] Enfin l'Experience du passé leur apprendra, qu'il leur est très possible de porter leur Marine à un haut degré par le nombre de leurs Vaisseaux, qui s'augmentera, [comme cela arrive toujours,] à proportion de l'accroissement de leurs Manufactures, & du succès de leur Pêche. C'est ce qui ne peut manquer d'arriver bientôt, & avec d'autant plus de facilité, que leurs Villes sont tout proche de Nous, & dans la situation la plus commode, soit pour attirer les Pêcheurs & les Matelots aussi bien que les Ouvriers, soit pour le transport clandestin des Laines d'Angleterre & d'Irlande.

Ces Considérations, & un grand nombre d'autres qu'on y pourroit ajouter, font voir les conséquences de l'Etablissement de la Compagnie d'Ostende. Car il est certain, qu'une Branche du Commerce conduit à une autre Branche, & qu'un Essai encourage à un autre Essai. Or comme tout Commerce est d'une nature à s'étendre & à se communiquer partout où il rencontre des Matériaux propres & des encouragemens convenables, voici les suites naturelles de celui d'Ostende, à moins qu'on ne remédie au mal avant qu'il soit devenu incurable. L'Effet immédiat en fera la ruine de nôtre Commerce, & de celui des Hollandois, dans les Indes Orientales

tales & Occidentales, & à l'égard de ce premier effet, nous le voyons déjà en partie. Mais après cela, la contagion s'étendant bientôt à diverses autres Branches du commerce de l'Angleterre & des Provinces Unies, on verra les Richesses, les Forces & la Puissance Maritime transportées avec le Commerce dans les Pais-Bas Espagnols.

Il y a des gens, qui veulent s'imaginer, que la Hollande seule souffrira du Commerce d'Ostende. Mais c'est une grande erreur. Envoici la démonstration. L'Equilibre des Puissances est absolument nécessaire à l'Europe pour la maintenir dans un ordre & dans un état supportable. Or c'est la Gr. Bretagne & les Provinces Unies, qui maintiennent cet équilibre, parcequ'Elles ne pensent nullement à s'assujettir leurs Voisins, ni à étendre leur Domination. C'est donc Elles, qui toutes les fois qu'Elles se joignent à quelqu'une de ces Grandes Puissances, qui depuis long tems se disputent l'Empire, c'est Elles qui font pancher la Balance du côté que le Bien & la Liberté de l'Europe peut le demander. Mais il faut pour cela qu'Elles soyent unies, car une seule ne fauroit en venir à bout. Il faut de plus leur conserver leur Commerce, parce que leur Commerce fait leurs Richesses, & que leurs Richesses font leur force. On fait que partout où le Commerce se place, les Richesses le suivent; Et que là où sont les Richesses, là aussi se trouve le Pouvoir.

Ces principes, qui sont certains, étant posez, si le commerce de la Gr. Bretagne & des Provinces Unies, ou de quelcun de ces deux Etats, vient à être ruiné, alors les Richesses & le Pouvoir seront bien perdus pour eux; mais ils

ne

ne seront pas perdus en Europe; ils ne seront que déplacés; Et la Puissance, qui s'en emparera, acquérant une grande augmentation de forces, pendant que celles qui contrebalaçoient son Pouvoir, perdent les leurs, il faut que l'Equilibre cesse entre les Puissances de l'Europe. Or la perte de l'Equilibre entraînera la perte de Libertez de l'Europe en général, & en particulier celle des Libertez de l'Angleterre, dès que l'occasion de les lui ravir se présentera.

Il n'est pas nécessaire, que je dise après cela, que toutes ces Richesses & toute cette force, que nous perdrons, iront se jeter dans le sein d'une Puissance Papiste, chez qui l'augmentation du Pouvoir ne fera que fortifier & encourager la volonté d'extirper la Religion Protestante, par tout où Elle se trouvera, & de quelque Nom qu'on la distingue. Tout ce que l'Eglise Anglicane peut attendre, c'est d'être la première & la plus violemment attaquée, parce qu'une grande Partie de ses Biens, & de plusieurs de ces Membres, vient de l'abolition des Monastères, & des Terres des Abbayes, & parce qu'Elle est coupable du crime inexpiable d'avoir été le puissant soutien de la Réformation, & le Boulevard de la Cause Protestante contre le Papisme. Car où est-ce que cette Religion pourra espérer, je ne dirai pas de l'appui, mais quelque sorte de tolérance, quand le Parti Protestant, qui dans l'état où il se trouve aujourd'hui, ne ressemble que trop à un homme blessé à mort, qui ne fait plus que se débattre; quand, dis-je, ce Parti aura perdu ses Richesses, & qu'elles seront passées dans les mains de ses Ennemis? Que deviendra ce Parti, quand les Puissances, qui ont la volonté de le protéger, seront dépouillées de leurs forces, & que d'autres

Puiffances, qu'un zèle constant anime à l'abbatre & à le détruire, les auront acquifes? Qu'on ne m'accufe point d'exagération. J'ôse affurer que ce fera là la fin des Entreprifes, dont Nous voyons les commencemens fi nous n'en arrêtons pas le progrès. Supposons, par exemple, qu'on donne par degrez de la nourriture à un homme foible, mais capable de la recevoir, il acquerra infensiblement des forces, qui le rendront Maître d'un autre beaucoup plus fort que lui, pourvû qu'en même tems on retranche peu à peu à ce dernier la nourriture, qui lui est neceffaire pour entretenir ses forces, & qu'on le jette par là dans la foibleffe & dans l'épuisement. Cet Exemple éclaircit & démontre ce que j'ai dit.

PARLONS à présent de la Gr. Bretagne, & voyons par quels endroits les Affaires présentes intéressent son Commerce, ou quelqu'une de ses Branches. Les deux dernières Guerres, que Nous avons soutenûes au dehors, & dont le but & le succès a été non seulement nôtre conservation, mais celle des Libertez de toute l'Europe; les Entreprifes, que nos Ennemies n'ont point cessé de faire depuis la Paix Générale dans la vûe de nous accabler des chaînes du Papisme, & de celles du Prétendant; tout cela a jetté la Gr. Bretagne dans des dépenses prodigieuses. Ces dépenses ont laissé apres elles des dettes immenses; & ces dettes doivent être acquittées, & par un devoir indispensable, tant qu'il y aura au monde ce qu'on appelle JUSTICE PUBLIQUE, & par nôtre propre intérêt, au moins si nous voulons, que les Peuples nous confient leurs Richesses, dans les extrémitez, où nous pourrons nous trouver.

Ces dettes accablantes font une extrême peine à tous ceux qui aiment sincèrement leur Patrie, & je sai qu'un grand nombre de nos meilleurs Citoyens, & des mieux intentionnez pour le Bien Public, ne voyent qu'à regret les mesures, que prend le Gouvernement pour s'opposer à l'Alliance de Vienne, parce qu'ils regardent ces oppositions comme autant d'acheminemens à la Guerre, & comme un obstacle à l'AQUITEMENT des Dettes de la Nation. Voici le langage qu'ils tiennent: Ne vaudroit il pas beaucoup mieux courir,, le risque des inconvéniens, qu'on nous prédit, laisser pren,, dre Gibraltar, & continuer le Commerce d'Ostende, con,, niver aux Deseins des Puissances, liguées, que d'interrom,, pre l'exécution d'un Projet aussi utile, que celui de déliv,, rer peu à peu la Nation du poids accablant de ses dettes?,, C'est la nôtre Affaire capitale. Le FONDS amortissant est dê,, ja une heureux moyen. qui commence à diminuer nos det,, tes, & qui les eteindra insensiblement, si Nous n'y met,, tons pas des obstacles en nous engageant dans des Guerres,, étrangères. Nous devons regarder le payement de nos det,, tes, comme nôtre Sureté pour l'avenir, & comme nôtre,, Force contre nos Ennemis, & il ne faudroit pas tant nous,, échauffer pour les Articles de cette Alliance.,,

Mais. quoyqu'en disent ces bons Citoyens, je ne faurois être de leur sentiment. Au contraire, je suis convaincu, que c'est en nous opposant à cette Alliance que Nous serons en état de payer nos dettes, & qu'autrement Nous n'y parviendrons jamais. C'est donc précifément parceque Nous sommes endettez, & qu'il faut nous acquiter, que je me détermine à prendre le parti de résister avec vigueur aux Projets

de Vienne & de Madrid, parceque si ces Projets réussissent, tous les moyens de nous acquitter, Nous manqueront. Voici mes raisons.

Je remarque donc premièrement, que ceux qui sont d'avis que Nous céditions dans les conjonctures présentes, dans la vue de payer nos dettes, ne font pas d'attention à un Point si essentiel, qui enveloppe dans ses conséquences tous les malheurs, qui peuvent affliger la Nation. Je veux parler des Tentatives, que feront nos Ennemis pour Nous assujettir au Prétendant. Tentatives qui ne cesseront jamais, & qui réussiront à la fin, à moins que nous ne fassions voir à toute la Terre, que Nous sommes résolus de pousser à bout, quiconque osera former un tel Desein. Car, si le Prétendant étoit une fois sur le Thrône, quel que soit nôtre Commerce, qu'il fleurisse ou non, cela ne fera rien au payement de nos dettes, si ce n'est qu'ayant été contractées pour l'exclure lui & sa famille, il ne les paye d'un *trait de plume*, & en effaçant le compte tout entier. Croit-on, qu'il satisfasse des Créanciers, dont le Bien a servi à lever des Armées, à équiper des Flottes, à remporter des Victoires, dont l'unique but a été de l'exclure pour jamais du Thrône d'Angleterre? De quelle utilité nous seront donc alors pour aquiter nos dettes, les timides & nonchalans conseils, que Nous aurons suivis? Qu'est ce que les Créanciers du Public peuvent esperer si l'on ne s'oppose pas aux suites d'une Alliance, qui vraisemblablement mettra dans nos Royaumes un Prince, sous lequel le moindre mal, qu'ils aient à craindre, est de perdre tout d'un coup leur Capital & leurs Intérêts.

Mais,

Mais, ne parlons point du Prétendant, non plus que s'il n'avoit jamais existé supposons que Nous n'avons rien à craindre d'aucune Entreprise en sa faveur. Les choses en iront-elles mieux? pource qui concerne le payement de nos dettes, & ne seront elles pas bientôt au même état, (quand même nos Affaires seroient meilleures à d'autres egards,) si par nôtre lâche indifférence, Nous souffrons que les Nouveaux Allez exécutent ce qu'ils ont stipulé dans leurs Traitez secrets & publics? Car qu'est ce que ce FONDS-amortissant, par lequel Nous espérons de Nous relever! C'est le surplus du produit des Douanes & des Accises, après le payement de la LISTE CIVILE, & des Intérêts des Dettes Nationales. Ces Douanes sont des dépendances du Commerce. Otez une partie de ce Commerce, ou diminuez le dans quelque une de ses Branches, vous retranchez à proportion du revenu des Douanes. Ainsi, ce qui doit souffrir le premier de la diminution du Commerce, c'est le produit des Douanes; Et ce qui doit souffrir le premier de la diminution des Douanes, c'est le FONDS-amortissant, parce qu'il faut commencer par payer la Liste Civile, & les Intérêts des Dettes de la Nation, avant que l'on ait quelque chose de surplus pour amortir le Capital.

Laissez donc tomber vôtre Commerce; Permettez à la nouvelle Compagnie d'Ostende de le rendre impraticable aux deux Indes; Souffrez qu'il soit transplanté par degrez, & qu'il aille fleurir dans les Pays-Bas, à la faveur des avantages & des encouragemens, dont j'ai fait mention; Ne vous opposez point aux defenses, qui interdisent l'entrée de vos Marchandises, & qui se multiplient chaque jour; mais alors comptez aussi, qu'il ne vous restera pas le moindre surplus.

Car si le Commerce tombe , les Douanes , qui en font une dépendance , tombent en même tems , & puisque le FONDS amortissant se tire de l'excédant du produit des Douanes , il faut bien qu'il s'anéantisse dès que ce produit diminuera. Que deviendront donc le Capital & les Intérêts de vos dettes , quand le fonds destiné à les payer , fera tombé , mais tombé d'une manière à ne se relever jamais ? car je ne crains pas de l'ajouter.

Il y a une différence très grande entre les conduites opposées , que nous examinons à présent. Celle d'une résistance vigoureuse aux mesures des Nouveaux Alliez a cet avantage , que si elle est un obstacle au payement de nos dettes , ce ne peut être que pour un tems. Elle ne fera que le retarder. Car quand nous accorderions , que la Guerre interrompant le Commerce , diminuera les revenus des Douanes , dont l'abondance sert à payer les dettes de la Nation , tout ce qui en résultera , c'est que ce payement sera reculé. Mais s'il plait à Dieu de benir nos armes , le Commerce reprendra son cours de lui même , les Douanes rapporteront davantage , & le FONDS amortissant augmentera à proportion. Que si au contraire Nous n'avons pas les succès que nous devons espérer , la Guerre ne mettra pas nos Affaires dans une Situation plus facheuse , que celle où nôtre patience les réduira : C'est là tout ce que nous avons à craindre , si Nous prenons la parti de la résistance. Mais si Nous préférons celui d'une nonchalance foible & molle , si nous acquiesçons lâchement aux injustes Demandes que l'on nous fait , ce qui en résultera certainement , c'est que le FONDS amortissant , destiné à l'extinction de nos dettes , s'anéantira

par

par la diminution du revenu des Doüanes, & cette diminution ira bientôt si loin, qu'elles ne produiront pas même les fonds suffisans pour payer les Intérêts. Cependant la Compagnie d'Ostende continuant son Commerce sans obstacle, il s'étendra & fortifiera de jour en jour; & plus il recevra d'accroissement, plus le nôtre souffrira de diminution dans les deux Indes, jusqu'à ce qu'il soit tout-à-fait réduit à rien. D'autre côté, plus on goûtera dans les Pais-Bas Espagnols, & dans les Pais Autrichiens, les douceurs du Commerce, plus il sera difficile, ou plutôt impossible, de le ramener dans la Gr. Bretagne, jusqu'au point de faire revivre les Doüanes anciennes.

Voilà donc ce qui différencie essentiellement les deux conduites que l'on nous propose. Si nous résistons aux Deseins des Nouveaux Alliez, le payement de nos dettes court risque d'être interrompu, mais l'interruption ne sera pas de durée. Au lieu que si Nous les laissons faire, ce payement ne sera pas seulement suspendu; il sera impossible, parceque Nous nous mettrons hors d'état de nous aquitter jamais. Ainsi le même motif de nous delivrer de nos dettes, qui détermine quelquesun de nos bons Citoyens au parti de la patience, est précisément celui qui me force à me déclarer pour le parti de la Résistance & de la Fermeté. Ils craignent la Guerre parceque Nous sommes endettez; Et moi, je la souhaite par la même raison que nous sommes endettez, parcequ'il est juste d'acquitter nos dettes, & que nous ne pourrons jamais en venir à bout, si, par une opposition vigoureuse, Nous ne maintenons nôtre Commerce sur le pied, où il est établi par des Traitez solennels; sur le pied, où Nous
l'avons

l'avons mis par des travaux & des dépenses infinies , sur le pied enfin , où il doit subsister absolument , si nous voulons satisfaire par degrez les Créanciers du Public.

Au reste je ne voi rien , qui ne doive nous inspirer du courage , & nous animer d'une juste confiance. Car il ne s'agit pas d'entreprendre une GUERRE de BON-PLAISIR , pour ainsi parler ; Il ne s'agit pas d'usurper les Droits ou les Domaines de quelqu'autre Nation , pour contenter nôtre Ambition , ou nôtre Avarice ; Il ne s'agit pas même de deffendre nôtre Commerce uniquement , parce que c'est un de nos plus grands Biens , le moyen d'aquitter nos dettes , & ce qui fait la prospérité , la felicité de la Nation Britannique. Mais il s'agit véritablement & au pied de la lettre , de deffendre nos justes Droits , un Bien *qui nous est dû* , à prendre ce terme dans la précision ; un Bien , que des Puissances Etrangères prétendent nous enlever avec insolence , contre la Foy des Traitez , & au préjudice des Engagemens les plus sacrez & les plus forts. Or ne seroit ce pas le comble de la Lâcheté & de l'Infamie si l'on voyoit un Peuple qui s'est acquis , depuis plusieurs Siècles , tant de gloire par son COMMERCE & par sa VALEUR , se laisser dépotiller par la Force d'un Bien , le plus cher , & l'ÂME , pour ainsi dire , de tous ses autres Biens ; d'un Bien , qui est l'Honneur de la Nation , & le Gage de sa Liberté ; Si l'on voyoit ce Peuple les bras croisez , livrer , à l'Injustice & à la Violence de ses Ennemis , ce qu'il a de plus précieux sur la Terre , & cela sans se remuer , & sans faire aucun effort pour le retenir. Certainement , si par une indigne nonchalance , ou par une stupide insensibilité ; Nous devenons nous mêmes les lâches complices

plices de nôtre propre ruïne ; si nous souffrons qu'on nous ravisse ce qui fait le lustre & la force de notre Nation, Nous ne méritons plus que d'être l'Object du mépris & des insultes de toute la Terre, & le Ciel même ne doit - plus nous regarder que comme un Peuple indigne des soins de sa Providence.

IV. APRES tout ce que je viens de dire sur les conséquences de l'Alliance de Vienne, tant par rapport à l'établissement de la Couronne dans la Maison Royale Protestante, que par rapport aux Possessions & au Commerce de la Gr. Bretagne, il est tout à fait nécessaire de toucher un autre Article du Traité secret, qui intéresse au dernier point, & la Gr. Bretagne & l'Europe entière. Je veux parler des Mariages, donc l'Empereur & le Roy d'Espagne sont convenus, & qui ajoutez au Commerce, que l'on se propose de transporter dans les Pays - Bas Espagnols, vont mettre dans une même Famille une Puissance si formidable, qu'il ne sera plus possible de lui résister, & telle que l'on en a point vû de pareille en Europe depuis les Romains. Les Mariages sont ceux des deux Archiduchesses, filles de l'Empereur Régnant, avec les deux Infants, nées du Roy d'Espagne, & de la Reyne d'aujourd'hui. Voici les preuves que le nous avons, que ces Mariages sont les principaux Articles stipulez par le Nouveau Traité.

I. Dès que le Traité de Paix, qui a été rendu Public, eut été signé à Vienne, Ripperda parla fort ouvertement du mariage de *Don Carlos*, fils aîné de la Reyne d'Espagne, avec l'Aînée des Archiduchesses, & en parla même comme d'u-

ne affaire faite ; ajoutant , que l'on avoit eu peu d'égard au Prince des Asturies , à cause que sa mauvaise santé ne permettoit pas que l'on songeât à lui pour une telle Alliance. Ripperda prétendoit alors , que ce Prince ne pouvoit vivre.

Peu de tems après il s'expliqua avec la même ouverture , & d'une manière aussi positive , sur les deux mariages de Don Carlos & de Son Frère. Voicy ce qu'il dit un jour en conversation là dessus , & ce qu'il accompagna de particularitez si singulières , qu'elles ne permettent pas de douter de la vérité du fait. *Les Ministres Espagnols* , disoit il , & *la Nation en général* , font dans une terrible colère contre moy : mais je m'en moque. *La Reyne me protégera. Je lui ai rendu de si grands services, qu'Elle ne peut plus m'abandonner. Les Propositions de la Cour Imperiale tendoient au mariage d'une des Archiduchesses avec le Prince des Asturies, & mes premières Instructions estoient pour ce Prince. Mais je parai le coup. Je mandai à la Reyne de l'engager incessamment avec une Infante de Portugal, afin qu'il ne fût plus en obstacle à Don Carlos ; Et ce fut moi qui trouvai le moyen de tourner toute cette affaire à l'avantage de ses deux Fils. Je vous laisse à penser si j'ai beaucoup à craindre après de pareils services.*

II. Le discours s'accorde parfaitement avec le langage de la Cour d'Espagne. Car dès que l'on eut appris à Madrid , que le Traité de Paix avoit été signé à Vienne , on dit ouvertement que cette Alliance avec l'Empereur étoit l'Ouvrage tout pur de la Reyne ; qu'Elle avoit seule conçu & ménagé cette importante Affaire. Et quant au Mariage de Don Carlos on n'en fit aucun mystère au commencement. On disoit ouvertement , que c'étoit une Affaire réglée , & il n'y

n'y avoit personne à la Cour d'Espagne, qui en doutat le moins du monde.

C'est là ce qui nous donnera la Clef d'une Enigme, que personne ne pouvoit expliquer, & qui sans cela seroit encore inexplicable. Je veux parler de la conduite de la Cour d'Espagne, qui paroïssoit choquer toutes les Régles de la Politique; mais qui paroît toute autre, depuis que ces Mariages sont découverts. En effet, dèsque Don Carlos épouse l'Ainée des Archi-Duchesses, cette Cour n'a plus besoin des GARNISONS NEUTRES, ni de tout ce qui avoit été stipulé par la QUADRUPLE ALLIANCE, pour assurer à ce Prince les Etats d'Italie, qui lui sont destinez. Elle a raison de se reposer sur la parole de l'Empereur, puisque c'est se reposer sur son intérêt. Car tout ce qu'il promet à Don Carlos, il le promet à la Posterité de sa propre Fille; Et l'Agrandissement de sa Maison n'est il pas la meilleure Caution du Monde?

D'autre côté ce Mariage nous fournit la véritable raison, pourquoy l'Espagne s'oblige à une Garantie, dont elle ne vouloit pas seulement entendre parler dans le Congrès de Cambrai. Car, en garantissant la Succession des Etats de la Maison d'Autriche, l'Espagne ne fait que garantir au Fils de la Reine, à celui qui doit épouser l'Ainée des Archi-Duchesses, une tres riche & tres ample Succession. Alors rien n'est plus facile à comprendre que la Garantie. L'intérêt de l'Espagne demande qu'elle l'embrasse avec sincerité & avec ardeur, au moins sous le Gouvernement présent. Mais sans cette supposition, je défie le monde entier de nous expliquer

la cause d'un Phénomene de Politique, aussi extraordinaire & aussi incomprehensible que l'est le Traité de Vienne.

Je n'ai pas besoin d'insister davantage sur cette matiere, ni d'alléguer certains mots, échappez à la Cour d'Espagne même, & dis en confidence sur le sujet de ces Mariages, avec une satisfaction qui laissoit entrevoir tout son secret. Les discours de Ripperda, qui a tout négocié, & les Entretiens ordinaires de la Cour de Madrid, qui ne rouloient presque sur autre chose, en sont des preuves certaines ; sans compter, comme je vien de le dire, que si l'on ne suppose ces Mariages, la conduite de cette Cour est un système, si plein de fautes contre la Politique, si compliqué d'absurditez & de contradictions, qu'il n'y a point de Ministère au Monde qui fut capable d'en faire un pareil.

Il faut pourtant avouer, qu'aussitôt que la Cour de Vienne s'aperçût, que le bruit de ces Alliances commençoit d'allarmer l'Europe, & que rien n'étoit plus propre à hâter l'Accession des Provinces Unies au Traité d'Hannovre, (Accession, que l'on vouloit empêcher à quelque prix que ce fût) alors, dis-je, les Cours de Vienne & de Madrid desavouèrent hautement ces Mariages, & nièrent en mêmetems, qu'il y eut entre Elles un Traité secret.

Je ne crains point de rapporter ces désavéux, après toutes les preuves que j'ai alléguées, & du Traité secret & des Mariages en question. Je veux bien même qu'on y fasse toute l'attention que l'on doit, & qu'on les pèze ce qu'ils valent; Car je suis très assuré, que comme personne n'y ajouta foy à Vienne, & qu'ils ne firent aucune impression sur le Ministère

stre des États, non plus que sur ses Maîtres ; Ils ne fauroient aussi en imposer à quiconque aura lû ce que j'ai dit auparavant. La seule reflexion que fera un Lecteur judicieux, c'est que des Personnes, qui ont fait des démarches inexcutables & qu'il leur importe de tenir secretes, ne doivent faire aucun scrupule de les nier, jusqu'à ce que le tems soit venu de les avoüer ouvertement.

L'Article des Mariages étant donc prouvé de la sorte d'une manière à n'en pouvoir douter, il faut en faire voir les conséquences, & en particulier celles du Mariage de Don Carlos avec l'Ainée des Archi-Duchesses. Après la mort du Roy d'Espagne, de DON PHILIPPE qui régne aujourd'hui, il n'y a plus qu'une Vie, ou une Tête entre Don Carlos & la Couronne d'Espagne ; c'est celle du Prince des Asturies, qui, selon le témoignage de Ripperda, ne fauroit vivre longtems. Il n'y a de même qu'une Vie entre Don Carlos & la Couronne de France, au cas que le Roi Louis XV vienne à mourir sans enfans mâles, & que les dernieres Rénonciations n'ayent pas lieu ; deux Evénemens, qui n'ont rien que de fort possible. A l'égard des vastes États de la Maison d'Autriche, Don Carlos y arrivera par le Droit de la femme. Et comme l'Expérience a fait voir depuis plusieurs Siècles, qu'encore que la Dignité Impériale soit Elective, cependant le Prince, qui s'est trouvé en possession de ces États & de la Puissance qui y est attachée, a toujours été & doit être naturellement Empereur ; dèsque Don Carlos épouse l'Ainée des Archi-Duchesses, il ne peut manquer de le devenir. De sorte que Don Carlos pourra être à la fois *Empereur, Roy de France & Roy d'Espagne*, & réunir dans sa Per-

sonne les Etats, les Forces & les Richesses de toutes ces Puissances. Voilà les suites très possibles, & peut-être prochaines d'un tel Mariage.

Jusqu'ici j'ai exposé aux yeux du Lecteur les malheurs compliquez, dont l'Alliance de l'Empereur & de l'Espagne doit être suivie. J'ai fait voir, combien la Cour de la Gr. Bretagne eut de justes raisons de soupçonner d'abord des Traitez secrets entre ces deux Puissances, & comment ces soupçons se sont changez en certitude par les avis, qu'elle reçut de toutes parts. J'ai développé la nature & les Desseins de ces Traitez, & j'ai montré combien la Gr. Bretagne en dût être alarmée, puisqu'il ne s'agissoit pas moins que d'enlever la Couronne à la MAISON PROTESTANTE, pour la mettre sur la tête d'un Prétendant Papiste, de Nous depouiller de *nos Possessions*, & de *notre Commerce*, d'aneantir *notre Religion*, *nos Libertez*, & les *Libertez* de toute l'Europe; Et, pour tout dire en un mot, de Nous ravir tout ce qui doit nous être le plus cher au monde. C'est à présent à tous nos bons Anglois, qui savent quel cas ils doivent faire de ces Biens, sans lesquels la vie même leur seroit à charge; c'est à eux de juger, s'il se forma jamais, entre aucunes Puissances de l'Europe, un Traité plus funeste que celui cy, qui pris dans toutes ses Parties, embrasse tous les Etats d'Occident, & les menace d'une Ruïne totale & universelle. C'est aussi ce que la Cour d'Angleterre apperçût d'abord, & c'est ce qui l'obligea de prendre les mesures, que nous allons examiner.

I. La première démarche, que la Cour Britannique crût devoir faire à la vue de tant de Dangers, fut de renouveler

L'AL-

L'ALLIANCE DÉFENSIVE qui subsistoit encore entre l'Empereur & les Cours de France & de Prusse. Cependant on n'entama ce Traité, que quelques Mois après la Conclusion de celui de l'Empereur avec l'Espagne, & lorsque l'on fût & que l'on eut bien pezé les conséquences de ce dernier.

Comme le Traité d'Hannovre est public depuis longtems, il est inutile d'avertir le Lecteur, que c'est une Alliance puremēt Défensive entre l'Angleterre, la France & la Prusse, & que l'unique vüe des Princes Alliez est de se garantir mutuellement des Entreprises de leurs Ennemis, mais nullement d'attaquer ou d'envahir les Etats de qui que ce soit.

II. Entre les Puissances, que l'on se proposa d'attirer dans cette Alliance, on jeta d'abord les yeux sur les Provinces Unies, dont les Etats y ont effectivement accédé dans la suite. On y invita immédiatement après la Couronne de Suede, qui s'est distinguée tant de fois par son zèle & par les glorieux succès de ses Armes, lorsqu'il s'est agi de défendre la Religion Protestante & les Libertez de l'Europe. Enfin on invita aussi à cette Alliance le Landgrave de Hesse-Cassel, dont la Maison a rendu des services signalez à la Cause Protestante, & qui offrit généreusement de soutenir les Alliez par un bon Corps de Troupes.

III. Ce sont là les mesures que la Cour d'Angleterre prit audehors, avec toute la diligence possible ; Et voicy celles qui furent prises au dedans, par le Roy & la Nation. Le Parlement s'étant convaincu du danger, où étoit le plus grand & le plus cher de nos Intérêts, par les Traitez de Vienne, les deux Chambres donnèrent unanimement à Sa Majesté les plus for-

fortes assurances, qu'elles le soutiendroient en tout ce qu'il trouveroit à propos de faire dans une Conjoncture si critique. La Cour de la Gr. Bretagne, qui eut des preuves certaines que l'on ne réduiroit jamais les Nouveaux Alliez à des Conditions raisonnables, qu'ens'opposant à tout ce qu'il y avoit de suspect ou de pernicieux dans leur Traité; apres avoir bien envisagé la face des Affaires, Elle jugea, que pour déconcerter les Projets de nos Ennemis & détourner les maux qui paroissoient nous menacer, il n'y avoit point de moyen plus sur & plus prompt, que d'envoyer en diligence de fortes Escadres en divers Endroits. Les Forces Navales de l'Angleterre, sont certainement les plus nombreuses & les meilleures qu'il y ait à présent au monde, & la Cour crut avec raison, que l'occasion étoit venue de s'en servir pour l'Honneur & la Sureté de la Nation. Elle ordonna donc que l'on équippat en diligence trois Escadres, La première, pour les Indes Occidentales, La seconde, pour les Côtes d'Espagne; Et la troisième, pour la Mer Baltique.

On nous demandera maintenant, (car il y a des gens qui ont déjà fait cette question) quels heureux Exploits ont operé ces grands Armemens? Quels *Avantages* Nous avons remportez, quels *Malheurs* Nous avons prévenus, en faisant voir avec tant d'Ostentation nos Flottes sur toutes les Mers? Il est juste de satisfaire à cette question. Mais, si ceux qui la font, croient qu'on doive leur répondre, il me semble que nous devons aussi nous attendre, qu'ils acquiesceront à une réponse aussi raisonnable qu'ils peuvent l'exiger.

Quant au Traité d'Hannovre, je ne pense pas qu'on nous de-

demande d'en faire l'Apologie, après une Ligue aussi surprenante & aussi formidable que l'est celle de l'Empereur avec l'Espagne; & dont plus on découvre les Deseins & les Articles, & plus on y trouve de justes sujets de crainte pour tous leurs Voisins. Les Parties contractantes dans ce Traité, auroient mérité qu'on les taxât d'un aveuglement & d'une insensibilité inexcusables, si Elles n'avoient pas pensé à faire entre Elles une Alliance étroite & sincère pour leur Défense commune, dans un tems où les unes voyoient déjà leur Commerce envahi, & où les autres prévoyoient dans l'avenir des malheurs, dont les avantcoureurs & les préparatifs commençoient à se manifester.

Mais ce n'est point sur le Traité d'Hannovre, que roule proprement la Question qu'on nous fait; c'est sur le sujet de nos Flottes. On nous demande pourquoy Nous les avons mises en Mer, & ce que Nous avons gagné par ces grands Armemens. La Reponse est aisée.

Prémierement à l'égard de l'Escadre, qui a été envoyée aux Indes Occidentales, je croi que toutes les Personnes, qui ont quelque Bien de ce côté là, ou qui sont intéressées au Commerce qui s'y fait, ne disconviendront pas qu'il ne fût absolument nécessaire d'envoyer une forte Escadre dans ces Mers, pour assurer nôtre Commerce contre les déprédations & les violences, que les Espagnols y exercent depuis plusieurs Années sur nos Vaisseaux, sans que nous ayons pû jusqu'à présent en obtenir aucune satisfaction. Il falloit donc garantir nôtre Commerce des Indes d'une rüine totale; mais il falloit de plus empêcher le retour des Gallions. Car pour

peu que l'on soit instruit des Affaires de l'Europe, on ne sauroit douter, que ce ne soit par là que Nous avons prévenu la Guerre, en ôtant à l'Empereur & à l'Espagne les moyens d'exécuter leurs dangereux Projets.

Secondement, l'Escadre envoyée sur les Côtes d'Espagne, étoit destinée à réprimer les Entreprises, que cette Couronne méditoit contre la Gr. Bretagne, & à l'empêcher de venir nous inquieter chez nous. J'ai fait voir dans un assez grand détail, que la Cour d'Angleterre avoit des avis certains, que l'Alliance de Vienne étoit Offensive, & que l'on faisoit en Espagne des préparatifs pour une Descente dans les Iles Britanniques, afin d'y introduire le Prétendant.

Enfin l'Escadre de la Mer Baltique, y fut envoyée pour arrêter les pernicieux Projets, que la Russie avoit formez. Car il n'y a nul lieu de douter, que le véritable Dessin de la Czarienne ne fut d'envoyer sa Flotte droit à Stockholm, sous le prétexte de demander à la Suede son assistance & l'usage de ses Ports pour le recouvrement de SCHLESWICH en faveur du Duc de Holstein, mais en effet pour déthrôner le Roi de Suede, & pour rendre cette Nation absolument dépendante de la Moscovie. On jugea donc qu'il étoit de la dernière importance de prévenir cette Entreprise, en envoyant une forte Escadre dans la Mer Baltique, d'autant plus qu'en conservant une Puissance amie & nécessaire à la Balance du Nord, Nous travaillions à nôtre propre sûreté. Car on doit considérer la Suede, comme une espee de Frontière & de Barrière pour la Gr. Bretagne, parceque si ce Royaume étoit une fois soumis à la Russie, l'Angleterre elle même

me auroit à craindre des RAVAGES des RUSSES , qui viendroient de GOTTENBOURG avec leurs Flottes jusques sur nos Côtes Septentrionales. Et en ce cas là, il n'y auroit plus d'autre moyen de nous couvrir contre leurs insultes , que d'entretenir dans ces Endroits des Troupes Réglées, ou de tenir des Flottes sur nos côtes, ce qui nous jetteroit dans des allarmes & dans des dépenses continuelles.

Il est donc incontestable à présent que toutes ces Escadres n'ont été mises en Mer, que dans des vues très utiles au Bien de l'Etat. Mais si, nonobstant des Intentions si droites & des Conseils si sages, la Providence Nous eut été contraire, & que par les tempêtes, par l'opposition invincible des vens aucune de ces Escadres n'eut eu le succès que Nous en espérons, ou qu'elles eussent même essuié toutes de très grands malheurs, je ne pense pas que personne eût dû Nous blâmer. Du moins tous ceux, qui ont assez de bon sens & d'équité pour ne pas juger des Entreprises par le succès ; qui savent comment l'incertitude & l'inconstance des Vens, des Mers, des Saisons, peuvent déconcerter toutes les mesures de la Prudence, & que les Evénemens ne justifient pas toujours les meilleurs Conseils, toutes les Personnes, dis-je, qui jugent sainement des choses, auroient plaint nos Malheurs, & n'en auroient pas moins approuvé des Dessesins appuiez sur des raisons très solides, & formez dans l'unique vue de défendre l'Honneur & la Sureté de la Nation. Mais, graces au Ciel, Nous ne sommes pas dans ce cas là ; Et les succès de nos Flottes ont si bien répondu à la Justice de nos Dessesins, qu'ils ont même surpassé nos esperances.

Car en premier lieu, l'Escadre, qui a été envoyée aux Indes Occidentales, n'a pas seulement défendu le Commerce des Sujets du Roy contre les déprédations des Espagnols ; mais, en arrêtant les Gallions & en retenant dans l'Amérique les Richesses, qu'ils devoient transporter en Europe, elle a, pour ainsi dire, coupé le nerf de l'Alliance de l'Empereur avec l'Espagne, & ôté à leurs vastes projets ce qui devoit leur donner la vie & l'activité. Cette Escadre a fait échouer des Deseins, qui auroient couru risque de réussir, s'ils avoient été secondez des Thresors des Indes.

A l'égard de l'Escadre, qui a été envoyée sur les Côtes d'Espagne, elle nous a peut-être rendu encore un plus grand service. L'Espagne se proposoit de faire une Invasion en Angleterre en faveur du Prétendant. Dèsque cette Invasion se fait, elle jette dans le Royaume la Terreur, la Confusion, le Désordre & tous les maux, qu'une Guerre intestine entraîne après elle, sans compter des dépenses prodigieuses. C'est ce qui arrivera toujours, quoyque l'Entreprise ne réussisse pas, & que nous ayons le bonheur de chasser nos Usurpateurs de nos Iles ; mais si l'Entreprise réussit, Nous sommes perdus sans ressource ; Le Gouvernement informé de ces Deseins, dont il prévoit toutes les suites, envoie une Escadre sur les côtes d'Espagne, Elle ne fait que s'y montrer, & aussitôt les projets de cette Puissance ennemie rentrent dans leur neant.

Enfin l'Escadre de la Mer Baltique a tenu les Vaisseaux & les Galères de la Czarienne renfermez dans leurs Ports, plus encore pour leur propre sureté que pour celle de leurs

leurs

leurs Voisins. Elle a empêché l'exécution des projets pernicieux que cette Princesse avoit formez contre la Suede, & dont les suites ne pouvoient être que très funestes à l'Angleterre & à divers autres Etats de l'Europe. Ajoutons, pour l'honneur de nôtre Nation, que cette Expédition a fait voir à l'Univers, & à la Russie elle même, que toutes ses Forces Navales qu'on a tant exaltées, ne sauroient tenir devant une seule de nos Escadres, & que *vingt de nos Vaisseaux* suffissent pour les réduire à se cacher & à se fortifier dans leurs Ports, comme si elles n'avoient que des vûes pacifiques.

Nous avons répondu aux Questions que l'on nous a faites, & j'ose dire que nous y avons répondu d'une manière satisfaisante, à moins que nous n'ayons affaire à des gens, bien résolus de ne se rendre jamais à toutes les réponses qu'on leur fera; & de se retrancher plutôt dans un poste, où j'avoüe qu'il est difficile de les forcer. Je veux dire, qu'ils nieront que les malheurs prévenus par nos Flottes, soyent des malheurs réels. Et comme nous ne les avons pas vûs de nos propres yeux, ni éprouvez dans nos personnes, parcequ'ils étoient encore éloignez, des Esprits médiocres, (car la Satyre ne demande pas des gens fort Spirituels) se croient en droit de nous dire, *que nous avons forgé des Phantômes pour les combattre; supposé des maux imaginaires, pour nous venter de les avoir prévenus; & que quand Nous n'aurions pas pris les mesures que Nous avons prises, ni fait les dépenses que Nous avons faites, ces maux ne seroient pas arrivés.*

Il est facheux d'avoir affaire à des gens de ce caractère, qui, quelque chose qu'on leur dise, ont pris la resolution de ne

ne pas entendre & de parler toujours. Mais s'ils ne veulent pas absolument céder à l'evidence où j'ai mis les choses, dans la première partie de cet Ouvrage, il faudra pourtant, malgré qu'ils en ayent, qu'ils conviennent de ces deux veritez ; La première, *Que depuis les mesures vigoureuses que Nous avons prises, & dont toute l'Europe est témoin, & la Gr. Bretagne & d'autres Etats se trouvent à l'abri des malheurs dont j'ai parlé.* La Seconde, *Qu'ils n'oseroient assurer & qu'ils n'ont aucune certitude (je connois d'habiles gens, qui leur soutiendroient qu'ils n'ont pas même là dessus la moindre probabilité) que sans les mesures que nous avons prises, les malheurs que nous craignons, ne seroient pas arrivez.*

Telles sont les raisons, qui ont obligé la Cour de la Gr. Bretagne à équiper de puissantes Flottes. C'est pour des Deseins de la plus grande importance, pour l'Honneur & la Sureté de la Nation, &, par la grace de Dieu, le succès a parfaitement bien répondu aux vües que l'on s'étoit proposées. Ainsi ce n'est pas simplement pour Nous assurer la Souveraineté des Mers, que ces grands Armemens ont été faits, ni pour montrer aux diverses Parties du Monde, que nos Forces Maritimes sont supérieures à celles de toutes les autres Nations. On auroit raison de se moquer de Nous, si Nous faisions des fraix immenses, pour jouir de la vaine satisfaction, de passer dans le monde pour les Roys de la Mer, sans Nous proposer des vües plus réelles & plus utiles. Mais vouloir s'assurer la Souveraineté des Mers, pour se servir utilement de cet Empire, quand la Justice ou l'Honneur le demandent. Montrer cette Souveraineté à ces Nations, qui font de leurs Forces Maritimes l'Instrument de
la

la ruine de leurs Voifins — La montrer à des Peuples, qui ne veulent s'ouvrir un chemin au travers des Mers, que pour porter tous les Malheurs jusques dans nos Isles, ou pour aller assister nos Ennemis, voilà le glorieux usage que Nous devons faire de nos Flottes, celui qui est digne de Nous, digne d'une Nation : qui peut se vanter à juste titre d'être la *PREMIERE PUISSANCE MARITIME DE L'EUROPE*. Mais si Nous n'en usons pas de la sorte, quand l'occasion le demande, toutes ces Forces Navales, dont Nous Nous glorifions, ne font plus que répandre un ridicule sur la Nation Britannique, & ne font désormais qu'une vaine montre de Puissance entretenüe par des dépenses prodigieuses, qu'une Vanité indigne d'un Peuple *Grave & Sensé*.

Cela suffit sur le sujet des Flottes ; Passons à d'autres Questions. Quelles dépenses, *nous dit-on*, la Nation n'a-t-elle pas faites, & dans quelles dépenses ne s'engage-t-elle pas encore, pendant que ceux à qui Nous nous opposons, n'en font que peu, ou point du tout ? Faut-il donc que Nous portions seuls un si grand fardeau ? Nos Alliez ne doivent-ils pas le partager avec Nous ? Voilà ce qu'on nous objecte, & à quoy il faut que je reponde.

Je dis donc sur la premiere Question, touchant les grandes dépenses que Nous avons faites, que si elles étoient nécessaires pour nôtre sûreté, si c'est à cet usage qu'elles ont servi, s'il n'y avoit point d'autre moyen de prévenir les plus grands malheurs, & de remettre nos affaires dans un meilleur état ; En ce cas là, la perte que Nous faisons ne sauroit être mise en Comparaison avec le profit ; & Nous pouvons
dire

dire avec raison, que Nous achettons à bon marché un Bien, qui ne sauroit être payé trop cher. La Question roule donc uniquement sur ce point, savoir, si ces Dépenses ont été nécessaires & faites à propos, si la Raison & la Prudence exigeoient qu'on les fit. Tous les bons Anglois, qui seront persuadés de la nécessité de ces dépenses, ou qui conviendront seulement qu'il est probable qu'elles l'étoient, ne s'en plaindront jamais. Mais pour ceux qui croient que les Ministres se sont fait une sorte d'honneur ou de plaisir, de faire voir au monde un grand spectacle, que leur Entreprise a été téméraire, précipitée, un coup fait à l'étourdis; à l'égard de ces gens là, ils murmureront hautement, & se plaindront qu'on les accable de gaieté de cœur: Mais pour juger de la sorte du Gouvernement, il faut s'imaginer, que tous les Ministres ont perdu l'esprit, ou qu'ils n'entendent rien aux Affaires. Pour nous, qui n'avons jusqu'à présent aucune raison de porter un jugement si désavantageux des personnes de ce caractère, nous croirons toujours, que s'agissant de Nous défendre, Nous & nos Voisins, des Malheurs qui nous menaçoient, & toute dépense faite pour un tel Dessein étant *nécessaire, convenable, raisonnable*, nous sommes obligés de mettre dans ce rang celles que la Nation a faites.

Nous pourrions nous contenter de cette réponse générale; Car, à quelque degré qu'on fasse monter la dépense, elle est juste, toutes les fois qu'elle est un moindre mal que celui qu'elle prévient. Cependant il est bon de remarquer, que les frais de nos Armemens ne sont pas si onéreux à la Nation, qu'on voudroit le faire croire; Car les sommes qu'elle fournit ne sortent pas de son sein; elles ne fond que
passer

passer d'une main dans une autre. Ce sont nos Fermiers, nos Marchands de bestiaux, qui fournissent les vivres; nos charpentiers, qui travaillent aux Vaisseaux; nos cordiers, qui les garnissent de cordages; D'ailleurs nos Vaisseaux déperissent, en les gardant trop long tems dans les Ports, sans les mettre en mouvement; Et comme on ne s'en fert pas, on n'a pas le soin de les reparer à propos, cequi fait qu'il en coute bien davantage à les radouber; Les gens de mer, que nous employons sont nos concitoyens; c'est eux qui profitent de nos dépenses; Nous les faisons vivre, au lieu qu'ils periroient, ou se corromproient dans l'oïfiveté, & en les exerçant, nous les mettons en état de mieux servir leur Patrie. Ainsi les dépenses, que nous faisons pour notre Marine, c'est à dire, pour cequi fait la sureté de l'Angleterre, quelque onéreuse qu'elles soyent aux Particuliers qui les payent, elles ne le sont pas dans le fonds pour la Nation, parceque c'est la Nation même qui en profite. Nôtre argent n'est point perdu pour nous, il ne fait que circuler dans nos Iles. La République, la Société n'en est pas moins riche, bien que des Citoyens perdent quelque chose de leur abondance, qui va soulager l'indigence des autres. Encore ces citoyens là sont ils bien dédommages, puisque la perte qu'ils souffrent, leur assure la possession du reste de leurs biens.

On m'a demandé, si nous porterions seuls les frais de la Guerre? Si nos Alliez ne les partageroient pas avec nous? Je repons, qu'il en a plus couté à la France qu'à nous, par les Dispositions quelle a faites depuis la signature du Traité d'Hannovre. D'abord le Roi très Chretien a augmenté ses

Troupes Réglées de vint-cinq-mille hommes, & il s'y est pris de telle forte, qu'elles ont été aussi-tôt prêtes à marcher à la première occasion. Il a ordonné en même tems la levée de soixante mille hommes de Milices, dont il donne le commandement aux Officiers Réformez de ses vieilles Troupes. Il a de plus fait choisir douze mille Invalides; mais, & en état de servir, & dont on a doublé les Officiers, afin de les employer à la garde des places. Les Préparatifs, que la France a faits, pour soutenir la Guerre en cas de besoin, coûtoient dès l'année passée, quinze-cent soixante mille livres Sterlin, Et si les Milices sont obligées de marcher des Provinces sur les Frontières, la dépense montera bien plus haut. (Que fera ce si l'on y joint les vivres, les munitions, l'Artillerie, la remonte de la Cavallerie?) Remarquons en passant, qu'en laissant les Milices dans les Provinces & les invalides dans les Garnisons, la France peut mettre en campagne cent soixante cinq mille hommes de Troupes réglées; Et l'on peut voir par ces Dispositions, que cette Puissance agit de bonne foy, & qu'elle est en état de repousser tous les efforts de nos Ennemis & des siens.

A l'égard des Provinces Unies, Elles n'ont pu accéder d'abord à l'Alliance d'Hannovre, non qu'elles ne vissent bien la nécessité de le faire par le danger où elles étoient, mais parceque la Constitution de leur République rend les résolutions un peu lentes. Il a donc fallu du tems, pour réunir les diverses Provinces dans un même sentiment; mais aussi dès que cela a été fait, Elles ont montré un courage & une fermeté dignes de l'importance de la Cause. Elles ont unanimement résolu d'augmenter leurs Forces de terre jus-

qu'à

qu'à cinquante mille hommes & au de là ; d'équiper une Flotte de vint Vaisseaux de Guerre ; Et, outre toutes ces dépenses, il leur a fallu remplir les Magasins de leurs Places Frontieres, & les munir de tout ce qui est nécessaire pour les mettre en bon état de défense.

Si l'on veut savoir après cela, ce que les Etats Généraux jugent des Conjonctures présentes, du danger qui les menace, de la nécessité de le prévenir, il ne faut que lire leurs dernières Résolutions, & les Représentations qu'ils font aux Provinces. C'est là qu'ils s'expriment dans les termes les plus forts & les plus pathétiques, sur le danger eminent où ils se trouvent. *La République*, disent ils, *est sur le penchant de sa ruine, si dans une telle extrémité toutes les Provinces ne s'unissent pour une vigoureuse défense, & ne concourent promptement à l'exécution, de tout ce que leurs Hautes Puissances jugent absolument nécessaire pour leur sûreté & pour leur conservation ; sans quoy tout court risque, PROSPERITE', LIBERTÉ, RELIGION, & la REPUBLIQUE elle meme.* C'est ainsi que pensent & que parlent ces sages Politiques, & dans cet endroit, & dans plusieurs autres ; ce qui ne permet pas de douter qu'ils ne soyent résolus d'employer toutes leurs Forces, pour détourner l'Orage prêt à fondre sur leurs têtes.

J'ai répondu à deux Questions ; je vai répondre à une troisième. On demande pourquoy Nous nous ruinons en frais, pendant que nos Ennemis ne font *que très peu ou point de dépense* ? Je ne sai pas ce qu'il leur en a coûté jusqu'ici ; mais je sai bien qu'ils ne sauroient faire un pas pour l'exécution des Desseins ruineux qu'ils ont formé contre

Nous, sans qu'il leur en coûte infiniment. Car, sans parler des promesses de différentes sortes, que l'Empereur a faites de tous côtés, quelles sommes ne lui faudra-t-il pas, pour satisfaire aux Engagemens où il est entré avec ses Alliez? Il s'est obligé de payer fix cent mille florins d'Allemagne, par an, à l'Electeur de Cologne, & cela pendant deux années. Il en a promis autant aux Electeurs de Baviere & de Trêve, & à l'Electeur Palatin; deux cents mille au Duc de Wolfenbutel. A ces promesses & à quantité d'autres, il faut ajouter les frais de lever de nouvelles Troupes, de recruter les vieilles, de remonter la Cavallerie, & de fournir une Armée de tout cequi est nécessaire pour entrer en Campagne. Toutes ces dépenses sont si grandes, que l'Empereur ne s'y feroit jamais résolu, sans l'appas des grands avantages qu'il se promet de tirer de l'Alliance avec l'Espagne, & des gros subsides qu'il en attend.

Mais cette Espagne, qui a machiné toute la Conspiration faite contre Nous, où trouvera-t-elle les sommes immenses, dont Elle a besoin pour lever & entretenir des Armées, fortifier ses Places, garder ses Côtes, & fournir des Millions à l'Empereur; Elle qui se trouve déjà dans un si grand epuïssément, que quand même les Gallions arriveroient avec leur charge ordinaire d'argent, Elle n'auroit pas dequoy suffire à ses besoins; Car on fait certainement que tous les Officiers Civils & Militaires, & l'Armée entiere, n'ont point été payez depuis un long-tems; que le Roi a pris d'avance une année & demie de ses revenus, & que cette somme est déjà employée; qu'en général la Nation est dans une affreuse misere: Cequi fait voir
à quel

à quel état & l'Espagne & son Roi seront bientôt réduis, par les frais de la Guerre, si, avant que de l'avoir commencée, ils ne savent où trouver des ressources.

Je conclus donc à présent, que ce n'est pas Nous seuls qui faisons de grandes dépenses ; Que nous Alliez n'en font pas de moindres ; Et que ce fardeau accablera plutôt nos Ennemis que nôtre Nation. Mais il y a cette différence entre eux & nous ; c'est que pour eux ils se ruinent pour des Entreprises injustes & pour faire des Usurpations ; au lieu que toutes nos dépenses sont destinées à prévenir nôtre ruine & à défendre nos justes Droits ; de sorte que leur nécessité les justifie, & justifie en même tems ceux qui ne les ont faites que pour le salut de la Nation.

Passons à d'autres Questions. On nous demande encore, si la Cour de la Gr. Bretagne ne pouvoit pas tenter d'autres voyes que celle d'allarmer tout le Monde par ses Flottes ? Demander un Congrès, y faire des Propositions d'accommodement, & conserver par ce moyen la bonne intelligence entre les Puissances de l'Europe ? Est il juste apres tout, d'exiger de l'Empereur qu'il nous laisse, Nous & les Hollandois, maîtres absolus du Commerce, comme d'un bien qui nous appartient en propre, à l'exclusion des autres Nations ? N'est ce pas mettre un monopole sur toutes les marchandises des Indes ?

Il y a dans ce raisonnement du *faux* & du *vray*, qu'il faut bien distinguer. Je conviens d'abord que Nous devons être toujours prêts, à proposer nous mêmes un accommodement

dement equitable, ou à l'accepter, si on nous le propose ; mais on doit aussi convenir avec moy, que Nous ne devons être pas moins prêts à nous faire justice à nous mêmes, si on nous la refuse. Si Nous nous préparions à la Guerre, sans vouloir écouter des propositions de Paix, nôtre Conduite seroit inexcusable ; mais si Nous faisons des propositions de Paix, sans nous préparer à la Guerre, tout le monde nous accuseroit justement de foiblesse, d'imprudenc, d'une ignorance grossière des Régles de la Politique ; l'Experien- ce ayant appris, il y a longtems, cette maxime constante, que pour obtenir une bonne Paix il faut la demander l'épée à la main. Car, quand des Puissances sont capables d'entreprendre sur les Droits de leurs Voisins, elles se moqueront toujourns de toute proposition d'accommodement, à moins que ceux qui les font, ne les soutiennent par des préparatifs qui montrent, qu'ils sont résolus d'emporter par la Force, cequ'ils ne pourront obtenir par la Raison.

C'est sur ces principes incontestables, que je fonde les Réponses suivantes à la Question qu'on me fait. 1. La Cour de la Gr. Bretagne s'exposeroit d'une maniere inexcusable au mepris de ses Ennemis, si Elle avoit fait des propositions d'accommodement, sans se mettre dans une posture à les faire accepter. 2. Entre les Prétensions & les Demandes des Alliez de Vienne, il y en a sur lesquelles on ne peut entrer en accommodement, parce qu'on nous demande des choses, pour lesquelles on n'a point d'accommodement à nous offrir. Telle est, par exemple, la restitution de Gibraltar. Ainsi, quand l'Espagne nous l'a demandée, qu'avons nous pû lui repondre, si non que Nous étions résolus de la garder à quelque

quelque prix que ce fût. Et l'on ne sauroit nier, que la conduite de l'Espagne ne justifie tous les jours cette réponse. Car si, pendant que nous sommes les maîtres de cette importante Place, Elle respecte si peu les Traitez & Nous fait des torts continuels dans nôtre Commerce, que ne feroit elle point, si nous lui avions cédé un poste, qui la met dans la nécessité de nous craindre & de nous menager. 3. Quant à l'Article du Commerce, je réponds, que la Cour de la Gr. Bretagne ne s'est jamais Conduite par la maxime tyrannique, qu'elle ne doit pas permettre à aucune Nation étrangère, d'établir ni d'étendre son commerce par tout où elle pourra le faire *justement*, & que nous soyons en droit de l'empêcher. L'unique fondement, sur lequel la Gr. Bretagne s'appuie, c'est sur les maximes invariables du VRAI & du JUSTE, savoir; QUE toutes les Nations sont obligées de garder leurs Traitez; QU'UNE Nation, qui est exclue par les Traitez de certaines Branches du commerce, ne doit point s'y ingerer, & qu'aucune Puissance ne doit, ni ne peut l'y autoriser & l'y maintenir *justement*; QU'AU cas que quelque Puissance que ce soit s'attribue un Commerce, qui par ces mêmes Traitez, appartient aux Anglois & aux Hollandois, ou conspire à détruire celui de ces Nations, lorsqu'elle s'est obligée de le défendre & de le protéger, qu'en ce cas là, il est juste & nécessaire de s'opposer à ces Deseins par la Force. 4. Je réponds enfin, que c'est en vertu de ces Maximes incontestables du Droit des Gens, que la Cour de la Gr. Bretagne a pris la résolution de maintenir les Droits de ses Sujets, & s'est mise en état de le faire. Mais cela n'empêche pas qu'elle n'ait toujours été, & qu'elle ne
soit

loit encore prête à proposer, ou à accepter un accommodement raisonnable, parcequ'elle souhaite de contenter l'Empereur, pour-vû qu'il n'en exige pas, qu'Elle permette ou tolere un Commerce, très préjudiciable à ses Sujets & directement contraire aux Traitez.

Au reste, la Cour Britannique n'a pas manqué de s'expliquer fort clairement la dessus, lors qu'Elle a fait assurer l'Empereur, qu'Elle ne demandoit absolument, que la conservation des Droits acquis à ses sujets par les Traitez; Que pour montrer qu'Elle étoit très cloignée de vouloir traverser l'Empereur ou ses sujets, dans des Entreprises qui ne seroient pas contraires aux Traitez, si Sa Maj. Imperiale vouloit transporter la Compagnie & le Commerce d'Ostende, ou à *Trieste*, ou dans quelque autre place de ses Etats, qui n'eut point appartenu à l'Espagne, l'Angleterre étoit prête d'y consentir. On fit les mêmes offres à Madrid en forme de Proposition, lorsque Sa Maj. Catholique ne faisoit encore que commencer d'epouser les interêts de l'Empereur sur le sujet de la Compagnie d'Ostende. Mais bien que la Cour d'Espagne reconnût que ces offres étoient raisonnables, & qu'Elle parût esperer que la Cour de Vienne les accepteroit, Elle ne laissa pas de déclarer en même tems, qu'elle seroit obligée de soutenir l'Empereur, c'est à dire, de le soutenir dans le cas même d'un refus déraisonnable. A l'égard de la Cour de Vienne, Elle s'opiniâtra à rejeter avec hauteur toutes les Remontrances & toutes les Propositions, qu'on lui fit sur le sujet du Commerce & de la Compagnie d'Ostende, faisant voir par là qu'Elle étoit résolue de les maintenir en dépit de tous les Traitez.

Mais

Mais bien que ces démarches de la Cour Britannique aient été infructueuses à Vienne & à Madrid, elles ne doivent pas l'être à Londres, où elles convaincront toutes les personnes equitables ; premierement, qu'aucune *Injure* de la part de la Gr. Bretagne, ni réelle, ni apparente, n'a donné lieu à l'Empereur & au Roi d'Espagne de faire une Alliance, dont un des principaux objets est l'affermissement du Commerce des Pais-Bas, quelque préjudice qu'il nous cause, & quelque contraire qu'il soit aux Traitez ; Secondement, que la Cour d'Angleterre, au milieu de ses Préparatifs pour la déffense des Droits de la Nation, n'a négligé *aucune des voyes pacifiques & amiables* ; Au contraire Elle a temoigné constamment, qu'il n'y avoit rien qu'Elle ne fût prête d'accorder, pour maintenir la Paix, si ce n'est le sacrifice des Biens, des Priviléges, & des Droits de la Nation : Sacrifice, qu'aucune Paix ne sauroit mériter, & que les Ministres ne sauroient faire, sans trahir & leur Devoir & les Intérêts du Peuple. Car comme tous ces Avantages lui appartiennent par des Traitez solennels, les Ministres sont obligez de les conserver & de les déffendre comme un Dépôt sacré, & par l'amour de leur Patrie, en qualité de Citoyens, & par l'obligation particuliere de leur Charge, le Public leur ayant confié cette Déffense & étant en droit de leur en demander compte.

Ainsi le Ministère de la Gr. Bretagne, non seulement ne mérite aucun blâme, mais il mérite de justes loüanges ; soit pour n'avoir négligé aucune *Voye* raisonnable d'accommodement ; soit pour ne s'être pas laissé surprendre par des paroles civiles mais peu sincères ; soit enfin, pour avoir

pris les précautions nécessaires pour une vigoureuse défense, sans se laisser amuser par des Propositions de *Congrès*, d'*Ambassades*, de *Negotiations*, qu'on ne leur faisoit, que pour gagner du tems & pour leur en faire perdre. Car il est certain que *des maux sans remede* pouvoient fondre sur nous, pour n'avoir pas pris à tems les précautions nécessaires. Et si, dans une Conjoncture si critique les Ministres s'étoient amusez à envoyer, de côté & d'autre, & à recevoir des Messages infructueux, nous ôsons dire, que nous connoissons les gens, qui auroient été *les premiers* à les accuser de nôtre ruine, & à demander justice de leur négligence, dans un tems où la Patrie est menacée d'un danger éminent; Et j'avouë pour moy, qu'ils auroient eu raison de le faire.

Supposons en effet, que la Cour de la Gr. Bretagne ait de toutes parts des avis reitez de ce qui se trame contre Elle & contre la Nation; Qu'Elle soit avertie d'une Alliance Formidable, contractée entre l'Espagne & l'Empereur, dans des vuës pernicieuses à l'Angleterre; Supposons qu'alors la Cour ne prenne aucunes mesures pour sa Défense avec les Etats & les Princes voisins, ni aucunes précautions pour prévenir & détourner la Tempête, qui la menace; Qu'Elle n'arme point ses Flottes, ni pour défendre des Puissances Amies, ni pour traverser les Entreprises de ses Ennemis: Supposons tout cela, & je demande à toute la Nation, s'il y a un seul Anglois, qui n'élevât sa voix contre une pareille conduite, & qui n'en demandât compte aux Ministres? Certainement c'est alors qu'on entendroit crier de toutes parts, „ *EST CE* ainsi que l'on croit devoir gouverner une „ *Nation courageuse & éclairée*? Est ainsi que veillent au
Bien

Bien de la Patrie, ceux que leur Devoir appelle à tenir, sans cesse les yeux ouverts sur les Dangers présens & à venir? Les Ministres ont ils donc assez mauvaise opinion de Nous, pour s'imaginer que nôtre Prévoyance ne s'étend pas au de là de nos sens, & que pour nous faire percevoir les maux, il faut nous les faire sentir? Croient ils que Nous entendions si mal nos Intérêts, que nous craignons une médiocre Dépense, quand il s'agit de sauver tout ceque nous possédons? L'Angleterre est elle dans un tel épuisement, qu'Elle n'ait plus les moyens de pourvoir à sa Défense? N'y-a-t-il pas d'autres Principes interessez à s'unir avec Elle, pour arrêter les progrès d'une Puissance qui les menace tous? N'avons Nous des Flottes, que pour les laisser pourrir dans nos Ports? Ne sont elles pas les ramparts de nos Iles? On les appelle *LA GLOIRE DE LA NATION BRITANNIQUE*. Qu'on les nomme *SA HONTE*. C'est le titre qu'il faut leur donner à présent, puis qu'Elles demeurent cachées, dans nos Ports, & nous laissent en proye aux insultes, & aux affronts de nos Ennemis, quand Elles pourroient Nous rendre redoutables à toute la Terre. On craint la dépense: Est elle à craindre pour une Nation, que tous ses Voisins regardent avec envie, comme le Centre des Richesses & de l'Abondance? Est elle à craindre, quand elle ne sert qu'à faire circuler dans nos Royaumes, des Thrésors, qui ne sont utiles que par le mouvement? Aimons nous mieux qu'ils soyent la proye des Etrangers, que le salaire de nos Concitoyens? C'est sans mentir, une prudente Oeconomie que de demeurer les bras croisez,

„ pendant que nos Ennemis agissent, sous prétexte d'éviter
 „ des dépenses médiocres, mais salutaires, pour en faire bien
 „ tôt de plus grandes & apparemment d'infructueuses ; quand
 „ le mal sera venu à un tel période, qu'il n'y aura plus de
 „ remede ? Il sera bien tems de payer nos Dettes, quand
 „ nous aurons laissé perir le fonds nécessaire pour les acquit-
 „ ter ? Une semblable Politique est incomprehensible. El-
 „ le a des raisons secrètes ; Et comme on ne sauroit les
 „ trouver dans la Prudence, il faut qu'elles ayent leur origi-
 „ ne dans des *Intérêts cachez*. Ce n'est pas pour rien qu'on
 „ laisse transporter en Espagne des Thrésors, destinez à
 „ entretenir & à fortifier la plus dangereuse Alliance, qui
 „ ait jamais été faite en Europe

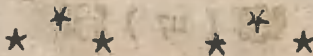
Ce sont là les Discours, ou plutôt, ce n'est qu'une partie des Discours que la Nation auroit tenus, si à l'approche d'une Crise aussi dangereuse que l'est celle que nous prévoyons, le Ministère de la Gr. Bretagne étoit demeuré immobile & dans l'inaction. Je ne sai ceque l'on y auroit répondu ; mais pour moy je trouve les objections sans réplique, & je me felicite de ceque nous ne sommes pas obligez d'y repondre. La Cour de la Gr. Bretagne a tenu une Conduite toute opposée à celle, qui auroit excité les murmures dont je viens de parler. Elle a pris le parti d'une *Déffense vigoureuse* : *Parti*, qui, si l'on en juge par les Régles de la plus saine Politique, étoit le seul qui pût nous donner quelque esperance, de prévenir, ou de rendre inutiles les Entreprises forinées contre nos principaux Intérêts ; *Parti* enfin, qu'aucun autre motif ne peut avoir fait

fait choisir, que celui d'un Zèle généreux pour les Possessions, le Commerce, les Droits, la Prosperité, & pour tout dire en un mot, le SALUT d'un Peuple, dont le Bonheur peut à présent donner de la jalousie à toute la Terre.

Le 27. Fev. 1727.

F I N .





Fautes d'Impression à corriger.

- Pag. 14. lig. 6. à la fin, lisez , *que fit le Roy.*
p. 20. lig. 9. *contreprenant*, lisez , *entreprenant.*
p. 29. lig. 7. *n'est pas seul*, lisez , *n'est pas le seul.*
p. 36. lig. 5. du 2. Par. *qu'il y en eut une*, lisez , *un.*
p. 42. lig. 3. du 3. Par. *à a rendu*, ôtez l'a.
p. 43. lig. 8. *spécieux de*, lisez *des.*
p. 44. lig. 6. *qui la plus*, lisez , *qui est la plus.*
p. 45. lig. 9. *Dessains le*, ôtez le.
ib. lig. 10. *seroit cé*, ôtez l'accent.
p. 49. lig. 5. du 3. Par. *deux Vaisseaux*, ôtez *Vaisseaux.*
ib. lig. 8. ôtez un *Zero*. C'est 4800.
p. 50. lig. 5. *dont ils*, lisez *d'où ils.*
ib. lig. 8. du 2. Par. *employer*, lisez , *employez.*
p. 52. lig. 7. *possedans*, c'est *possedant.*
ib. par. 2. lig. 7. *marqueroit*, c'est *manqueroit.*
ib. derniere lig. *proposent*, c'est *proposèrent.*
p. 54. l. 5. *par lesquels c'est par lequel.*
ib. lig. penult. *suffirent*, il faut *suffisent.*
p. 55. par 2. l. 7. *excitent*, lisez , *existent.*
p. 56. l. 2. *changez*, lisez , *chasscz.*
ib. sur la fin, *possedoit*, lisez *possede.*
p. 66. l. 1. du 2. Par. *aux* pour *au.*

- p. 57. l. 8. & supposé, lif. mais supposé.
- p. 61. l. 14. &, lif. ou.
- p. 62. l. 4. Alliane, lif. Alliance.
- p. 67. l. 10. Voyans, lif. Voyons.
- p. 73. l. 20. ayent, lif. auroient.
- p. 82. l. 19. Ennemies, lif. Ennemis.
- p. 84. l. 7. qui, lif. qu'il.
- p. 87. l. 5. & fortifiera, lif. & se fortifiera.
- p. 89. l. 19. Les mariages, lif. Ces mariages.
- ib. l. 21. nées, lif. nez.
- ib. l. 22. que le nous, lif. que nous.
- p. 90. l. 21. Le, lif. Ce.
- p. 93. l. 32. de Don, ôtez de.
- p. 96. l. 3. qui eut, ôtez qui.
- ib. l. 7. apres, lif. Et apres.
- p. 98. l. 4. exécuter, lif. exécuter.
- p. 104. l. 11. à l'etourdis, lif. à l'etourdie.
- p. 106. l. 7. mais & en etat, lif. mais qui font en etat.
- p. 108. l. 22. epuiffement, lif. epuifement.
- p. 110. l. 26. d'accommodement, lif. de dédommagement.
- p. 112. l. 22. qu'elle feroit, lif. qu'elle s'etoit.

